LA PÊCHE DE LA MORUE

ET LA

DÉCOUVERTE DE TERRE-NEUVE

EXTRAIT

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PAU

2e SÉRIE — TOME XXII — 1892-1893.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA PÊCHE DE LA MORUE

ET LA

DÉCOUVERTE DE TERRE-NEUVE

PAR LES BASQUES ET LES BAYONNAIS

PAR E. DUCÉRÉ

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BAYONNE

ARTS DE PAU

PAU

IMPRIMERIE-STÉRÉOTYPIE GARET

J. EMPÉRAUGER, IMPRIMEUR.

1893

100398
TORONTO PUBLIC LIBRARY
DEC
8
1954
REFERENCE

LES

PÊCHEURS BASQUES

A TERRE-NEUVE

CHAPITRE I

HISTORIQUE DE LA COLONIE

Saint-Pierre et Miquelon. — Avant-Propos. — Les premiers navigateurs de Terre-Neuve. — Corte-Real et la Terre de Labrador. — Premier essai de colonisation. — Richesse des bancs de Terre-Neuve. — Traité d'Utrecht. — Perte de Terre-Neuve. — Nouvelles guerres avec l'Angleterre. — Historique de Saint-Pierre et Miquelon. — Secours accordés par le gouvernement aux habitants de Saint-Pierre et Miquelon déportés par les Anglais. — Les îles sont rendues à la France. — Les droits de la France sur Terre-Neuve.

Des puissantes colonies possédées par la France dans l'Amérique Septentrionale, il ne lui reste plus aujourd'hui que deux petites îles connues sous les noms de Saint-Pierre et Miquelon. Terre-Neuve même, dont la découverte appartient sans conteste aux Basques de France et d'Espagne, est tombé depuis plus de deux siècles sous la domination des Anglais, et notre pays n'y

a conservé qu'un droit de pêche trop souvent contesté. Nous allons reproduire dans ces premières lignes, et en manière d'introduction, ce qui est plus universellement connu sur l'histoire de ces découvertes et nous développerons ce sujet à l'aide des nombreux documents inédits conservés dans les différents fonds dans lesquels nous avons largement puisé.

« Suivant les uns, dit un auteur, Terre-Neuve fut découverte vers le XIe siècle par des Danois et des Norwégiens ; suivant les autres, ce sont les Français qui se sont livrés les premiers à la pêche de la morue dans ces parages. Cette dernière version nous paraît la meilleure ; du reste les anciens écrits l'affirment.

» Un ouvrage, publié à Londres en 1755, *Histoire du Commerce des Colonies anglaises dans l'Amérique Septentrionale,* porte que la pêche au banc de Terre-Neuve a été pratiquée de tout temps par les Français, et bien des années avant que les Anglais eussent formé un établissement dans l'île, Guillaume Postel, ajoute l'auteur, veut même que nos pêcheurs aient visité de toute antiquité cette partie de l'Amérique.

» Dans son *Histoire de la Nouvelle France,* qu'il publia en 1618, Marc L'Escarbot nous dit : « De toute mémoire et dès plusieurs siècles, nos Dieppois, Malouins, Rochellois et mariniers du Havre-de-Grâce, de Honfleur et autres lieux, ont les voyages ordinaires en ces pays-là, pour la pêcherie des morues, dont ils nourrissent presque toute l'Europe et pourvoient tous vaisseaux de mer. »

» Le XVIe siècle marque les commencements des voyages d'exploration à Terre-Neuve.

» Ce fut d'abord Jean Cabot, un Vénitien, qui fit la traversée ; il aborda le cap le plus oriental de l'île le 24 juin 1497. Il lui donna le nom de Bonavista. Pénétrant ensuite dans la baie qu'il forme, il prit possession, pour le roi d'Angleterre, de l'île entière qu'il appela Baccalao, ce qui signifiait en langue indigène *Ile des Morues.*

» En 1501, Corte-Real, un Portugais, attiré par la fécondité des pêcheries, résolut un voyage à Terre-Neuve. C'est à lui qu'est due la découverte de la baie de la Conception, ou mieux ce fut lui qui le premier lui donna ce nom, car cette baie avait été fréquentée auparavant. Contournant ensuite la côte nord-est, il atteint cette

partie de l'Amérique que nous appelons aujourd'hui *Labrador*, et qu'il avait désignée sous le nom de *Terre du Laboureur*.

» Deux Français, Bergeron, en 1504, et Jean Denis, de Honfleur, en 1506, se rendirent à Terre-Neuve pour l'explorer et y exercer la pêche de la morue.

» Esteban de Gomez, pilote du roi d'Espagne, revendique aussi l'honneur d'avoir reconnu les rivages de Terre-Neuve, en 1525, époque à laquelle il partit pour chercher les communications avec le Cathaï. Les archives de Simancas portent même que le roi accorda une licence en 1501 au Catalan Ayamante, pour aller avec deux bâtiments faire une excursion dans cette contrée de l'Amérique septentrionale.

» En 1525, Verrazani, encouragé par François Ier, prenait possession au nom du roi de la colonie entière et lui donnait le nom de Terre-Neuve qu'elle a conservé depuis.

» Jacques Cartier, le célèbre navigateur malouin, suivit la trace de Verrazani neuf ans plus tard. Il arriva en mai, avec deux navires et 122 hommes d'équipage. Malgré la neige et la glace, il explora les contours de l'île, en commençant par le cap Bonavista. A son retour, il indiqua divers endroits qu'il avait reconnus comme susceptibles de faire de bons ports.

» A cette époque, Terre-Neuve n'était habitée que par l'élément indigène ; les pêcheurs fréquentaient seulement les côtes pendant la saison de pêche, mais sans y fonder d'établissements.

» Les premiers essais de colonisation réelle furent tentés en 1536, par un groupe d'Anglais, à la tête duquel se trouvait un riche négociant de Londres. Il s'en fallut de peu qu'ils ne mourussent de faim car ils manquaient de tout : mais à force de persévérance ils parvinrent cependant à établir un comptoir assez important.

» Cependant, ni les Français, ni les Anglais, ne comprirent de suite les immenses profits qu'ils pouvaient retirer de Terre-Neuve. Notre prépondérance dans ce pays ne date réellement que du règne de Henri IV, grâce au ministre Sully, qui plaça la pêche à la morue sous la protection immédiate du gouvernement. Celle des Anglais remonte à l'année 1585, époque à laquelle le célèbre Drake chassa les Espagnols des mers du Nord. Henri VII, roi d'Angleterre, encouragea la fondation des pêcheries en octroyant

plusieurs chartes. Malgré tout, l'île de Terre-Neuve ne comptait, en 1612, que 72 colons et une cinquantaine de navires pêcheurs.

» Peu à peu, les richesses des bancs de Terre-Neuve attirèrent les armateurs et firent prospérer la colonie. Sir Georges Calvert, en 1623, et la colonie irlandaise en 1633, parvinrent à fonder des établissements stables.

» Chaque année de nombreux pêcheurs partaient des deux côtés de la Manche pour Terre-Neuve. L'île était considérée, à cette époque, comme appartenant aux deux grandes nations. Un beau jour, l'Angleterre prétendit avoir juridiction sur nos nationaux ; les Français, au contraire, réclamèrent Terre-Neuve comme faisant partie de la Nouvelle France. De là commencement du conflit qui ne se terminera que par la perte de toutes nos possessions d'Amérique.

» Il est à remarquer ici qu'en fait nos prétentions étaient justes, puisque nous occupions toute la baie d'Hudson et l'Acadie et que nous venions de fonder Plaisance.

» Le renversement des Stuarts et l'avènement de Guillaume III au trône d'Angleterre (1688) amenait une lutte implacable entre ces deux pays. Les colons anglais en profitèrent pour attaquer nos possessions d'Amérique.

» En 1690, l'amiral Phibs, après s'être emparé de l'Acadie, vint piller Plaisance et Terre-Neuve. Mais, l'année suivante, l'armée anglaise ayant été battue, nous reprimes l'offensive partout et, en 1696, le chevalier d'Herville, avec 125 Canadiens, reprenait Terre-Neuve et enlevait le fort Saint-Jean d'assaut.

» Cette guerre se termina par la paix de Ryswick. Nous conservions nos territoires en Amérique, et l'Angleterre renonçait à la baie d'Hudson.

» Les prétentions britanniques ne devaient s'effacer que pour quelques années, car dès que la guerre de la succession d'Espagne survint, nos colonies d'Amérique furent, pour les Anglais, l'objet de nouvelles convoitises. Terre-Neuve et l'Acadie tombèrent en leur pouvoir, malgré une défense héroïque.

» C'était le commencement de notre décadence sur le nouveau continent. Louis XIV, obligé de signer la paix, accepta les conditions de l'Angleterre. Par le traité d'Utrecht (1713), nous cédions la baie et le détroit d'Hudsow, l'Acadie ou Nouvelle Écosse,

ainsi que les côtes sud et est de Terre-Neuve, et la juridiction territoriale de l'île toute entière. La France conservait le privilège exclusif de la pêche sur la partie orientale des côtes, depuis le cap Bonavista jusqu'à la pointe la plus occidentale, puis, de là jusqu'au cap Riche, sur la côte ouest. Le traité interdisait à nos nationaux de fortifier aucun point à terre ou d'y ériger d'autres constructions que des cabanes de pêcheurs et des échafauds nécessaires à la pêche. En outre, ils ne pouvaient séjourner dans l'île passé le temps nécessaire pour sécher la morue.

» L'île du cap Breton et les autres îles du golfe Saint-Laurent nous restaient.

» Une nouvelle guerre éclata en 1740. L'Angleterre n'avait pu voir sans mécontentement la fondation de Louisbourg ; la jalousie venait surtout des colonies anglaises, qui cherchèrent à s'emparer aussitôt du Dunkerque de l'Amérique. La ville capitula après un siège de deux mois.

» Cependant le traité d'Aix-la-Chapelle ne changea rien aux limites consacrées par la paix d'Utrecht.

» La jalousie britannique ne pouvait être satisfaite qu'à la condition de nous voir abandonner toutes nos colonies d'Amérique. La guerre, qui se ralluma en 1755, ne prit fin que le 13 avril 1763, époque du traité de Paris.

» Nous cédions toutes nos possessions de l'Amérique du Nord, sauf les îles Saint-Pierre et Miquelon qui ne devaient servir que d'asile à nos pêcheurs. Il nous était interdit de les fortifier et d'y entretenir une garnison supérieure à 50 hommes. Le droit de pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve, qui nous avait été concédé par le traité d'Utrecht, était confirmé.

» Le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, prit au nom de la France, le 14 juillet 1763, possession des îles Saint-Pierre et Miquelon. C'est de cette date que remonte la fondation des premiers établissements de pêche sur ces îles. Le premier noyau fut formé avec les pêcheurs normands et bretons, auxquels vinrent s'adjoindre bon nombre de familles acadiennes qui avaient été déportées pendant la dernière guerre. On estime qu'en 1764, c'est-à-dire moins d'un an après la paix, le nombre d'habitants était de plus d'un millier.

» Rameau, dans son intéressant travail *La France aux Colonies,*

nous cite, à propos de lettres trouvées aux archives du Ministère de la Marine, plusieurs noms de familles acadiennes que l'on retrouve encore aujourd'hui à Saint-Pierre et Miquelon. Nous relevons entr'autres : Courneaux, Hebert, Gautreaux, Leblanc, Landry, Caudrot, Bourgeois, Bourc, Cormier (ces derniers sont très nombreux), Blanchard, Richard (qui sont aussi très nombreux), Vigneau (ces deux familles comptent beaucoup de notabilités dans leur sein), Terricaw, Maurice, Chassiaw, Arsenault, Chiaw, Bertrand, Majew, Jause, Lemale, Perraut, etc.

Jusqu'en 1777, les produits de la pêche donnent annuellement 60,000 quintaux de morue ; il est employé à cette industrie environ 220 bâtiments, jaugeant ensemble 24,000 tonneaux et montés par plus de 8,000 marins.

» Cette prospérité ne devait malheureusement pas durer, car la guerre de l'Indépendance américaine (1778) vint lui porter un coup terrible. Les Anglais s'emparèrent des îles encore une fois et détruisirent les constructions de fond en comble. La population, qui était à cette époque de 1,732 habitants, dut se réfugier en France.

» La plupart d'entr'eux débarquèrent à Cherbourg dans le commencement du mois de novembre 1778. Le dénuement de ces malheureux était si grand que le gouvernement dut prendre les mesures nécessaires pour assurer leur existence. Dans une lettre émanant de M. de Sartine, que nous avons trouvée aux archives de la bibliothèque de Cherbourg, et qui date du 29 novembre 1778, il est écrit qu'il sera accordé, à titre de secours, aux habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, douze sols par jour aux hommes et aux femmes et six sols aux enfants au dessous de dix ans ; qu'en outre, ceux qui désireraient rentrer chez eux recevraient les frais de conduite nécessaires jusqu'à leur arrivée à destination.

» Cette mesure bienveillante dura jusqu'au 1er octobre 1780, limite extrême assignée par la décision royale du 18 août 1780, dans laquelle on lit que l'arrangement qui avait été fait pour la subsistance des familles émigrées des îles Saint-Pierre et Miquelon, à leur arrivée en France, n'était que provisoire, mais que le roi a bien voulu la prolonger jusqu'au 1er octobre, date à laquelle Sa Majesté n'accordera plus que les sommes ci-après :

	SOLS PAR JOUR.
» Aux hommes impotents ne pouvant travailler.....	12
» Aux veuves chargées de famille.....	12
» Aux filles âgées de 15 ans, jusqu'à un an après le mariage.....	6
» Aux enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans révolus y compris ceux qui naîtront après la guerre.	4
» Aux garçons âgés de 15 ans qui ne pourraient gagner leur vie par suite de blessures ou d'infirmités.....	6

» A la même époque, le gouvernement les faisait prévenir qu'ils auraient à s'occuper des moyens de former des établissements en France, parce qu'à la paix il ne serait permis qu'aux hommes et aux garçons en état de naviguer d'aller s'établir sur les côtes de Terre-Neuve.

» La paix de 1783, qui termina la guerre de l'Indépendance, nous rendit les îles Saint-Pierre et Miquelon et nous donna le droit exclusif de la pêche sur la côte de Terre-Neuve à partir du cap Saint-John, sur la côte est, pour de là s'étendre à tout le détroit de Belle-Ile jusqu'au cap Bay, situé à l'extrémité sud-ouest.

» Le gouvernement français s'occupa, aussitôt après la guerre, du rapatriement des colons ; 510 d'entr'eux furent renvoyés de suite dans leur pays.

» L'année suivante, la métropole accorda les moyens de passage à 713 autres.

» D'anéantie qu'elle avait été pendant les hostilités, la pêche à la morue prit un essor tel à la paix, qu'en 1784 près de 10,000 marins y étaient employés ; 318 navires, jaugeant ensemble 34,658 tonneaux, furent envoyés sur les bancs de Terre-Neuve par nos armateurs.

» Cependant de nouvelles épreuves attendaient encore cette branche d'industrie si florissante. La guerre de 1792 venait d'éclater ; les Anglais ne tardèrent pas à s'emparer de nouveau des îles Saint-Pierre et Miquelon (14 mai 1793) et transportèrent la population en France.

» La paix d'Amiens (27 mars 1802) nous restitua ces îles, mais pour peu de temps, car elles tombèrent encore une fois au pouvoir britannique.

» Le traité de Paris du 30 mars 1814 confirma nos droits sur Saint-Pierre et Miquelon et stipula, en outre, pour les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et les îles adjacentes, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, que les avantages qui nous avaient été concédés par la paix de 1783 seraient remis en vigueur. »

Cet extrait historique qui précède un très bon travail de M. V. Nicolas, sur les Iles Saint-Pierre et Miquelon [1], ne parle pas une seule fois des Basques et des Bayonnais qui furent certainement les inventeurs de cette pêche devenue nationale, ce que nous démontrerons dans les chapitres suivants.

Mais avant d'entrer dans le vif de la question, on nous permettra de décrire rapidement le golfe cantabrique et les villes placées sur ses bord et qui ont donné, soit à la France et à l'Espagne, un si grand nombre de vaillants et hardis marins.

CHAPITRE II

LE GOLFE CANTABRIQUE

Description historique du Golfe de Gascogne ou Golfe Cantabrique. — Les petits ports disparus des Landes. — Le vieux Boucau et Capbreton. — Bayonne, son antiquité. — Description de la ville et de ses faubourgs. — Le Port. — Les Rues. — Saint-Esprit et les chantiers de construction navale.

Il est bien peu de pays plus curieux à étudier et à décrire que ce golfe Cantabrique sur lequel nous sommes malheureusement obligés de passer rapidement. Pas de villes qui n'ait eu aux temps anciens un passé des plus brillants ; partout de beaux faits d'armes, des navigations aventureuses, des pêcheurs hardis, des populations sobres, vaillantes et même téméraires. Partout des

1. — *Revue Maritime et Coloniale*, 1866.

traces encore visibles d'une histoire et d'une puissance maritime aujourd'hui bien déchue.

Nous ne recommencerons notre description de ce golfe célèbre qu'à partir du point où l'Adour se jettait autrefois dans la mer. Là vous trouverez successivement les traces d'une multitude de ports anciens, aujourd'hui ensablés, tels que Samans et Lit, Aureilhan envahis par les eaux et le célèbre port de Mimizan, sur lequel règnent une foule de légendes et de traditions. Puis vient le Vieux Boucau, où se trouva pendant quelque temps l'embouchure de l'Adour, et enfin Capbreton, qui revendique pour ses marins l'honneur d'avoir les premiers découvert Terre-Neuve.

Presque au fond du golfe Cantabrique se trouve à quelque distance dans l'intérieur de l'Adour, la ville de Bayonne dont la puissance maritime fut si grande au moyen âge. Déjà à ces âges reculés elle était divisée en deux parties par la rivière la Nive et ses quartiers entrecoupés par un grand nombre de canaux accessibles aux embarcations de petit tonnage.

Le navigateur dont le vaisseau arrivait à Bayonne dans un but commercial, voyait se dresser devant lui comme une sentinelle la haute et puissante tour de Saint-Esprit, dont la base existe encore de nos jours à la pointe la plus avancée du Réduit. Il est probable que le port extérieur se trouva pendant longtemps dans un recoin formé par les murailles, qui en raison de l'extension constante de la ville s'étendirent à deux ou trois reprises différentes de manière à pouvoir englober de nouveaux quartiers. Le Port Neuf dont le vocable existe encore de nos jours atteste de sa construction relativement récente. Au delà se trouvait le Port du Verger, aujourd'hui rue Thiers, et pendant de longs siècles rue du Gouvernement. Enfin la rue et le port des Tanneurs, siège de cette puissante corporation, dont le commerce considérable avec l'Angleterre, l'Espagne et les Flandres entretenait de nombreux navires. C'est dans l'angle formé par le mur de la ville, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel communal, que se plaçaient le long d'une berge, peut-être même d'un quai en pierres sèches, les navires de commerce qui venaient à Bayonne, chercher de riches cargaisons. Vins de Gascogne, cordouans, cuirs et laines d'Espagne, firent pendant longtemps la fortune

des habitants. Ce point porta bientôt le nom de Tarrides, qui est encore aujourd'hui conservé à l'ancien faubourg. Celui-ci vint se former en dehors de la muraille ; une porte qui y fut pratiquée, permettait aux embarcations de petit tonnage de remonter le port du Verger presque jusqu'au pied du château Vieux.

Comme dans la plupart des villes du moyen âge, la cathédrale et l'Hôtel de Ville ne se trouvaient guère séparés que par la place publique, où les nombreux changeurs de la cité, rendus nécessaires par la complexité des monnaies françaises, espagnoles ou anglaises qui avaient cours sur la place trouvaient à exercer leur métier. L'Hôtel de Ville avec sa façade en pans de bois était précédé d'un porche à bretéche, d'où le Maire et le Corps pouvait haranguer le peuple. Parmi les principales rues qui rayonnaient sur ce point central, nous citerons la rue Mayou ou Majour, la rue des Tendes, la rue de Saubaignac, la rue Vieille Boucherie ou Carnicerie, la rue de Faures, la rue de l'Abesque ou de l'Evêque, la rue de la Monnaie, la rue des Argentiers, la rue du Pilori, qui se trouvait aussi située sur la place centrale. On accédait de la haute ville dans la ville maritime qui, se composant de quartiers beaucoup plus récents, s'était placé plus immédiatement sur la rive gauche de la Nive, par un certain nombre de portes percées dans l'ancienne muraille romaine, qui depuis l'extension de la ville, ne pouvait plus, du moins de ce côté, servir de défense. En avant de la place, appelée aujourd'hui de la Liberté, et après la rue du Port Mayou, qui était une des plus vastes et des plus commerçantes de la ville, on trouvait, en remontant la rive gauche de la rivière, le Port de Castet, puis le *Port de Suseye,* où se trouvait l'*hostau generau per Cohue,* sorte de halle aux grains, puis le port de Bertaco, et enfin celui de Sault, qui devait se trouver au pied de la tour dans un enfoncement des murailles.

Le Bourgneuf ou Petit Bayonne, était un des faubourgs qui durent leur existence à l'énergie et au travail de l'évêque bayonnais ; il devint bientôt d'une telle importance qu'il devient nécessaire de l'enclore d'une muraille. Une rue dont le nom existe encore prit son vocable de cette fortification. La rue des Lisses, donna d'une manière très exacte la ligne de démarcation, où passait cette nouvelle enceinte qui se dirigeant droit

devant elle, couvrait l'emplacement de l'arsenal actuel, et atteignait la rive gauche de la Nive. Là, elle se rattachait par une puissante tour carrée, dite tour des Menons et qui contribuait fortement à défendre le haut de la rivière. Cette rive droite est certainement la plus importante au point de vue du commerce maritime et fluvial. Elle comprenait plusieurs chantiers de construction et en outre du port des Menons ou *clos des galées,* on y trouvait le port de Panecau, la partie de la ville connue sous le nom de Pontique ou Ponticq, et enfin l'emplacement actuel de la rue Marengo, dont le nom est tout moderne.

Ce quartier était devenu la demeure d'un grand nombre de corporations, plus particulièrement vouées au commerce maritime ou aux constructions navales, tels que charpentiers de navires, *abirouers* ou fabricants de rames, tonneliers, etc. Les longues galeries ou arceaux dont cette partie de la ville était ouverte témoignait des occupations au grand air de ceux qui l'habitaient. L'extrémité du promontoire, où se dressait la tour de St-Esprit, enclose de murs crénelés, formait un assez vaste espace, qui prit plus tard le nom de place Gourgarie. Le port intérieur de la Nive était fermé, lorsque la nuit tombait, par de fortes chaînes tendues à l'aide de machines renfermées dans les tours assises sur la berge. Les deux ponts Mayou ou Majour et de Panecau ou de Bertaco, étaient garnis de comportes à bascules, qui donnaient un libre passage aux navires, sans que l'on fut obligé d'en enlever la mature et le gréement.

Nous devons ajouter à cette description sommaire que la ville possédait quatre faubourgs, dont le plus ancien, Saint-Esprit, aussi nommé en gascon *Cap dou Pount,* se trouvait situé sur la rive droite de l'Adour et communiquait avec l'ancienne ville par un pont de bois. De nombreux chantiers de constructions navales faisaient de ce faubourg l'un des plus populeux de la ville. Les trois autres étaient : Tarrides ou Lachepaillet, St-Léon et Mousseroles, en amont de la ville. Sur la rive gauche de la ville, la juridiction de Bayonne s'étendait jusqu'à Hourgave, pour des temps plus modernes, mais il n'est pas bien certain qu'à l'époque de la plus grande puissance de la ville, les Bayonnais ne se fussent pas rendus maîtres de la plus grande partie de la navigation de l'Adour.

CHAPITRE III

DE BAYONNE A HENDAYE

Les villes de la côte française. — Antiquité de Biarritz. — Bidart et Guétary. — La baie de Saint-Jean-de-Luz. — La ville, son ancienneté et son importance. — Sanctus Johanes de Luiz. — La pêche de la baleine. — Les marins de Saint-Jean-de-Luz. — L'église de Saint-Jean-de-Luz. — Ciboure, la côte jusqu'à la Bidassoa.

Le petit port de Biarritz se trouvait situé à 8 kilomètres de Bayonne, et paraît avoir brillé d'un certain éclat pendant toute la durée du moyen âge. Son port, qui est aujourd'hui complètement ensablé, n'a jamais, croyons-nous, pu recevoir des vaisseaux d'un bien fort tonnage. Il était placé, selon toute apparence, au pied de l'Atalaye et protégé par l'angle formé par ce promontoire. Ce nom même d'Atalaye, commun à beaucoup de caps de la péninsule espagnole, est une preuve certaine de l'antiquité de ce village de pêcheurs, car on retrouve déjà le nom de Bearridz au XIIe siècle[1]. Sa population maritime se trouve étroitement liée pendant les temps anciens avec la ville de Bayonne.

Bidart et Guétary, quoique d'une antiquité fort respectable[2], n'ont point fait beaucoup parler d'eux dans les temps anciens ; toutefois nous mentionnons ici ces deux villages côtiers de l'Océan, parce que ce sont les premiers dans lesquels la langue basque est parlée dans toute sa pureté, et que selon les meilleurs auteurs, c'est là que commence le territoire de ce peuple que

1. — On trouve aussi : *Lo port de Beiarritz, Beiarridz*, 1261, dans le *Livre d'Or* (Arch. des Basses-Pyrénées). Les rôles gascons nous donnent, en 1281, Bearridz, Bearritz 1338. Le géographe arabe Edrisi l'appelle *Cap de Baskirs*, thraq Baskir — Edrisi, éd. Jaubert, t. II, p. 251.

2. — Bidart est déjà mentionné au XIIe siècle dans le cartulaire de Bayonne.

nous allons étudier sous un de ses aspects historiques les plus curieux.

Plus au Sud on trouve la baie et les villes de Ciboure et de Saint-Jean-de-Luz. On pourra, en jetant les yeux sur la carte de la côte, s'assurer de la position de ces deux villes essentiellement maritimes. Malheureusement, ici comme partout sur l'étendue du golfe Cantabrique, la mer déferle avec une telle violence, qu'elle rendrait tous les jours l'entrée du port plus impraticable, si de grands travaux n'avaient été entrepris pour s'opposer à ce redoutable envahissement.

Le nom de Saint-Jean-de-Luz paraît pour la première fois dans le cartulaire de Bayonne sous le nom de *Sanctus Johannes de Luis,* en 1286, et dans les rôles gascons en 1315[1]. C'est en grande partie la pêche, et surtout celle de la baleine, qui donna aux Basques cet esprit d'aventure qui en fit des marins d'une réputation incontestée. Nous empruntons au petit ouvrage de Goyetche le passage suivant précisément relatif à notre sujet :

« La pêche de la baleine avait depuis longtemps constaté l'habileté de ses marins. Les marchands entretenaient avec la côte Cantabrique espagnole des relations que la communauté de race et de langue rendait actives et nombreuses. L'ouverture des marchés anglais vint déterminer l'essor d'une navigation plus lointaine, et l'appel que le suzerain adressa bientôt à ses « hommes lige et bonnes gens de Gascogne » pour soutenir et défendre ses droits contestés, donna lieu à des armements d'une autre nature. Dès lors, les constructions de navires se multiplièrent à Saint-Jean-de-Luz ; la Rhune vit tomber en foule les vieux chênes qui ombrageaient ses pentes et descendaient jusqu'aux rives de l'Urdachari. Non contente de poursuivre sa pêche nationale bien au delà du golfe vascon, la flotille Saint-Jean-de-Luzienne distingua son pavillon par de hauts faits militaires. Elle prit part aux diverses actions de guerre qui signalent les XIIIe et XIVe siècle, et valurent au *royalme de Bayonne,* dans lequel les historiens comprennent les ports Labourdins, une si notable renommée.

1. — *Sanctus Johannus de Luk.* — Le nom basque est *Don Iban Lohizun.* — Les armes de la ville sont : de *gueules au navire d'or en chef et trois coquilles d'argent en pointe.*

« Au milieu de ce développement maritime, la ville s'était régularisée et agrandie : l'antique chapelle, ou la simple croix de pierre, qui dénotaient seules la foi chrétienne de ses habitants, avaient été remplacées par une basilique importante. On peut rapporter aux premières années du XIIIe siècle l'érection de l'église de Saint-Jean-Baptiste et enrichie des libéralités du chapitre de Bayonne. Moins étendue en longueur qu'elle ne se montre aujourd'hui, percée d'ouvertures étroites qui ont été modifiées en 1650 et 1760, elle avait cette apparence robuste et massive particulière aux constructions de l'époque. Le cimetière se déployait autour d'elle et la résidence des abbés, délégués du chapitre et longtemps dépositaires des pouvoirs civils et religieux, élevait sa façade gothique à peu de distance. »

Si nous nous sommes plus appesantis sur la petite ville de Saint-Jean-de-Luz que le cadre restreint d'une description préliminaire ne semblait le comporter, c'est que cette cité a réellement joui pendant la deuxième partie du moyen âge d'une intensité de vie et d'une importance dues en grande partie au changement de l'embouchure de l'Adour qui, nous devons le dire, porta les coups les plus funestes au commerce bayonnais.

Ciboure, qui est situé sur la rive gauche de la Nivelle et en face de Saint-Jean-de-Luz, a eu une communauté de vie absolue avec cette dernière.

Après ces deux villes, on arrive enfin à la Bidassoa, limite extrême de la France et de l'Espagne, et dont les eaux furent souvent ensanglantées par les luttes des pêcheurs des deux nations. Ici, on nous permettra de nous arrêter quelque peu sur la partie de cette côte qui s'étend du cap Figuier à St-Sébastien, ainsi que sur les deux et anciennes petites villes de Fontarabie et d'Irun, qui ont, la première du moins, joué un rôle très important dans l'histoire maritime de cette région.

CHAPITRE IV

DE FONTARABIE A SAINT-SÉBASTIEN

La Bidassoa. — La baie du Figuier. — Fontarabie, son ancienneté, ses fortifications. — Irun. — Les falaises de la côte. — Passages et ses anciens châteaux. — Lezo et Renteria. — Une ville franche au moyen âge. — Les faubourgs d'Oyarzun.

En face de l'ancienne petite ville de Hendaye, renommée elle aussi pour la bravoure de ses marins, se trouve la petite ville de Fontarabie, située à l'embouchure de la Bidassoa. Elle est placée au fond d'un grand estuaire formé par ce fleuve, et sa barre n'est praticable que pour des navires d'un très faible tonnage. On n'est guère d'accord sur l'époque précise de sa fondation non plus que sur l'étymologie de son nom, mais divers actes publiés dans Rymer, dans les Rôles gascons et dans le Dictionnaire des antiquités de Navarre, citent un traité fait avec Fontarabie sous Théobald en 1245. La ville de Bayonne est souvent mêlée soit par des querelles ou des traités avec les habitants de Fontarabie.

Cette ville est placée sur une éminence affectant la forme d'une péninsule, à l'extrémité, et sur le versant septentrional de la chaîne des Pyrénées qui vient mourir dans les flots. Cette crête rocheuse s'étend du port de Passages jusqu'à la baie du Figuier. Elle était fortifiée par de gros boulevards de 27 à 30 pieds d'épaisseur et de 60 à 70 pieds de haut. Les fossés étaient protégés par des ouvrages casematés. Tout cela se trouvait au Midi, car les trois autres côtés de la ville étaient baignés par la mer et ne pouvaient être attaqués que très difficilement. Une partie de cette muraille était attribuée aux Romains, l'autre aux Goths, et la troisième à l'empereur Charles-Quint. Avec les fragments des plus antiques murailles furent construites en

partie l'église et sa sacristie, un grand nombre de maisons particulières, et enfin le Palais Royal (Palacio Real), massive construction voûtée surmontée d'une terrasse pouvant supporter dix pièces de canon. Fontarabie peut contenir environ soixante ou quatre-vingt maisons, divisées par quatre rues de l'Est à l'Ouest et du Nord au Midi. La forme des trois principales rues est un carré irrégulier.

Hors de la cité, en face du pont, existe un faubourg de cinquante ou soixante maisons, où vivent les marins et les pêcheurs formant la population la plus active, réduisant ceux de l'intérieur de la ville à quelque noblesse ou gens enrichis par la pêche et le commerce maritime, et aux soldats qui formaient autrefois la garnison très forte de Fontarabie. Il ne faut pas oublier ici que nous parlons des siècles antérieurs, car aujourd'hui le commerce maritime de cette curieuse petite ville est réduit à sa plus simple expression. L'entrée de la baie du Figuier était défendue par un ouvrage fortifié nommé château Saint-Elme *(Santelmo)*.

La petite ville d'Irun où passait la grande route de France en Espagne, se trouvait située à environ trois quarts de lieue de Fontarabie et en amont de cette dernière.

Entre Fontarabie et Saint-Sébastien, la côte qui est partout bordée de hautes falaises, décrit une courbe assez prononcée. Cependant dans cette muraille de granit, une brusque coupure permettait aux navires de s'abriter dans les eaux profondes de deux vastes bassins garantis des vents du large par de hautes montagnes. En face du canal se trouve le territoire de St-Sébastien, où subsiste une grosse tour, dernier vestige d'un château-fort démoli en 1404. C'est dans l'espace compris entre cette tour et le château de Santa Isabel que les navires calant plus de dix pieds jettent l'ancre, car quoique en arrière du débarquement du canal, se trouve un grand port, sur les bords duquel sont construits les villages de la Herrera, Lezo et Renteria, on ne peut guère y mouiller, car la basse mer y laisse les navires à sec.

On peut classer ensemble Lezo et Renteria. Cette dernière était, au moyen âge, une ville entourée de murailles et de tours et percée de cinq portes. On y remarquait cinq maisons nobles fortifiées de donjons et de tourelles. Gaztelu, Mourrucho, Urdinzo, Oroza et le palais de Uranzu. Il y avait encore à la fin du siècle

dernier, un boulevard défendant la porte qui regarde la France. La figure de la ville était d'une forme ovale, percée de sept rues bien pavées de dalles, qui se réunissaient toutes au centre formant la place principale où se trouve l'Hôtel de Ville. Il y a de plus deux faubourgs : celui de la Madeleine et de Sainte-Claire. Le quai qui protégeait le port était en belle pierre de taille, et même au XVIe siècle, les plus grands vaisseaux pouvaient y accoster. Elle reçut son titre de cité le 5 avril 1358 et conserva depuis son nom primitif de Renteria. Aujourd'hui cette ville qui a produit tant et de si vaillants hommes de mer, surtout au XVe et XVIe siècle est absolument ruinée au point de vue maritime par l'envasement absolu de son port.

CHAPITRE V

SAINT-SÉBASTIEN

Situation maritime de Saint-Sébastien. — Aspect topographique. — Le *Monte-Orgullo*. — La baie de *Santa-Clara*. — Ses anciennes fortifications. — Le château de la *Mota*. — Le port. — Les anciennes paroisses et les monuments religieux. — Commerce maritime de Saint-Sébastien. — Juridiction de la ville. — La côte jusqu'à Orio.

En suivant toujours la côte du Golfe Cantabrique dont les falaises sont profondément déchiquetées par les vagues, on arrive à Saint-Sébastien dont l'histoire maritime est du plus haut intérêt. La situation maritime de cette intéressante ville mérite, croyons-nous, que nous nous y arrêtions quelques instants, afin d'en donner une description topographique aussi exacte que possible et d'autant plus nécessaire que ses archives communales ont péri au commencement du siècle au milieu d'un violent incendie.

Selon tous les historiens et chroniqueurs qui se sont occupés

de Saint-Sébastien, cette ville est d'une antiquité incontestée. Elle est située au pied d'une montagne nommée la Mota, d'après Isarti, qui ajoute que les Français l'appelèrent « *Monte Urgullus* » *Monte Orgollo,* ainsi qu'il est nommé dans les cartes. La ville était bâtie sur une sorte d'isthme, qui à la pleine mer devenait autrefois complètement isolée de la terre ferme ; la mer vient battre les murs du port autrefois si animé, elle était rattachée à ce continent par un pont de bois de 240 pas de longueur et traversait la rivière Urumea qui venait se jeter dans la mer. Sa situation est des plus pittoresques, car elle est entourée de montagnes du plus bel effet. La baie de Santa Clara par laquelle il faut passer pour aborder au port est garantie des lames du large par une petite île rocheuse dite « *Santa Clara* ». La ville fut fortifiée pour la première fois par don Sanche le Fort, roi de Navarre en 1101 ; elle avait, au XVIIe siècle, seize cents maisons contenant seize mille habitants. Saint-Sébastien qui affectait d'une manière assez exacte la forme d'un quadrilatère était percée de deux portes. La première qui conduisait au continent, la seconde, celle du port ou de la *Marina.* Un des plus chers privilèges des magistrats de la cité et qu'ils avaient de commun avec la ville de Bayonne était la garde des clefs des portes.

Le château de la Mota était construit à la moderne sur les substructions d'une antique forteresse dont il ne reste aucune trace. Le mont sur lequel il est élevé n'est défendu que par les vagues qui déferlent avec fureur sur sa base. L'ancien fort avait été construit par D. Sancho de Navarre. Le nouveau ne fut jamais d'une bien réelle défense, quoique la ville de St-Sébastien dépensa des sommes considérables pour sa construction, du temps de Charles V, ainsi qu'il paraît par une cédule royale du 16 août 1512. La forme de cette forteresse était un quadrilatère de peu d'étendue, munie de ses casernes, magasins, abris souterrains et citernes. Il existait également, dans l'intérieur du fort, une riche chapelle, ornée d'une image du Christ, appelée de la Mota et qui servait à la garnison.

Au pied de la montagne et du château de la Motte, à l'ouest de la cité, se trouvait le port de Saint-Sébastien, dont les belles jetées ont été exécutées en partie sous le règne de Charles V, les autres sous ses successeurs. La difficulté de la construction

fut extrême, paraît-il, car la violence des lames contrariait le plus souvent les efforts des travailleurs. Le marquis de Grimaldi voulait y faire exécuter un nouveau port intérieur, mais ce projet fut bientôt abandonné. Quoique le port de St-Sébastien soit d'une grande sûreté, son utilité n'est pas absolue, car les bateaux d'un faible tonnage peuvent seuls y trouver un refuge, les grands vaisseaux ont toujours été obligés de mouiller au Sud-Est de l'île de Santa Clara, où ils courent les plus grands risques d'être jetés à la côte.

Les deux anciennes paroisses de St-Sébastien, contenues dans l'intérieur de la ville, étaient Sainte-Marie et Saint-Vincent (San Vicente). Il est déjà fait mention en 1014 dans un diplôme du roi D. Sanche le Grand de Navarre. Sainte-Marie a été reconstruite de 1743 à 1764. L'église de St-Vincent a été presque totalement refaite en 1507. Hors la ville, on trouvait le faubourg de Sainte-Catherine (Santa Catalina), où existait autrefois l'ancienne confrérie de Santa Catalina, composée de marins, maîtres de navires, etc. Les couvents étaient au nombre de quatre, parmi lesquels nous mentionnerons particulièrement celui des Frères Prêcheurs, sous le nom de Saint Elme (San Telmo) ou St-Pierre Gonzalez, et auquel s'adressaient spécialement les marins et autres corporations maritimes.

Ainsi qu'on a pu le voir, la ville de Saint-Sébastien a eu une réputation incontestable jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. On en aura des preuves encore plus évidentes par le fuero de la ville du XIIe siècle, qui donne une nomenclature exacte des marchandises importées et exportées par ce port. Les relations maritimes suivies qui ont toujours existé entre Saint-Sébastien et Bayonne, les nombreux traités de paix avec cette dernière, tous ces documents si nombreux contribuent à faire ressortir l'importance extrême du premier port du Guipuzcoa. Même avant la découverte de l'Amérique, sa marine parcourait toutes les provinces septentrionales de la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, les côtes de Galice, le Portugal, l'Andalousie et la Catalogne. Les royaumes de Castille, d'Aragon et Navarre envoyaient toutes leurs marchandises par le port de Saint-Sébastien.

La juridiction des côtes du Golfe relevant de la ville de Saint-Sébastien, s'étendait depuis la Pèna de Arando ou Arrenga à

Passages, jusqu'à l'embouchure de la rivière Orio. Près de la pointe de Arando se dresse une cordillière, chaînon inférieur des Pyrénées, qui, s'inclinant doucement, va finir à la pointe orientale de la ville, appelée de tout temps Surriola, après avoir continué près d'une demi-lieue, sans interruption. Cette haute falaise est appelée de Ulia ou Mirall, et est couronnée par un de ces *atalayes* si nombreux sur les côtes d'Espagne.

Si l'on suit la côte de l'Est à l'Ouest, on rencontre la péninsule de Saint-Sébastien et le château de la Motte, puis vient la baie ou *Concha,* et l'œil de l'explorateur se heurte au mont Igueldo ou Arrobi sur les pentes duquel est situé le petit village du même nom. Enfin l'on arrive, en suivant la falaise, à l'embouchure de l'Orio où s'arrête la juridiction de Saint-Sébastien.

CHAPITRE VI

DE SAINT-SÉBASTIEN A SANTANDER

Orio et la Pierre trouée. — Pays baignés par l'Orio. — Zarauz, sa vieille prospérité. — Le port et la plage. — Guetaria, l'île *San-Antonio.* — Le château. — El Cano. — La côte jusqu'à Zumaya. — Deva. — Le port de Montrico. — Ses armoiries. — Ondaroa. — Son église, ses marins. — Bilbao. — La côte jusqu'à Santander, Laredo et Castro-Urdiales.

Le petit port d'Orio se trouve à une faible distance de la mer, dans la rivière de ce nom, qui prend sa source dans la fameuse pierre trouée *(Peria Horadade).* Elle baigne la ville de Idiazabal et continue sa course par Alzaga, Zaldivia, Gainza, Arama, Isarendo, Legosseta, Arruzquita, en Guipuzcoa, puis Lasarte, Zubieta, Aguinaga où elle commençait autrefois à être navigable jusqu'à la ville de St-Nicolas de Orio. Celle-ci, placée sur sa rive droite, a eu une certaine prospérité maritime depuis le moment

où D. Juan I lui accorda le fuero de Saint-Sébastien et lui donna le nom de ville royale de Saint-Nicolas d'Orio, par privilège du 12 juillet 1379. Du XVIe siècle au XVIIe siècle, on y construisit encore de nombreux vaisseaux pour les flottes du roi d'Espagne. Mais des bancs de sable obstruèrent le port, ce qui diminua bientôt son commerce maritime. Aujourd'hui Orio n'est plus habitée que par des pêcheurs et on y construit aussi quelques embarcations.

A une faible distance d'Orio à une demi-lieue environ, se trouve la petite ville de Zarauz, aujourd'hui simple village de pêcheurs, mais qui a eu au moyen âge et surtout aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, son heure de prospérité. Cette ville avait encore vers la fin du siècle dernier la rivière de Imosiza, alimentée par différents ruisseaux et qui se jetait dans la mer. La plage a environ un mille de développement et 24 et 30 pieds de profondeur, mais la rade est peu sûre, et quoique en 1620 on ait pu remarquer à Zarauz différents chantiers de construction pour des vaisseaux de cinq et six cents tonneaux, rien ne protégeant les navires à l'ancre de la fureur des lames du large qui brisent avec violence, ce port a été de moins en moins fréquenté par ses voisins. Zarauz fut érigée en commune par le roi D. Fernando III, du consentement de sa mère Da Berenguela. Le principal commerce de Zarauz consistait principalement dans la pêche de la baleine et de toute sorte de poissons, parmi lesquels nous citerons principalement les sardines, anchois, congres, racés, poulpes et autres espèces. La charte de commune de cette ville a été publiée dans le *Dictionario geografico*.

Zarauz est aujourd'hui une très jolie petite ville de 2,000 habitants environ et ses bains de mer sont devenus célèbres. Des restes de son ancienne splendeur, on remarque encore une très curieuse maison, appelée la Torre Lucia ou Real Torre Larga. Elle est en pierres de taille et appartient à la fin du XVe siècle. On pénètre au premier étage par un joli escalier extérieur et le haut doit avoir été garni par un magnifique balcon courant tout le long de la façade. Les fenêtres sont ogivales et d'une belle forme.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte du golfe, on peut remarquer que Zarauz paraît être assise au fond d'une baie dont la ville de Guettaria occupe la partie septentrionale. Cette intéressante

ville, dont l'antiquité est incontestable, était entourée de murailles très épaisses et très anciennes et dont il ne reste plus aujourd'hui que des débris. Elle est placée au pied d'une éminence et affecte la forme chère aux constructions de bastides et de villes neuves ; la place en est admirablement choisie pour la garantir des vents du large. Elle est reliée par une langue de terre, fortifiée d'un môle ou quai, à la petite île de San Antonio, où se trouvent les débris d'un château qui portait le même nom. Les rues sont coupées en angle droit, et elle était percée de deux portes, l'une dite du Port, l'autre qui donnait dans le faubourg de Herrerieta. L'église est de style gothique et contient trois nefs. Il y avait un hôpital destiné aux pauvres et aux pèlerins. Dans la partie orientale de son union avec l'île de San Antonio, il y a un petit port assez bien abrité, mais qui ne peut recevoir des navires de plus de 150 tonneaux. A l'extrémité opposée de la ville de Zarauz et bordant la mer, se voit une curieuse et antique maison forte, appelée Palacio de Aldanar, aujourd'hui ruinée. Ses maîtres accompagnèrent l'empereur Charles V à Tunis sur des vaisseaux armés à leurs frais.

La construction de la ville remonte à une très haute antiquité et celle de ses murailles au roi D. Alonso le Noble. Elle conservait encore à la fin du siècle dernier, dans ses archives, un privilège donné à Burgos, le 20 février 1201, et confirmé en 1237 par D. Fernando le *Santo,* par lequel il lui fut concédé le négoce général. Guettaria reçut en 1426 le fuero de Saint-Sébastien. Parmi les nombreux privilèges que reçut cette ville de la faveur du roi, nous citerons celui du 29 mars 1290, par lequel il est permis à ses habitants de couper en Guipuzcoa les bois nécessaires à la construction de leurs maisons et des nombreux navires posés sur leurs chantiers. On sait que Guettaria a vu naître le célèbre navigateur Juan Sébastien El Cano, qui fit pour la première fois le tour du monde, sur un vaisseau nommé la *Vitoria,* de 1519 à 1522, après avoir accompagné Magellan dans la découverte du détroit.

De Guettaria à Zumaya la côte rocheuse se continue presque sans interruption. Le port tout petit n'est praticable qu'aux barques de pêche. La ville est située au pied de la montagne de Sainte-Claire sur la rivière Urole qui se jette dans l'Océan à un

quart de lieue de là, formant une barre souvent infranchissable lorsque la mer est forte. Quoique cette petite ville soit d'une antiquité assez reculée, elle ne doit pour ainsi dire sa véritable existence qu'à Alphonse XI, roi de Castille, qui la reconstruisit de nouveau, l'entoura de murailles, la fortifia de tours, et lui donna le nom de *Villagrana de Zumaya*. Le même roi lui accorda le fuero de Saint-Sébastien, qui fut daté de Valladolid du 4 juillet 1347. La ville a possédé des ateliers maritimes et on y a construit autrefois un grand nombre de vaisseaux pour les flottes royales.

La première ville après Zumaya est Deva qui est éloignée de St-Sébastien d'environ seize milles et est située au fond d'un petit port formé par l'estuaire de la Deva. On y remarquait autrefois de très anciens ateliers de constructions navales, qui n'existent plus depuis des siècles. La barre de la Deva est très dangereuse, et depuis de longues années la rivière n'est plus navigable qu'aux barques de pêche et aux très petits navires. Le roi don Sancho IV lui donna divers privilèges et le fuero de Vittoria daté du 24 juin 1273. La ville de Deva avait été construite sur une montagne nommée Montreal de Deva, mais par un nouveau privilège du roi D. Alonso XI, daté du 17 juin 1343, elle fut transportée au point où elle se trouve encore aujourd'hui. Cet acte de translation se trouve mentionné par les fueros de Guipuzcoa dans lesquels il est dit que la ville de Deva se trouvait autrefois dans son sanctuaire de Izéar.

Dans cette province de Guipuzcoa et sitôt après être sorti de Deva, on trouve Motrico dans une situation très pittoresque ; son importance maritime est très fréquemment mentionnée dans les vieux titres. La ville comptait environ 200 maisons entourées de fortes murailles percées de cinq portes dont il reste encore aujourd'hui quelques vestiges. On remarquait autrefois vers le Nord deux tours dont la plus haute servait de donjon. Dans son port, dans lequel pouvaient entrer des vaisseaux jaugeant jusqu'à trois cents tonneaux, se trouvaient des ateliers où l'on construisait des navires et des galions, qui allaient ensuite à Séville chargés de fer et de diverses marchandises, et à Terre-Neuve pour y pêcher la morue. Ses armes sont une baleine et une barque montée par un homme brandissant un harpon.

La ville domine la mer et possède quelques belles habitations modernes. Dans l'église qui est aussi de construction toute récente, on voit dans la sacristie un beau tableau de Murillo. Motrico compte encore aujourd'hui 3,400 habitants.

La première petite ville maritime de Biscaye que l'on rencontre après Motrico est Ondossoa, dont les rameurs ont la plus grande réputation de tout le golfe. Il n'y a guère que 2,000 habitants et le port tout petit est situé dans une sorte d'entonnoir formé par la montagne. Cette ville porte aussi une baleine dans ses armes.

Puis toujours en suivant la côte, nous trouvons Lequeitio qui eut plusieurs traités de paix maritime avec la ville de Bayonne. Elle compte encore aujourd'hui 3,500 habitants environ et 320 maisons. Elle est aussi d'une grande antiquité, entourée de murailles et percée de cinq portes. Son église, sous le vocable de *Nuestra Señora de la Ascension* a été réédifiée au XIIIe siècle et possède un maître-autel de la plus grande beauté. La ville est traversée par une rivière qui porte son nom ; un beau pont d'une seule arche construit au siècle dernier fait communiquer les deux rives. Dans le port protégé par quatre petits fortins, on construit des navires de deux cents tonneaux. Les marins de Lequeitio ont eu de tout temps une grande réputation comme pilotes et bons matelots.

Enfin, avant d'arriver à Bilbao, nous devons encore citer la ville de Bermèo, qui a quelque importance, car elle compte 6,300 habitants. Son port est peu profond et défendu par trois petits forts armés de canons. Bermèo a eu autrefois une certaine importance historique, Alphonse IX avait accordé à ses habitants, en 1334, on ne dit pas pour quelle cause, cette singulière immunité de ne payer aucun péage sur les routes de la Péninsule, si cé n'est à Tolède, à Murcie et à Séville. Le roi Fernando le Catholique avait concédé à Bermèo le titre de *Cabeza de Biscaya* (tête de Biscaye), et lorsque ses représentants prenaient la parole sous le chêne de Guernica, les autres députés se découvraient.

Mais nous voici à Bilbao, dont l'importance ancienne, au rebours de toutes les villes de la côte, a aujourd'hui décuplé, grâce à ses minerais.

La ville compte 19,000 habitants et 35,000 avec les faubourgs.

A part les églises paroissiales on n'y trouve aucun monument ancien digne d'être remarqué.

De Bilbao à Santander, la côte se relève et le premier port de quelque importance est Castro Urdiales qui compte 5,800 habitants. Cette ville occupe une sorte de presqu'île formée par des rochers, dont l'extrémité est occupée par l'église et un ancien château fortifié. La plus grande partie des habitants se livrent à la pêche, et la ville porte une baleine dans ses armes en souvenir des temps anciens et de sa vieille gloire navale. Castro Urdiales est entourée de murailles et ses rues sont très propres. L'église est d'une grande ancienneté.

Avant d'arriver à Santander, capitale de la province, nous rencontrons encore Laredo, ville de 4,500 habitants, qui occupe une position très pittoresque. Elle est située sur le côté Est de la baie de Santoña, abritée du Nord par un rocher très élevé, qui à son tour est couronné par un fort. Laredo est enceint de murailles et ses habitants qui se livrent à la pêche expédient beaucoup de poissons dans l'intérieur du royaume. L'église se glorifie de posséder deux magnifiques lutrins de bronze, couronnés de deux aigles aux ailes éployées qui lui avaient été donnés par Charles Quint dans le séjour qu'il fit à Laredo.

Ce furent de ces villes si richement et si heureusement situées sur les bords de la mer que devaient s'élancer ces hardis navigateurs qui portèrent si haut la réputation maritime de leur race et de leur pays.

CHAPITRE VII

LA PÊCHE DE LA MORUE

ET LA

DÉCOUVERTE DE TERRE-NEUVE

Pénurie de documents originaux. — Les Basques allaient-ils déjà en Amérique au xve siècle ? — Navigation des Scandinaves et des Normands au Groenland et au Canada dès le xie siècle. — La pêche de la baleine entraîne les Basques aux navigations des mers glaciales. — Noms appliqués par les marins aux terres qu'ils fréquentaient. — Auteurs qui se sont occupés de cette question. Le pilote Juan de la Cosa et Christophe Colomb. — Bancs des Baccalaos. — L'île de Cap Breton. — D'après Navarette, Échaïde aurait le premier découvert Terre-Neuve. — Opinion de M. F. Duro. — Curieuse dissertation sur les terres découvertes. — Les marins de Zarauz dans les mers du Nord. — Les Espagnols revendiquent l'honneur de la découverte de Terre-Neuve. — Découverte des Biscayens. — Guerre des Guipuzcoans contre la France. — Armements en course et corsaires au xvie siècle. — La pêche au xvie siècle.

Quoique jusqu'à cette heure il n'existe aucun document original indiquant que les Basques eussent réellement découvert Terre-Neuve, le Canada et les Terres de l'Amérique Septentrionale, il paraît toutefois démontré qu'ils ont été les premiers à y aborder du moins pendant la première moitié du xve siècle.

Mais avant eux il a existé d'autres navigateurs et d'autres colons qui peuvent revendiquer d'une manière positive et appuyée par des textes incontestables les droits de priorité. Ce sont les marins scandinaves qui déjà au xe et au xie siècle débar-

quèrent sur les côtes du Groenland et du Canada, et y construisirent des établissements et y fondèrent des colonies. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les Basques s'aventurèrent dans ces régions glaciales et la poursuite des baleines leur fit découvrir Terre-Neuve et les bancs de morues.

« En parcourant les côtes du golfe de Gascogne, on remarque des restes de tours et de fours. Les traditions locales sont muettes à leur sujet ; mais il est facile d'indiquer leur usage : ces tours servaient à indiquer au loin les baleines, ces fours à faire fondre leur graisse.

» Parmi les choses qui ont disparu chez nous, il faut compter ces géants des mers, autrefois assez fréquents sur les côtes de Guienne, surtout aux environs de Biarritz, cité dès le XIIIe siècle pour cette sorte de pêche [1]. Les Basques, auxquels elle offrait un bénéfice considérable, la faisaient l'hiver de la manière suivante : certains d'entr'eux se tenaient en sentinelle sur des tours, d'où ils pouvaient voir venir l'énorme bête. Était-elle signalée ? On battait le tambour ou le tambourin et tous accouraient, comme au pillage d'une ville, munis de dards et de tout ce qui était nécessaire [2]. « Chaque nacelle, ajoute Rondelet, porte dix hommes pour ramer, et quelques autres armés de longs harpons pour frapper l'animal ; ils les lancent et lâchent les cordes qui y sont attachées jusqu'à ce qu'il perde la vie avec le sang. Alors ils le tirent à terre à l'aide de la marée et partagent la proie dans la

1. — Nous avons rassemblé une grande quantité de documents inédits sur la pêche de la baleine par les Basques et nous espérons pouvoir les faire servir sous peu à une étude toute spéciale relative à cet intéressant sujet. — Th. Carte, *Catalogue des rolles gascons*, etc., p. 13, n° 30, ann. 1280, 1281. — Abel Jouan, Rec. et disc. du voy. du roy Charles IX, etc., f° 51 v°.

2. — Les Basques Terreneuviers donnaient le nom de *petricherie* à l'ensemble des ustensiles nécessaires à la pêche de la morue ; en castillan, on appelle *pertrechos* les équipages de guerre et de chasse. *(Us et coustumes de la mer*, etc., édit. de 1661, p. 105, n° 2.) — Je renverrai, pour plus de renseignements sur la pêche de la baleine, non-seulement sur les côtes du Pays-Basque, mais sur celles du Médoc, à la *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel*, etc., par MM. Martial et Jules Delpit ; *Notices et extraits des manuscrits*, etc., t. XIV, 1re part., p. 419-424, et aux *Variétés Bordelaises*, etc., de l'abbé Beaurein, t. I, p. 340-342.

proportion des dards lancés, chacun d'eux étant reconnaissable à des marques particulières qui y sont gravées[1]. »

L'auteur que nous venons de citer ne parle que des baleines qui venaient s'offrir comme d'elles-mêmes aux coups des habitants de Capbreton, de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz ; mais il est certain que d'autres Basques se livraient à cette pêche et ne s'en tenaient pas aux côtes. Cleirac, qui fixe après l'équinoxe de septembre le passage du cétacé sur celles de Guienne et de Biarritz, nomme, avec les pêcheurs de Capbreton et du vieux Boucau, « les Basques de Biarri, Gattari, Sainct Jean de Luz et Ciboure, et autres pescheurs de Guyenne, lesquels vont hardiment, et par grand adresse, harponner et blesser à mort les baleines en plaine mer[2] ». Il ajoute : « Les grands profits, et la facilité que les habitans de Capbreton prez Bayonne, et les Basques de Guyenne ont trouvé à la pescherie des balenes, ont servi de leurre et d'amorce à les rendre hazardeux à ce point, que d'en faire la queste sur l'Océan, par les longitudes et les latitudes du monde. A cest effet ils ont cy-devant équippé des navires, pour chercher le repaire ordinaire du ces monstres. De sorte que suivant cette route, ils ont descouvert cent ans avant les navigations de Christophle Colomb, le grand et petit banc des morues, les terres de Terre-Neufve, de Capbreton et Baccaleos (qui est à dire *morue* en leur langage), le Canada ou nouvelle France[3], où c'est que les mers sont abondantes et foisonnent en balenes. Et si les Castillans n'avoient pris à tâche de dérober aux François de la première acteinte de l'isle athlantique qu'on nomme *Indes occidentales,* ils advouroient, comme

1. — *Gulielmi Rondeletti .. Libri de piscibus marinis,* et Lugduni, apud Matthiam Bonhomme, MDLIIII, in f°, lib. XVI, cap. XI, p. 480-481.

2. — *Us et coustumes de la mer,* etc., édit. de 1661, p. 140-141-147. Cleirac remarque que ces pêcheurs ne payaient aucun droit pour amener et dépecer leurs prises à terre ; ils se bornaient à donner à l'église les langues des baleines et baleinons, mets fort estimé autrefois. — Plus loin, p. 447, traitant de la distribution des profits aux voyages des Basques dans le Nord pour la pêche de ce poisson et celle des morues, il fait observer que l'amiral ne reçoit aucune part de prise.

3. — Pierre de l'Ancre déclare avoir entendu dire que de tout temps les Basques trafiquaient dans ce pays, « si bien que les Canadois ne traictoient parmi les François en autre langue qu'en celle des Basques ». (*Tabl. de l'inconst. des mauv. anges,* etc., liv. I, p. 30, 31.)

ont faict Corneille Wytfler et Anthoine Magiv, cosmographes flamans, ensemble F. Antonio S. Roman.... *Historia general de la India,* lib. I, cap. II, p. 8, que le pilote lequel porta la première nouvelle à Christophle Colomb, et luy donna la connoissance et l'adresse de ce monde nouveau, fut un de nos Basques Terre-neufices [1]. »

Ceci est affirmé par Cleirac dans son curieux ouvrage, et bien des auteurs ont écrit sur ce sujet. Wytfliet dit « que les uns ont opinion qu'il estoit d'Andalousie, les autres le font Biscain [2] ». Henao a discuté tous ces points dans son ouvrage sur les antiquités Cantabriques, et il assure que Christophe Colomb étant à l'île de Madère reçut les confidences d'un pilote biscayen montant une nef de cette province et qui revenait de la pêche de la morue [3]. Quelques-uns vont plus loin et affirment que ce pilote se nommait Juan de la Cosa et était de Santoña, et de fait dans le rôle d'équipage de la Pinta montée par Colomb dans son immortel voyage on trouve un marin portant ce nom et natif de la même localité.

On peut assurer que ce fut la pêcherie des baleines qui entraîna la découverte de Terre-Neuve et du Canada. A mesure que ce cétacé terriblement poursuivi se faisait de plus en plus rare et remontait vers le nord, les populations maritimes du golfe n'hésitèrent pas à équiper de grands navires pour les poursuivre en pleine mer. De là à la découverte des terres nécessaires pour la fonte du lard des baleines, il n'y avait qu'un pas et le tout s'enchaîne d'une manière si naturelle qu'il paraît presque impossible de le réfuter et c'est ce que l'éminent écrivain espagnol, C. Fernandez Duro a mis en lumière d'une façon si brillante.

La découverte géographique de cette nouvelle paraît à tous d'un assez mince intérêt surtout quand on songe que les Scandinaves y avaient atterri plusieurs siècles auparavant, mais on ne peut nier que les Basques y aient été les premiers à faire la pêche de la morue et à fournir l'Europe de ce nouvel objet d'alimentation.

1. — *Us et coustume de la mer.*

2. — A. Favyn, attribue la découverte de l'Amérique à un marchand de Biscaye sujet de la couronne de Navarre. *(Hist. de Navarre,* liv. x, ann. MCCCCXLIIII, p. 564.

3. — Henao, *Averiguaciones de las Antiguedades de Cantabria.*

Les auteurs du Dictionnaire Encyclopédique, dit le savant Duro, ont écrit au mot *morue* que l'on pouvait attribuer la découverte des « *Bancos de los bacallaos* à des pêcheurs basques, qui y arrivèrent en poursuivant les baleines cent ans avant le voyage de Colomb ». Postlewayt va plus loin, car il assure, avec le témoignage d'un grand nombre de cosmographes, qu'un Biscayen qui habitait Terre-Neuve communiqua à Colomb l'existence du nouveau continent[1]. Moreri et autres auteurs se sont bornés à copier sans la vérifier autrement la notice de ce dictionnaire, lui donnant à ce qu'il paraît plus de crédit qu'à la collection des voyages de Ramusio, dans laquelle il est dit que les commencements de la pêche de Terre-Neuve doivent être reportés au commencement du XVIe siècle. Que en 1502 quelques marchands de Bristol avaient obtenu un privilège, pour y fonder une colonie. Que depuis 1504 les biscayens et les naturels des provinces de Normandie et de Bretagne fréquentaient déjà la côte du Sud où ils faisaient la pêche. Que l'île de Cap Breton prit le nom de ces mêmes bretons. Que en 1506, Jean Denis fut à Terre-Neuve avec le pilote Camart, et publia la première carte connue de ces côtes, et enfin en 1508 Tomas Aubat ou Hubat mena de Terre-Neuve à Paris le premier sauvage qui y ait été vu.

Le savant marin espagnol qui a réuni sur les commencements de l'histoire de la pêche de la morue des documents si curieux, ajoute : Il est dit dans le fors donné par D. Enrique IV à la date du 15 avril 1463 à la ville de Saint-Sébastien que la morue *(bacallao)* se trouve au nombre des marchandises introduites par les vaisseaux basques. Il est possible que ce soit aussi de cette pêche, à laquelle faisaient allusion les pétitionnaires des Cortes de Valladolid de 1351, qu'ils faisaient sur les côtes d'Irlande et d'Écosse, avec un règlement aux traités qui furent stipulés par

1. — Le même auteur ajoute la note suivante : Le P. Las Cassa qui possédait les papiers de Colon, dit que l'Amiral avait noté dans son livre de Mémoires entr'autres indices de l'existence des terres en Occident, qu'un marin borgne, dans le port de Santa-Maria, et un autre de la province de Galice, à Murcie, lui avaient dit que dans un voyage qu'ils firent en Irlande, ayant dévié de leur route, ils naviguèrent tant au NO, qu'ils aperçurent une terre, qu'ils crurent être la Tartarie, et qui n'était autre que Terre-Neuve. — Navarette, *Collecion de viajes y descubrimientos,* tomo I, p. XLVIII.

le roi Edouard III. Elle était plus moderne toutefois que la pêche de la baleine, et ce fut en poursuivant cette dernière et à cause de l'abondance de « *gadus morhua* » dans ces parages lointains qui leur donna l'idée de pêcher ce poisson pour en nourrir les équipages et leur firent inventer depuis la méthode de le conserver salé, sec ou pressé.

« Lorsque le célèbre D. Martin Fernandez de Navarette mit au jour son importante *Collecion de los viajos y descubrimientos que hicieron por mar los espagñoles,* il dit dans son introduction que les Basques croyaient qu'Échaïde avait été celui qui découvrit Terre-Neuve, sans réfuter ni discuter cette assertion : mais dans les documents de cette même collection il en introduisit deux, qui rendaient très douteux à ce qu'il semble son affirmation antérieure. L'un et l'autre affirment que le Roi D. Fernando le Catholique signa un traité, avec Juan de Agramonte, catalan, naturel de Lerida, pour aller avec deux navires armés à ses frais *découvrir certaines terres nouvelles dans les limites qui à nous nous appartiennent.* Ce traité fut ratifié par la reine Jeanne en octobre 1511, pour aller avec deux navires des habitants de ces royaumes que l'on pourrait affreter et charger dans les ports de Laredo et Santander ou autres, *pour aller apprendre le secret de Terre-Neuve.* Les équipages des navires devaient aussi être du pays, à l'exception de deux pilotes que l'on permettait être bretons ou de toute autre nation parmi ceux qui étaient déjà allé dans ces parages, et comme on était obligé d'aller en Bretagne pour les chercher, il était donné licence à ces navires d'y charger des vins, des viandes et farines ainsi qu'on l'avait sollicité. Tout ce qui serait bénéfice dans ce voyage, devait être la sixième partie au profit de la couronne. Donnant de bonnes nouvelles de cette dite *Terre Nouvelle,* et s'il y trouvait des traces d'or et autres choses précieuses il serait aussitôt élevé à des honneurs, en plus du dixième de l'or qui se trouverait, et que le privilège en serait pour le découvreur, ses fils et ses successeurs de tout temps à jamais. La terre découverte, et si elle était colonisée, ainsi que cela s'était fait pour Ispañiola, il en aurait la garde, avec les autres personnes par lui proposées.

Il n'y a pas de mémoire postérieur relatif à cette expédition, qui ne dut pas laisser Agramonte très satisfait des résultats, car

il ne sut pas vérifier qu'au-dessous de l'eau et en place du métal qu'il cherchait se trouvait une mine précieuse quoique d'un autre genre et qui devait faire plus tard la fortune de plusieurs peuples. Quoiqu'il en soit, la conséquence absolue de ce traité c'est que cette région était déjà connue des Bretons, puisqu'on allait chercher des pilotes parmi eux, qu'il n'y en avait pas parmi les basques, dans les ports desquels cependant on prenait navires et gens.

Ce fut d'après cette conséquence qu'en premier lieu, dans la fameuse carte de navigation de Juan de la Cosa, terminée en 1500, et dans laquelle se trouve signalée la côte de l'Amérique septentrionale, on lit : *Mer découverte par les Anglais,* faisant allusion sans doute aux voyages des Cabot. Juan de la Cosa, comme on l'a vu plus haut, était natif de Santoña, il avait beaucoup navigué dans ses propres navires tant sur la côte cantabrique que sur d'autres mers avant de suivre Colomb, et il était aussi au courant que possible des sciences nautiques de son époque, ainsi que le mentionne sa carte. Il ne devait pas ignorer la tradition de la découverte de Terre-Neuve par ses compatriotes, et cependant il ne l'indique pas.

Cette même légende est placée par Diègo Rivero, cosmographe de la Maison de contratacion, dans la carte générale qu'il traça en l'an de 1529, mais sans être plus explicite.

Il commence, dit M. F. Duro, ses indications par le Nord et les inscrit de la manière suivante :

1° Terre du Labrador. Cette terre fut découverte par les Anglais.

2° Terre des Bacallaos, qui fut découverte par les Corteréales et où ils se perdirent, jusqu'à présent la pêcherie de la morue a produit peu de bénéfices, car elles sont peu estimées.

Plus au Sud, sur une grande rivière, qui doit être le Saint-Laurent, il met :

3° Terre de Esteban Gomez, laquelle fut découverte par ordre de S. M. en l'an de 1525. On y trouve beaucoup de fruits et arbres semblables à ceux d'Espagne, beaucoup de saumons, soles et autres poissons ; il n'y a pas d'or.

Au Sud de cette rivière, il place l'archipel d'Esteban Gomez.

4° Terre de Ayllon qu'il découvrit, peupla et colonisa, parce

que cette terre était très bien disposée pour fournir le pain, vin et toutes les choses d'Espagne, il y mourut d'ennui[1]. »

Cette même forme résume les notices des pays de chaque région jusqu'à la terre de Magellan.

Ces mentions qui n'ont été utilisées par aucun des écrivains qui ont discuté la découverte de Terre-Neuve et que le savant auteur croit devoir signaler comme preuve de son impartialité, ne font pas tomber la primauté de Échaïde, discutée par un autre basque dans un mémoire cité par Madoz[2] et dans lequel il est dit :

« Terre-Neuve. — Les Français ont découvert Terreneuve, si féconde en baleines et en morues, aux environs de l'an 1510, aucun pilote espagnol n'avait paru dans ces parages jusqu'aux environs de l'an 1545, dans lequel le pilote Matias de Echevete, mon père, fut à l'âge de quinze ans, comme charpentier, à bord d'une nef de Ciboure de France, sous le commandement du capitaine Martin One, armé pour la baleine et la morue, que ce vaisseau revint à St-Jean-de-Luz avec un chargement, et que mon dit père en ayant donné des nouvelles, plusieurs de chez nous se décidèrent à entreprendre le même commerce, duquel il résulta pour cette province une grande prospérité jusqu'en l'an 1577, dans lequel l'hiver fut si rude et si terrible, qu'il mourut 540 hommes parmi les plus robustes dans le port de Lutus Sombrero. Zarauz seul perdit dix-sept hommes des plus vaillants marins qui fussent connus en ce temps là. Jusqu'à cette année la ville de Zarauz fournit plus de 80 marins à double solde, lesquels rapportaient plus de deux mille ducats, de manière que ces gros bénéfices allèrent en diminuant depuis cette dite année 1577, et mon père fit vingt-huit voyages, soit comme charpen-

1. — Effectivement à Valladolid, le 12 juin 1523, fut signé un traité avec le licencié Lucas Vazquez de Ayllon, auditeur de l'Espagnol, *pour savoir le secret* de la terre qu'il avait déjà visitée avec deux caravelles, en remontant jusqu'au 37°, et en suivant huit cents lieues de plus de côte ou détroit de l'autre mer. Le gouvernement lui en fut concédé, avec le titre *Adelantado*, et quinze lieues en carré, avec les récoltes, rentes et deux pêcheries de *bacallaos*, ce qui est le plus notable. Ayllon mourut pendant ce voyage et avec lui beaucoup de ses gens. Royale Academie d'Histoire de Collect. Muñoz, t. LXXVI, f° 305. — Note de F. Duros.

2. — Collection *Vargas Ponce*.

tier, soit comme pilote jusqu'à ce qu'il mourut en 1599, âgé de soixante-quatorze ans. Lorsque ceci fut écrit il n'y allait plus à Terre-Neuve que deux ou trois navires destinés à la pêche de la baleine, morue et chien de mer. »

Ce document, qui n'est pas plus fondé que le dire de son auteur, fils de Matias de Echevete, marin sans instruction comme lui, ainsi que le prouve son style, manque à la vérité en s'attribuant le mérite de l'invention de cette pêche, quand il dit qu'aucun espagnol n'avait navigué du côté de Terre-Neuve jusqu'en l'année 1545. Car en plus du voyage ou des voyages de Agramonte de 1511, celui de Vasquez de Ayllon antérieur à 1523, établit que ces pêcheries étaient déjà fréquentées. Il existe encore beaucoup d'autres documents récusant l'affirmation de Etchevete, à commencer par la lettre datée du 13 septembre 1512 que le roi écrivit à Sebastien Cabot en réponse aux offres que lui faisait ce dernier sur la navigation des morues.

Il semble, dit le même auteur, que Saint-Sébastien n'était pas non plus très au courant de la question, ou bien ils ne trouvaient pas le sujet fort intéressant et cependant on ne s'écarte guère de la véritable date, car en 1561 les capitaines de navires, qui payaient aux églises le deux pour cent des produits de la pêche de Terre-Neuve, dans lequel on demandait aux témoins s'ils savaient que les pêcheries de Terre-Neuve avaient été en usage depuis peu d'années ; et comme il y avait parmi les déclarants plusieurs vieillards de soixante-dix ans, dont les déclarations furent conformes en ce que ils assuraient que la plus haute antiquité à laquelle remontait cette pêche ne pouvait être reculée de plus de 18 ou 20 ans, c'est-à-dire qu'elle était fréquentée depuis 1541 ou 1545 et pour les grands bénéfices que produisaient ces voyages on avait abandonné ceux de Flandre, Angleterre et autres pays. Quelques-uns des témoins disaient que la pêcherie de Terre-Neuve avait été découverte depuis 1526, et que les Guipuzcoans l'exploitaient déjà en 1540.

Navarette fait remarquer que l'époque indiquée par ce témoin, qui se nommait Hernando de Mena et qui était âgé de soixante-dix ans, coïncide avec l'expédition d'un Estéban Gomez, qui par cédule royale, datée de Madrid du 10 février de 1525, fut nommé pilote de Sa Majesté, avec un salaire de 30,000 maravédis

par an ; le même partit de la Corogne avec une caravelle et remonta tout à fait dans le Nord, à la recherche d'un détroit qui devait faciliter les communications avec le Catay. Puis naviguant tout le long de cette côte jusqu'à la Floride, par des passages qui jusqu'alors n'avaient été reconnus de personne, il atteignit le port de Santiago dans l'île de Cuba ; il y prit des rafraîchissements et revint à la Corogne dix mois après son départ, menant avec lui des indiens natifs de ces terres, qu'il présenta au Roi qui se trouvait alors à Tolède[1].

Il paraît qu'il se trouvait dans les registres des archives de Orio dont Vargas Ponce eut communication, des compte-rendus d'expédition pour la pêche depuis l'année 1530, et des preuves encore plus anciennes se trouvent dans la lettre écrite au Roi par la « Audiencia de la Española » en date de 19 de novembre de 1527, annonçant qu'on s'était emparé d'une nef anglaise, dont le capitaine avait déclaré qu'il était allé reconnaître les morues et qu'il y avait rencontré une cinquantaine de navires castillans, français et portugais qui y faisaient la pêche[2]. Par une cédule royale expédiée le 10 février 1542, fut délivré à Ares de Sca, regidor de la ville de Bayonne en Galice, 61,605 maravédis pour son salaire de capitaine d'une caravelle, et il fut par commandement de Sa Majesté à la pêche des morues du 25 juillet au 17 novembre 1541[3]. Par lettre envoyée par l'Ambassadeur en Portugal et adressée au Comendador mayor de Castille en la même année 1541, il est dit qu'il a reçu la relation qu'une caravelle envoyée par l'Empereur aux « *Baccalaos* » probablement la même que montait Ares de Sca, était allée à la découverte de Cartier. De plus que le roi de Portugal ne voulait plus y envoyer des navires, parce que deux d'entr'eux s'étaient déjà perdus, sans parler d'un autre qui eut le même sort du temps du roi D. Manuel, son père[4]. Enfin, en dernier lieu et quoique cela soit intéressant

1. — Herrera, Dec. 3, libr. VIII, cap. VIII. — Gomara, *Hist. des Indias*, capitulo x. Duro. Fernandez.

2. — Collect. Muñoz, tome LXXVII, f° 19.

3. — Même collection, tome LXXXIII.

4. — Collec. Muñoz, t. LVXXII.

au point de vue de la navigation de ces époques, l'éminent écrivain place cette pièce pour la question de dates et de noms[1].

« Un biscayen, dit-il, naturel de St-Sébastien, homme de bien, appellé Johannus de Ribas, me dit que allant à la pêche des baleines, à la hauteur de 70 à 72 degrés, où commence la grande baie, où il croit que se trouve le cap de Grata et qu'il courut jusqu'à l'ouest. Que vers l'année 50, plus ou moins, un capitaine français appellé Jacques Caste (Cartier), et venant pour le même fait de découverte, trouva un détroit qui n'avait pas plus de cinq lieues de profondeur, et large d'une lieue, et courant le long de la côte de la Floride, jusqu'au Sud-Ouest environ 80 lieues, il trouva une très grande rivière avec une infinité de pirogues. Ce biscayen dit l'avoir vu lorsqu'il revint et parlé très souvent avec lui. Et que cinq ou six années auparavant, des Bretons avaient été depuis la pointe du Cap Breton, qui est à quatre-vingts lieues à l'Ouest, presque de la pointe de Caballo, qui est à 49 degrés et il dit à 52 ; et de là courant le Nord-Ouest environ cent lieues, ils heurtèrent ledit détroit. »

Mais pour en revenir à la pêche, on ne peut nier que pendant le règne de Philippe II, elle entretient une force de deux cents navires, montés par plus de seize mille hommes, ainsi que l'assure Tomè Cano, et il confirme son assertion en disant que les navires pêcheurs étaient unis entr'eux pour aller à la pêche, sous l'escorte d'une escadre de vaisseaux de guerre qui les protégeaient contre tous ceux qui auraient voulu les attaquer. Ce projet fut formé en l'an 1553, et par cédule royale du 3 juin, dans laquelle on avisait la province de Guipuzcoa, le risque des ennemis, et on les avertissaient de ne pas aller à la pêche séparément, mais bien en flotille, sous la garde de l'escadre du capitaine général D. Luis de Carvajal. La province représenta les inconvénients considérables qui en proviendraient pour la navigation et la pêche même, si l'on était obligé de naviguer

1. — Ce document donné par F. Duro a été copié aux archives des Indes par le colonel, capitaine de frégate, D. Francisco Carrasco qui eut la bonté de la lui envoyer. Il porte le titre suivant : Aino 1580. — Copia de un papel que se hablo entre los que tenia Fr. Martin de Rada, despues de muerto, y le trajo el P. Ortega, que va à España, y le dio a el P. Buiza, del qual lehubo yo.

ensemble. Qu'il vaudrait mieux pour eux prendre la mer de deux en deux ou de trois en trois, qu'ainsi ils se défendraient ou attaqueraient mieux l'ennemi que non point attachés en flotille. Ils remerciaient le Roy de l'intérêt qu'il leur portait mais ils repoussaient l'escorte, demandant une prompte révocation de l'ordre, et qu'ils préféraient perdre les bénéfices de l'expédition de l'année dont les frais montaient à 200,000 ducats. L'ordre fut, en conséquence, aussitôt révoqué.

Un peu plus tard, on voulut savoir ce que les basques avaient fait contre les Français pendant la dernière guerre, et on fit une enquête publique en 1555, dans laquelle on consigna les déclarations de quatorze témoins, capitaines et pilotes qui toutes confirmèrent les faits suivants. Qu'ils avaient couru le long des côtes de France, et y avaient fait de fréquents débarquements, y prenant des villes et des châteaux et tenant la campagne. Qu'ils avaient fait des armements considérables, montant jusqu'à plus de trois cents vaisseaux, et guerroyant constamment, ils avaient eu plus de mille morts et un très grand nombre de blessés. Qu'il avait capturé sur l'ennemi plus de quatorze cents navires, dont quatre cents étaient de fort tonnage avec un millier de pièces de canon de fer et de bronze et plus de quinze mille prisonniers. De manière qu'il n'y avait pas sur toute la côte voisine de la France un marin qui ne fut tombé au moins une fois en leur pouvoir ; enfin, que principalement ils étaient allés à Terre-Neuve pour embarrasser les opérations de pêche, que par la force de leurs armes ils s'étaient emparés des navires qui y étaient employés, et qu'une escadre venue de Saint-Jean-de-Luz étant sortie de ce port pour les combattre, ils l'avaient mise complètement en fuite.

Malgré tout une cédule royale fut promulguée, défendant très expressément en 1557 de ne laisser partir aucun navire pour Terre-Neuve sans autorisation spéciale. Cet ordre avait pour objet principal de retenir marins et navires au service de la couronne. Ce conseil si malheureux avait été donné au roi par D. Garcia de Tolède, qui lui prouva que sans aucun frais ni préparation aucune, il aurait là une escadre toute prête pour la guerre navale.

En 1564, les relations amicales qui avaient déjà existé de tout

temps avec le Labourt se renouèrent sur de nouvelles bases et les populations maritimes de ces côtes formèrent un accord pour conserver la pêche des morues, toujours plus prospère, et donnant de plus grands bénéfices. Cristobal de Barros informa le Roi des bénéfices qu'il avait faits en 1574, énumérant les navires qui partaient chaque année pour Terre-Neuve, et ceux qui en même temps partaient de San Vicente de la Barquera, Ilarus, Rivadesella, Gijon et Avilès formant une flotte distincte qui se dirigeait à la côte d'Afrique, frontière des îles Canaries et exploitaient la pêcherie depuis le cap Auguet jusqu'au Sud. Ce fonctionnaire zélé proposait une pragmatique qui finit par être publiée, très semblable à celle qui plus tard procura la prospérité de l'Angleterre sous le nom d'*Acte de Navigation.*

Le système d'embargo, dont la funeste influence a été déjà exposée, attaqua par la base la prospérité des pêcheries, en ruinant les armateurs. En 1586, l'embargo fut général, et on ne put faire la campagne, qui rendait chaque année des bénéfices si importants. En ce cas on écoutait les lamentations des victimes, on s'excusait sur la nécessité des temps, promettant même de ne plus y revenir, et on continuait le cas échéant à mettre la main sur les navires et sur les équipages.

En 1587, ils furent avertis de n'aller à Terre-Neuve que bien armés, car on avait eu des nouvelles que des corsaires anglais, de La Rochelle et d'ailleurs, se disposaient à leur courir sus. Mais ce n'était pas cela qui pouvait les effrayer. La plus grande gêne qui pouvait les frapper étaient les nouveaux droits qui avaient été mis sur les produits de la pêche, son introduction et déchargement, et surtout la série des dispositions qui assujettissaient les populations maritimes afin qu'il leur fut impossible de s'exempter du service royal ; parmi ces prohibitions on remarquait surtout celle qui leur défendait de s'embarquer à bord des navires labourdins, qui avaient toujours mis à la mer avec une moitié de leur équipage guipuzcoan.

Voilà en quel état se trouvait la pêche dans les provinces basques de l'Espagne ; nous allons étudier maintenant dans le chapitre suivant la question intéressante de la découverte de Terre-Neuve et de la priorité qu'on s'est généralement accordé à attribuer aux Basques Français et Espagnols.

CHAPITRE VIII

LES DÉCOUVERTES DES BASQUES

Témoins appelés à l'information de Saint-Sébastien. — Noms anciens des lieux de pêche de Terre-Neuve. — Les Basques ne faisaient qu'un négoce en allant à la pêche. — Preuves exigées par les Anglais. — Dissertation lue devant la *Sociedad Vascongada*. — Réfutation faite par les Basques Labourdins. — Réponse de François Ier sur les découvertes faites en Amérique par les Espagnols et les Portugais. — Réflexions de d'Argentre. — Marc Lescarbot. — Mémoire de Antonio de Egaria. — Faits cités par F. Duro sur la question de Terre-Neuve. — Recherches bibliographiques de cet auteur. — Un dicton basque. — Un curieux essai de carte de Terre-Neuve et du Canada.

Nous devons dire, pour rendre un juste tribut d'éloges à la science du savant écrivain castillan, M. F. Duro, qu'il ne semble guère possible d'apporter des preuves nouvelles à celles si abondantes qu'il a réunies dans son excellent travail, et que les quelques faits que nous avons recueillis viennent confirmer; c'est donc ce fragment tout entier que nous nous bornons seulement à suivre d'aussi près que possible, tout en le complétant, à mesure des besoins.

Dans l'information juridique qui fut faite dans la ville de Saint-Sébastien l'an 1697, et qui est la base de toute la discussion moderne, quinze témoins, tant Français que Guipuzcoans déposèrent; c'étaient : Martin de Sapiain, capitaine, naturel de Saint-Sébastien ; Antonio Ortega, marin de la même ville ; Juanes de Narba, natif de Saint-Jean-de-Luz, qui avait fait trente voyages ; Bernard Daurriberque, de la même ville ; Savat de Aguirre, de Guétari en France ; Domingo de Guruceaga, de Saint-Sébastien ; Esteban de Azcorra ; Pedro de Aguirre Landa ; Antonio de Aramburu ; Nicolas de Yerom ; le capitaine Blas

Pison ; Juan de Zuaznavar ; Francisco Ibarron, le capitaine Tomas de Eugui, tous de Saint-Sébastien ; et enfin Martin de Aguirre, de Guétari en France. Toutes les déclarations qui émanèrent de ces nombreux témoins furent conformes dans la partie essentielle, quoique variant quelque peu, relativement aux personnes, vaisseaux et ports cités. Il est suffisant pour qu'on ait une idée de l'importance de la question d'en citer seulement quelques-unes. La première, qui est celle du capitaine Martin de Sapiain, s'exprime de la manière suivante :

« Que aussi haut que pouvait remonter ses souvenirs, c'est-à-dire environ quarante-huit ans, il avait vu que les habitants de cette province avaient été aux îles et sur les côtes de Terre-Neuve faire la pêche de la morue en certains ports, tels que Traspaz, Santa-Maria, Cunillas, Placencia, Petit Placencia, Petit Paradis, Martiris, Buriachuruca, Buria Andia, San Lorenz Churuca, San Lorenz Andia, San Pierre, Fortuna, Miquele Portu, Charco Portu, Señoria, Opot Portu, Tres Islar, Portuchoa et Echaide Portu. Que ce dernier port fut découvert par Juan de Echaide, naturel et voisin de cette ville, que le témoin avait connu, et qui était mort, il y avait environ une quarantaine d'années plus ou moins. Qu'en aucun de ces ports on ne leur avait jamais mis ni oppositions ni défenses provenant des sujets du roi de France ni de quelque autre royaume que ce fut, et que sans distinction, la préférence avait toujours été au premier occupant, et cela d'après la coutume observée de temps immérial, sans que mémoire d'homme puisse se rappeler le contraire, et cela a été ainsi pratiqué jusqu'à la présente année que cela fut commencé à être mis en vigueur par les Français, et en plus de l'avoir vu, il l'avait entendu dire à Juan de Echaïde, à Martin de Echaïde et autres vieillards de la ville, avec références de leurs aînés et il dit cela remonter environ à soixante-deux ans. »

Le même auteur ajoute : « Le dire d'un témoin d'une si haute autorité confirme complètement ma supposition que jusqu'alors les basques n'allaient pas rechercher une vaine gloire, et qu'ils faisaient simplement un négoce. Par les dates qui sont citées, on voit que Juan de Echaïde, supposé découvreur de Terreneuve, n'avait pas plus de vingt ans lorsqu'il commandait un navire et

qu'il donna son nom à un port qui n'en avait pas, il le baptisa vers 1600 et peut-être même 1598, mais personne ne pourra soutenir qu'il découvrit l'île et ses bancs. »

Plus tard les idées se modifièrent grâce à l'intérêt. La mauvaise foi des Anglais exigea une preuve, non de possession ni d'usage, puisque tout cela était notoire, mais de l'origine même du droit de pêche des Basques, afin de fournir ainsi les notes nécessaires aux diplomates espagnols dans les Congrès, comme pour influer sur l'opinion, on commença à rechercher des papiers et à présenter des arguments, et on écrivit les premiers mémoires et dissertations connus. L'un d'entr'eux présenté à la *Sociedad Vascongada,* fut inséré intégralement dans l'appendice, et parlant de la très ancienne invention de la pêche ou chasse de la baleine, admit, avec le témoignage du *Dictionnaire encyclopédique,* que cent ans avant le voyage de Colomb, les eaux de Terre-Neuve étaient déjà connues, et cela sans vouloir admettre à cette découverte la participation des Basques Français ou de la Basse-Navarre, car, disait-il, les noms de *bacallaos, petücheria,* Baruchenoa, Buru Andia et tant autres vocables appliqués à des ports, caps ou pointes, indiquaient clairement qu'ils avaient été imposés par des basques espagnols.

Cette dissertation fut lue en réunion publique célébrée par la Société des Amis du Pays à Bilbao, en septembre 1772, et produisit tout naturellement le résultat de blesser l'amour-propre des labourdins, qui rédigèrent un autre mémoire, dans lequel ils commencèrent à démontrer : 1° Que la gloire de la découverte de Terre-Neuve, adjugée aux seuls Espagnols et principalement aux habitants du Guipuzcoa par la Société de Bilbao ne repose sur aucun fondement ; 2° Que le pays de Labourd n'avait jamais fait partie de l'antique Cantabrie[1].

Ensuite arrive la remarquable réfutation avec une citation de Lamare[2] dans laquelle on réclame pour les basques français, et surtout pour les habitants de Capbreton près de Bayonne, la gloire d'avoir découvert le nouveau continent, cent années avant Colomb, et cela en poursuivant les baleines. Comme

1. — *Discours adressé à la Société des Amis du Pays,* 1775.
2. — Traité de la police, tome III, liv. V.

preuve on rappelle qu'une des îles voisines du Canada porte le nom de *Capbreton*.

Ceux de Normandie, Bretagne, La Rochelle et Bordeaux, suivirent la route que les Labourdins leur avait ouverte, et commencèrent avec succès la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve, et dans les îles voisines, principalement sur celle de *Plaisance* et sur les côtes de *Chapeau-Rouge, Petit Nord* et dans la *Baie de Canada*.

Le mémoire continue disant qu'il est surprenant de voir une allégation semblable, quand il est notoire qu'en 1534, lorsque l'habile marin Jacques Cartier arriva à Saint-Malo, venant du Canada, et comme la Cour d'Espagne manifestait sa mauvaise humeur, François Ier s'écria gaiement : « Qu'est cela ? Les rois d'Espagne et de Portugal se divisent tranquillement le monde et ils ne consentiraient pas à ce que j'y prisse part en frère ? Il serait bon qu'ils me fissent voir l'article du testament par lequel notre père Adam les a fait légataires. »

Les Anglais qui disputaient depuis longtemps aux Français la possession de l'île de Terre-Neuve, parce que celle-ci assurait celle du banc où se faisait la pêche, alléguèrent un contrat de vente supposé avec les sauvages, faute de meilleures raisons, ne pouvant guère prétendre à la découverte de ces côtes, puisqu'ils reconnaissaient que leur établissement sur ces dernières était postérieur à celui des Français.

D'Argentre qui écrivit à une époque connue son Histoire de Bretagne, met dans son livre I que les Basques, Normands et autres Français furent avant tout le monde, le plus tard en 1504, au Canada ou Nouvelle France, Accadie et autres terres adjacentes, ainsi qu'il est prouvé par un mémoire de l'an 1621, qui était conservé parmi les manuscrits du duc de Penthièvre.

Une autre preuve plus récente et surtout beaucoup plus décisive à la vérité se déduit d'un travail présenté par un des auteurs même, intitulé Histoire et Commerce des Colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, imprimé à Londres en 1755. Dans le chapitre II, page 52 et suivantes, il est dit que la pêche de Terre-Neuve était pratiquée par les Français bien longtemps avant que ses compatriotes aient fondé des établissements. Il y a des auteurs, dit-il, qui affirment la présence des Basques avant que Colomb

découvrit le Nouveau Monde, et ajoute comme preuve qu'à l'arrivée de Jacques Cartier à Terre-Neuve en 1534, plusieurs caps et ports avaient des noms français et basques. Guillaume Portel, dit cet historien, va même plus loin, car il assure que depuis la plus haute antiquité, les Français visitaient cette partie de l'Amérique.

Corneille Wytfliet attribue aussi la découverte aux Français, mais sans la faire remonter aussi loin. *Britones,* dit-il, *et normani, anno a Christo 1504 has terras invenere dum asellorum marinorum piscatione intenderent.*

On peut ajouter à ces anciens témoignages celui de Marc Lescarbot, auteur d'une *Histoire de la Nouvelle France,* écrite en 1608 et beaucoup d'autres. Un règlement formé par les commerçants de Saint-Malo le 26 mai 1640, et confirmé par le Parlement de Rennes le 31 du même mois, déterminait la conduite que devaient suivre les capitaines et équipages des navires qui allaient à la pêche de la morue, et dont le nombre était considérable, pour prévenir les discussions qui arrivaient entre les pêcheurs pour la possession des lieux de pêche ; et par décision du Conseil du 28 avril 1671, ce règlement devint obligatoire à tous les navires français qui iraient à Terre-Neuve.

Le pays de Labourt conserve très précieusement dans ses archives, comme documents, beaucoup de papiers relatifs à la découverte, que personne ne peut leur disputer sans injustice. Les malheureuses circonstances de la paix d'Utrecht et de celle de 1762 ont privé la France de presque toutes ses possessions de Terre-Neuve, sans autre raison que la jalousie des Anglais, qui connaissaient son importance.

On espère, ajoute le Mémoire par forme de conclusion, que ces faits seront suffisants pour faire tomber l'idée émise dans la Dissertation lue devant la Société. Une semblable usurpation serait trop sensible aux Français, et particulièrement à ceux du pays de Labout, qui soutiendront leurs droits avec un zèle et une constance infatigable.

Don Bernabè Antonio de Egaña, secrétaire de la Junte et Députation de Guipuzcoa, utilisa les notes et raisonnements de cette dissertation et l'allongea en quelque sorte de l'histoire des vicis-

situdes et des tentatives faites pour maintenir les basques dans leurs droits. Ce dernier point fut le véritable objet de son travail ; mais il ne perdit pas l'occasion de dire que les auteurs français avaient confondu dans les dénominations de « vascos y vascongados » les habitants de la Basse-Navarre ou province du Labourt, tombant ainsi dans l'erreur de croire que ceux qui découvrirent Terre-Neuve étaient français. Selon son jugement, il est indiscutable que les Guipuzcoans et les Biscayens, qui firent tant de découvertes et de conquêtes, comme par exemple celle des Canaries en 1393, poursuivant les baleines, découvrirent Terre-Neuve et le Groënland, et y fondèrent les premiers établissements. Dans l'ouvrage ayant pour titre « Mémoires des commissaires de leurs Majestés Très-Chrétienne et Britannique sur les possessions et droits respectifs de l'Amérique », imprimé à Amsterdam l'an 1755, il est observé que le langage des premières terres de l'Amérique du Nord est à demi euskarien, preuve certaine de l'antiquité de la navigation des Biscayens ; mais la meilleure idée que l'on puisse alléguer est surtout l'ambition sans limites qui a toujours été reconnue à la nation française. Comment pourrait-on croire que ses sujets ayant découvert véritablement ces trésors, ils en eussent abandonné la possession aux Biscayens et aux Guipuzcoans.

Jean Blaeu, le célèbre géographe, dans les actes imprimés à Amsterdam en 1660, en langue latine, au volume II, folio 22, dit de la pêche de la morue que les ports de Terre-Neuve furent également ouverts aux nations qui, à certaines époques de l'année, s'y rendaient pour sécher au soleil le poisson qui se pêche sur ses bords. Ces nations ont entr'elles quelques lois faites de commun accord, et à l'aide desquelles elles se gouvernent. La principale place est au premier occupant, qui peut y rester pendant toute une saison de pêche.

Don Nicolas de Soraluce dit que les habitants de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure rédigèrent en 1710 un Mémoire pour la défense de leurs droits ; mais il ne fut pas publié et est encore inédit de nos jours, Mémoire qui dans l'opinion de cet auteur devait avoir un grand poids dans la polémique [1].

1. — On trouvera ce Mémoire dans l'appendice.

Le Dr D. José Julio de la Fuente, recueillit quelques notes sur cette pêche, comptant au nombre des faits glorieux pour la Seigneurie de Biscaye, l'origine de la découverte des bancs de Terre-Neuve [1] ; il répète encore que la navigation que faisaient les Basques aux Canaries, détermina la découverte du nouveau continent, car ce fut pendant un de ces voyages que le pilote Andalouza révéla le secret à Colomb dans l'île de Madère, en récompense de sa généreuse assistance.

Ce fut sur ce point que s'arrêta la question, du moins au point de vue historique, mais F. Duro l'a ensuite étudiée au point de vue bibliographique et d'une manière très complète. Mais continuons à prendre cet excellent auteur comme guide et à faire avec lui la revue des ouvrages ou des articles qui ont traité cette question. Dans le Congrès international de Nancy on présenta un Mémoire montrant de grandes analogies entre la langue basque ou Euskara et celle des Indiens de l'Accadie et des pays adjacents [2]. Dans ce Congrès qui fut réuni en 1875, on lut ou on présenta d'autres travaux d'érudition d'une certaine importance parmi lesquels on remarquait « *La Découverte du Nouveau Monde par les Irlandais et premiers vestiges du Christianisme en Amérique avant l'an 1000* [3]. » *La tradition de l'homme blanc, l'Amérique et les Portugais* [4]. Cette dernière, qui est une étude très étendue, faite à l'aide des historiens espagnols et portugais, rédigée avec des notes nombreuses, est due à la plume de D. Luciano Cordeiro, professeur de l'Université de Coimbre et secrétaire de la Société géographique de Lisbonne, et mérite une mention spéciale.

Inspiré par un esprit patriotique, il voudrait rabaisser la gloire de Colomb, et présenter les raisons sur lesquelles la Cour de Juan II s'appuya, pour ne pas accepter les offres du navigateur

1. — Se trouve cité dans le *Dict. géog. de la Academ. de la Hist.*, t. I, pag. 331, et tom. II, p. 313. — Il renvoie à Hénao, *Antig. de Cantabria*, t. I, cap. IV, pag. 24, qui s'en réfère à son tour à Gonzalo Fernandez de Oviedo et à Garibay, livr. XVIII, cap. XX.

2. — *Le Basque et les langues américaines*, par M. Julien Vinson. Compte-rendu, t. II, p. 46.

3. — Par M. E. Beauvais, t. I, pag. 41.

4. — Par D. Lucien Cordeiro, t. I, pag. 233.

génois. Plus de vingt années auparavant, dit-il, les Portugais s'occupaient déjà de chercher par l'Ouest la route des Indes. Ce fut d'eux-mêmes que Colomb apprit qu'il existait des terres de ce côté, et particulièrement de Martin Vicente, de Antonio de Leme, de Vicente Diaz, qui en l'île de Madère lui conta comment, naviguant à l'Occident, il avait aperçu des côtes, des bois ouvrés, des roseaux et autres objets étrangers. Alfonso Sanchez, de qui l'on raconte une semblable histoire, n'était pas un pilote de Huelva, mais bien Portugais comme les autres, et patron d'une caravelle de Cascaés. Ce fut par le Nord, ainsi que le dit la concession de Gaspard Corterréal signée le 12 mars 1500, dans laquelle il est assuré que dans des époques antérieures il avait cherché pour son compte et à ses risques des îles et continents de ce côté, et autres faits inclinant à admettre que cette terre fut découverte l'an 1473.

Si l'on admet que les biscaïens acquérirent des notions du continent américain dans leurs audacieuses expéditions de pêche, il ne faut pas oublier que les Portugais se livraient aussi à la même pêche. Depuis le XIIe siècle ils poursuivaient la baleine sur les côtes du Miño ; du XIVe il y a des documents qui attestent sa pratique dans les Algarves, Alenteja et Extramadura ; ils furent les premiers qui organisèrent la pêche de la morue à Terre-Neuve, y établissant, en 1500 ou 1501, une colonie de gens de Viana, Aveiro et Teceiro. Seulement du port de Aveiro il sortait annuellement 60 navires pour cette pêche, augmentant progressivement, de manière qu'en 1550 les expéditions du même pays montèrent à 150. Si les Biscaïens étaient déjà arrivés en Amérique, il n'y aurait guère d'explication à donner au traité que fit le gouvernement espagnol avec Juan de Agramonte, *pour savoir le secret de Terre-Neuve.*

Sébastien Cabot fut plus heureux que les Corteréales, mais ses voyages sont postérieurs, et lui-même l'affirme. Les noms de Labrador, Terre-Neuve, Bacalhaos, Canada, Nevado, Fortuna et beaucoup d'autres sont portugais.

De manière que, ainsi du Nord au Sud, nous devrions reconnaître que les découvreurs de l'Amérique sont les Portugais, si l'on admet les conclusions du docteur professeur.

Le sieur D. Tavier de Salas répondit avec courtoisie à l'écrit

du sieur Cordeiro[1], se limitant à la première partie, soit celle qui cite Colomb.

Il doit être très difficile de faire abstraction de l'amour de la patrie, du moment qu'il arrive à dominer et à obscurcir les plus brillantes facultés de l'homme jusqu'au point de la contradiction. Voici un autre exemple :

Francisque Michel écrivit une Étude sur le Pays Basque[2] qui dénote de patientes recherches des sources, une grande érudition et beaucoup de sens critique ; il reconnaît que les gens de cette nation avant que d'être Français ou Espagnols, sont basques avant tout, et provenant surtout de l'Espagne, depuis la plus haute antiquité. Il fait encore remarquer qu'au XVIIe siècle le castillan était toujours la langue officielle de la Basse-Navarre, en preuve de quoi il insère une pièce faite à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1645[3], et que les enfants de cette province jouissaient du privilège de naturalisation espagnole[4]. Il relate avec éloges les conditions parmi tous les peuples voués à la mer,

1. — *Del Descubrimiento de América,* por el Sr Luciano Cordeiro. La Académia, Madrid, 1877, t. I, p. 131.

2. — *Le Pays Basque, sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique,* par Fr. Michel, Paris, 1857.

3. — « Le commerce qu'ils ont presque plus en Navarre et Espagne qu'en France donna encore lieu à un fait qui mérite d'être signalé, à l'emploi de la langue espagnole dans la Basse-Navarre, pour les actes publiés, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. On n'en saurait douter après avoir lu la pièce suivante, p. 222.

4. — Cela est encore prouvé par le titre : *Derecho de naturaleza que los naturales de la merindad de San Juan del Pié del Puerto tienen en los reinos de la corona de Castilla. Sacado de dos sentencias ganadas en juicio contencioso, y de otras escrituras autenticas,* par D. Martin de Viscay, prêtre, Saragosse, 1621. Autre livre écrit par D. Sanadon : *Essai sur la noblesse des Basques,* imprimé à Pau, en 1785, assure que les habitants de toute la Basse-Navarre jouissaient du même privilège, et que si quelqu'un d'entr'eux voulait se faire naturaliser Espagnol, il n'avait qu'à présenter des preuves de quatre générations d'origine Basque, pour être reconnu comme hidalgo et être admis aux Offices et même aux Ordres militaires. Le P. Moret croit, dans ses *Investigaciones historicas, de las antigüedades del Reino de Navarra,* que l'Empereur Charles V octroya de telles grâces aux habitants de la Basse-Navarre en récompense de leur loyauté.

où ils étaient stimulés par l'exemple et reproduit le refrain populaire :

I chasoa urac handi,
Eztu ondoric agueri,
Paraco ninsaguerri andic
Maitea icustea gatic (?).

Il explique de quelle manière était pêchée la morue depuis un temps immémorial, et arrivant à la question de Terre-Neuve, quoiqu'il consigne d'une manière impartiale ce qui a été dit par le P. Hénao, il ne peut faire de moins que de copier le texte même de Clairac, disant que si les Espagnols ne se sont pas donné la peine de dépouiller les Français de la gloire d'avoir été les premiers qui touchèrent à l'île Atlantique que l'on appelle Indes occidentales, on doit cependant confesser que le Pilote de Terre-Neuve qui révéla à Colomb l'existence du Nouveau Monde était un basque français [1].

Un opuscule de D. Nicolas de Soraluce, traitant des pêcheries des Basques et de la découverte de Terre-Neuve, ou pour mieux dire, annonçant qu'il s'occupait de la rédaction d'un Mémoire qui devait embrasser ces études, parut en 1878 [2]. L'auteur est basque, et il se laisse aussi emporter par le désir de prouver la priorité de ses compatriotes sur les Labourdins leurs voisins, et

1. — Dans son article sur la pêche, page 187, il cite les autorités suivantes :

Th. Carte : *Catalogue des Rolles gascons. — Us et coutumes de la mer*, 1661. — Saint-Maur : *Coup d'œil sur Saint Jean de Luz et ses archives, en 1850*. Pau, 1854. — Goyetche : *Saint Jean de Luz historique et pittoresque*. Bayonne, 1856. — *Mémoire touchant la découverte, les établissements et la possession de l'isle de Terre-Neuve, et l'origine des pêcheries des baleines et des morues, etc., fournis par les négocians de Saint Jean de Luz et de Siboure, à Mr. de Plantion, sindic général du pays, le mois de mars 1710*. (Duro dit qu'il doit être manuscrit ; on le trouvera dans l'appendice.) — De Lancre : *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. — Rondeletii : *Libri de piscibus marinis*, 1554. — El P. Henao, *Averiguaciones de las Antiguedades de Cantabria*. — Martinez de Isarti : *Compendio historial de Guipuzcoa*, San Sebastian, 1850, etc.

2. — *Introducion, capitulo I, y otras descripciones de la Memoria acerca del origen y auso de las pescas y pesquerias de ballenas y de bacalaos. Asi que sobre el descubrimiento de los bancos i isla de Terra-Nova*. Vitoria, 1878, in-4°, 52 p.

naturellement sur tous les autres navigateurs. Si dans les fouilles des archives auxquelles il s'est voué avec tant de zèle, il trouve des preuves qui puissent définitivement résoudre le problème, il en récoltera une gloire qui sera méritée.

Depuis, d'autres travaux l'ont suivi de près, faits au Canada et provoqués par le Comte de Prémio-Réal, consul général d'Espagne. En premier lieu, ce personnage imprima luxueusement un feuillet sur parchemin, où ont été condensées les opinions de trois écrivains distingués de ce pays, favorables à la découverte par les Basques, sans distinction de l'une ou de l'autre rive de la Bidassoa[1]. Plus tard il présenta à la Société géographique de Québec, un Mémoire étendu décrivant la pêche à Terre-Neuve et que reproduisit avec éloges le *Canadian Illustrated News*. Et comme résultat de ces efforts, il fut ouvert un concours avec un prix à celui qui présenterait un plus grand nombre de questions historiques relatives au Canada, prix qui fut remporté par M. Henry Miles, Int. de Montréal. Avec ses investigations fut imprimé un ouvrage, qui contient des appendices du même Comte de Premio-Réal, et qui présente sur cette question pendante des citations qui ne s'accordent pas très bien[2] ainsi qu'on peut le voir.

A la page 17, il affirme que le découvreur du Canada fut Jacques Cartier, de Saint-Malo, qui dirigeant des expéditions pendant les années de 1534 et 1535, sur les côtes de Labrador, N. Brunswick, Gaspè et fleuve Saint-Laurent, et en la 19e il ajoute que Cartier hiverna avec trois bateaux à l'embouchure du fleuve San Carlos, que lui-même appela de Santa Cruz, près du hameau des indiens Stadacona, de 1535 à 1536.

Page 24, il dit que quelques-uns supposent que Corteréal donna son nom à la *Terre du Labrador,* d'autres qu'il lui fut donnée par un Espagnol ; mais ce qui est plus certain c'est que

1. — *Le Canada et les Basques.* Trois écrits de M. Faucher de Saint-Maurice, M. Marmette et M. Le Vasseur. Avant-propos du Comte de Premio-Real, Québec, 1879, in-4°, 28 p.

2. — *The one undred prize questions in Canadian history and the answers of "Hermès" (Henry Miles Inr., of Monreal) the winner of the first prize, with an appendix containing notes and comments.* Danson Brothers, publishers, 1880, in-8°, 123 p.

vers le milieu du xve siècle, avec antériorité à la découverte de Cartier, il entra par le détroit de Belleisle, jusqu'à une baie que les anciennes cartes appelaient Blanc Sablon, un baleinier basque qui s'appelait *La Bradore,* et qui laissa son nom à toute la côte. La tradition en fut conservée et elle a été accueillie par les plus respectables traditions[1].

Page 86, il dit que le vocable *Canada* provient des mots *aca nada, cabo de nada, que nada dà,* employé par les Basques, tant espagnols que *français* qui visitèrent les rivières du golfe de Saint-Laurent, très longtemps avant *(long before)* le premier voyage de Cartier, donnant à entendre que ce pays ne contenait pas de métaux précieux, quoique, ce qui est plus probable, ce vocable dérive de *Cannata* ou *Kannata,* usité par les indiens iroquois pour désigner le lieu de réunion de leurs huttes, aldea, population : paroles qui, entendues fréquemment par les premiers européens, leur fit estimer que les aborigènes les appliquaient à tout le territoire depuis le golfe jusqu'à Rochelaga.

Mais où en restons-nous ? dit M. F. Duro, qui donc découvrit le Canada ?

Sans pencher d'aucun côté, il a été répondu, d'une manière il est vrai très concise, par D. E. Martinez de Velasco, dans l'*Illustration Española y Amèricana*[2], et il cite les voyages par mer de Sebastien Cabot, et par terre, ceux de Cabeza de Vaca, Soto et Moscoso.

On ne peut passer sans mentionner dans ce rapide essai bibliographique la *Historia de las explora-articas en busca del paso del Nordeste,* récemment publiée par le lieutenant de vaisseau D. Pedro de Novo y Colson[3], car dans le chapitre qui est intitulé : *Digression historique,* il passe en revue les expéditions des anciens normands et norwégiens, et place les Basques avant les voyages de Colomb, ceux des Zeno, Juan de Kolno, Jean et Sébastien Cabot, Gaspard et Miguel Corterréal, Hubert, Esteban

1. — *Notes of the coast of Labrador,* read before the Quebec Literary and Historical Society 6 January 1843. Article 5, page 27. — Transactions of Society, 1843.

2. — Num. XLIII, du 22 novembre 1880, pag. 310.

3. — Madrid, imp. de Fortanet, 1880.

Gomez, Santiago Cartier et Jean Rodriguez Cabrillo dans l'ordre où ils sont placés, depuis 1390 à 1543.

J'achèverai cette énumération, dit M. Fernandez Duro, avec un opuscule arrivé en mes mains depuis que ce qui précède a été écrit. Quoique contenant fort peu de pages, il est si curieux par les renseignements qu'il contient, qu'il mérite la plus sérieuse considération. Son titre est : *The relation of the lisheries to the discovery and settlement of North America,* son auteur Charles Levi Woodbury[1]. « Quoique l'or et les épices, dit-il, excitèrent les recherches de l'Europe, donnant origine aux voyages de découvertes, personne ne fit attention aux humbles expéditions des marins qui, poursuivant la morue, se lancèrent sur les mers les plus tourmentées de l'Océan. Les historiens ne recueillirent point leurs mémoires, les poètes ne trouvèrent aucun motif d'inspiration dans des vaisseaux sales et en des équipages graisseux qui devaient affecter les narines délicates de la Renommée. Hackluyt, Purchas, Pedro Martin de Angleria et Corterréal eurent à peine connaissance de ces hommes du harpon et de l'hameçon. Ainsi, ni dans les archives, ni même en papiers imprimés, on ne rencontre aucune feuille indiquant ce que les pêcheurs faisaient à l'époque où les critiques adjugeaient la découverte de l'Amérique aux institutions royales et à des amiraux qui arboraient les étendards de l'Espagne ou de l'Angleterre, de la France ou du Portugal, et cependant il y a des indices suffisants pour croire que les *patrons et les marins goudronnés* foulèrent ce continent avant les amiraux des escadres.

Il est curieux de comparer dans les établissements européens du Nord Amérique, contigus aux pêcheries, l'influence des concessions et des donations royales avec les pêcheries mêmes, qui par elles-mêmes attirèrent et fixèrent la race européenne.

Le grand Colomb ne passa pas la latitude de la Floride. Les Cabot ne mentionnèrent ni ne découvrirent pas les bancs. Lefils décrit les *islas de los bacallaos* (qui seraient celles de la Magdalena, celles du Cap Breton et autres petites îles de la côte du

1. — Boston, Alfred Mudge et Son, printed, 1880. In-4° de 26 pages de belle impression.

Labrador). Pourquoi un anglais, qui naviguait sur un vaisseau de guerre de sa nation, usa-t-il du mot basque *bacallaos* au lieu du mot anglais *cod?* Rien n'indique que c'était ainsi qu'on les appelaient quand il les visita. Un découvreur qui voudrait entrer en concurrence avec les Espagnols et les Portugais en entreprises fameuses et à la gloire de son maître Henri VII d'Angleterre, n'eut certainement pas été imposer un nom basque à sa découverte. Ses admirateurs disent que ce nom était celui que les indigènes eux-mêmes avaient donné à ces îles ; mais sachant plus de philologie que ceux-ci, et même en admettant que plus tard les indiens fussent parvenus à prononcer correctement ce mot, la preuve est encore plus convaincante pour que les Basques les y aient précédés.

Les explorateurs suivants, dont les écrits sont arrivés jusqu'à nous, Corterréal, Verazzano, Gomez et Juan Rut, témoignent avoir rencontré des pêcheurs entre lesquels les Basques étaient les plus actifs ; ils étaient arrivés là, selon la tradition, en poursuivant la baleine, et de leur langue procède le nom de Cap-breton, comme celui de *Bacallaos.*

Ces Basques étaient des hommes de race ancienne qui vivaient partie sous le gouvernement de l'Espagne et partie sous celui de la France : grands pêcheurs, délivrés de l'influence des expéditions royales de découvertes, indifférents aux questions des Indes, vivant en un pays pauvre, point encouragés par la Couronne, ou par les hommes de lettres. Initiateurs de la pêche de la baleine, ils avaient acquis beaucoup de réputation avant l'époque de Colomb, et il est à noter que les noms des îles, caps et ports de la terre de Labrador, Terre-Neuve et Cap Breton sont presque tous basques ou français. Les indigènes retenaient ces noms de leurs pêcheries, et l'autorité de Cabot se confirme avec ce mot de *bacallaos,* et non avec celui de *Cod,* ni le nom français de *morue.*

Tout incline à faire croire que les basques pêchaient la baleine et la morue sur les bancs depuis une date indéterminée, antérieur au voyage de Colomb, et que, à l'exclusion des Norwégiens et Islandais, ils furent les premiers Européens qui visitèrent cette partie du Nord de l'Amérique. Il est facile de croire que cette proposition sera démontrée par les faits. Ni Colomb, ni

Cabot, ni Corterréal n'eurent dans leurs équipages au cours de leurs expéditions, des pêcheurs basques ou français sur ces côtes, et cependant Cartier et Gomez les y trouvèrent, ce qui veut dire que les pêcheurs découvrirent eux-mêmes le continent américain, quoiqu'il ne soit guère possible de savoir à quelle date.

Quelques écrivains antérieurs à 1550, admettent que les basques y pêchaient déjà la baleine en 1504, et comme aucun texte n'offre la preuve qu'ils commencèrent précisément à cette époque, il s'ensuit qu'ils pouvaient très bien le faire une génération auparavant. Quant aux *découvreurs royaux,* ils n'avaient point à consigner dans leurs journaux qu'ils avaient rencontré sur les côtes de *Primua Vista* ou *Bacallaois,* des flottes de pêcheurs. Leur mission était toute différente. Les uns cherchaient la route des Indes, les autres se contentaient de plages pour sécher les poissons qu'ils prenaient et des vents propices pour les sécher.

M. Fernandez Duro achève ce curieux travail en mentionnant un document précieux dont il a eu connaissance grâce à l'aimable assistance de M. Gimenez de la Espada, le savant archiviste. C'est un fragment de carte du XVIe siècle, tracé sur parchemin à l'aide d'une encre commune et encore enluminée de peinture verte. Il était tombé entre les mains d'un relieur du siècle précédent, qui ne sachant pas en apprécier la valeur, le mutila pour en recouvrir un volume in-4° de *Papeles varios de Jesuitas,* qui sous le n° 75-15-7 est conservé dans la bibliothèque de la Royale Academia d'histoire de Madrid. Par suite d'un usage répété la reliure se défit, découvrant la peinture qui se trouvait sur la face intérieure, qui fut aussitôt reconnue pour précieuse par D. Manuel de Goicochea, à qui l'on doit tant d'autres trouvailles intéressantes. Cette carte a été tracée postérieurement à l'expédition de Cartier : elle comprend une partie du golfe et du fleuve Saint-Laurent. la coupure ayant fait disparaître le titre, le nom de l'auteur et la date. Les noms corroborent ce qui est signalé dans un grand nombre d'autres documents, c'est-à-dire que Espagnols et Français fréquentaient déjà ces côtes, commençant par la bouche du fleuve jusqu'au Nord, elle nomme la *Tierra de toda remembranza, C. de Tranot. — Las muchas islas. — Ruan* (village).

— *R. de Saguinan.* — *Damian* (village). — Sur le bord du fleuve, en face de cette île, on lit : — *Aqui murieron muchos franceses de hambre.* — *Bretone* (village). — *Amsterdam* (village). — *Canada* (village). — *Golesme.* Dans la partie du Sud où cette carte a été doublée et mouillée pour former la partie de la reliure, il n'y a pas d'autre mot lisible que le nom de *I. de Santiago,* à l'entrée du grand estuaire, qui est appelé *golfo de Vretones.*

CHAPITRE IX

LA PÊCHE DE LA MORUE

AU XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Le premier document connu sur la pêche de la morue à Terre-Neuve. — Titres Bayonnais. — Expéditions armées des Espagnols du Guipuzcoa contre Terre-Neuve. — Courses en mer. — Prises de navires bayonnais. — Durée de la pêche française à Terre-Neuve. — Noms de vaisseaux. — Corsaires anglais. — Reprise des expéditions de pêche. — Noms de lieux de pêche bayonnais et basques donnés à Terre-Neuve. — Expédition d'un corsaire normand au XVIIe siècle. — Le capitaine Sopite.

Le premier document espagnol connu dans lequel il soit fait mention de la pêche de la morue, est celui qui a été reproduit par Navarette[1], et qui n'est autre qu'une cédule de la reine Doña Juana concédant une licence à Juan de Agramonte pour aller savoir le secret de Terre-Neuve. Aller savoir le secret de Terre-Neuve indique bien d'une manière précise que les bancs étaient déjà exploités, sinon par les Espagnols qui les ignoraient, au moins par les Français.

1. — Navarette. Collecion de Viajes, t. III, doc. 31 et 32.

En effet et quoique le document en question soit daté de 1511, nous trouvons dans les Registres de Délibérations de la ville de Bayonne plusieurs mentions des pêcheries de Terre-Neuve. La première portant la date de 1512, est contenue dans une demande d'un capitaine de navire, faite aux Magistrats et en autorisation de chargement à Capbreton, car son navire ne peut remonter jusqu'à Bayonne, les eaux en étant trop basses. Il y est question d'aller « *à la pesque à les Terres Nabes,* » comme d'une chose parfaitement banale, et non point comme d'une innovation. Il semble paraître tout simple d'aller aux îles nouvelles, et les navigateurs ne songent à rien autre chose qu'à aller pêcher la morue. Que l'on se souvienne que ceci se passe vingt ans à peine après la découverte de Colomb. Pendant la première moitié du XVIe siècle, on ne trouve plus aucune mention sur ce commerce qui devait faire la fortune du pays.

En 1545, il semble que les Espagnols commencent à s'émouvoir, car F. Duro cite un Mémoire, conservé dans la collection Vargas Ponce, d'après lequel Matias Echevete, qui fit plusieurs voyages à Terre-Neuve à bord de navires français, se déclarait le fondateur de la pêche espagnole. Mais la grande guerre entre la France et l'Espagne porta un coup terrible au commerce et à la pêcherie des Morues, car plusieurs documents nous citent des faits forts curieux sur les diverses alternatives de la lutte.

Les habitants de Biscaye et du Guipuzcoa surtout déployèrent une animosité toute particulière contre les gens de la même langue, habitant le Labourd. Ainsi d'après l'information faite dans la ville de Saint-Sébastien et qui a été publiée par M. F. Fernandez Duro, quatorze témoins, acteurs pour la plupart, racontèrent ce qu'ils savaient sur les faits de la guerre maritime précédente et ces dépositions éclairèrent la question d'une manière toute spéciale.

Martin Cardel, capitaine armateur, habitant de Saint-Sébastien, raconte divers combats maritimes, et ne peut dire que ce qu'il avait entendu sur les expéditions faites par les Espagnols à l'île de Terre-Neuve, mais la déposition du deuxième témoin Domingo de Albistur, aussi capitaine et armateur, est plus importante pour notre sujet et nous la traduisons presque textuellement.

« Après avoir parlé des hauts faits de plusieurs autres marins,

il dit qu'il y a un peu plus d'un an, il prit la mer avec un grand navire qu'il avait armé et qu'il combattit deux grands galions français de guerre qui croisaient sur la côte de Galice. Après une lutte acharnée, l'un fut coulé à fond et l'autre fut obligé de s'enfuir. Dans la même journée, il s'empara de onze grands navires français qui revenaient de Terre-Neuve chargés de morue, très bien armés et en bon ordre de bataille. Ces derniers étaient escortés par deux grands navires de guerre, l'un s'appelant *La Bravosa de San Pau de Léon,* et l'autre *la Bravosa de isla de Ré.* Le combat fut terrible, car il dura au dire du capitaine guipuzcoan un jour et deux nuits. Mais enfin, après avoir perdu beaucoup de monde, et en avoir fait perdre un nombre encore plus considérable aux ennemis, il s'empara des onze navires terreneuviers, et même des deux vaisseaux de l'escorte et il conduisit sa riche prise, soit à Saint-Sébastien, soit en Galice. Ces navires étaient montés de plus de 600 hommes d'équipage.

Albistur n'arrêta pas là ses hauts faits, car avec les capitaines Francisco de Illante et Pablo de Aramburu, il prit le grand galion de Bayonne, appelé *le Breton,* qui était un des plus puissants vaisseaux de guerre de France. Il était aussi présent à la reprise de la grande caraque capturée à Motrico par les Français et que ceux-ci menaient à Saint-Jean-de-Luz.

Enfin avec son navire, et en compagnie des capitaines Francisco de Illante, Pablo de Aramburu, Juan de Erauso, Juan de Lizarza, Miguel de Egusquiza, Martin Ruiz de Echau, Domingo de Mendave et Miguel de Iturain, montant aussi des vaisseaux armés, il avait pris et capturé dans cette même année quarante-deux navires français de fort tonnage chargés de morue, munis de beaucoup d'artillerie de bronze et de fer, sans compter un grand nombre détruits à Terre-Neuve même par d'autres capitaines et plus de trois cents qui ayant été à la pêche furent obligés de s'en revenir à vide, causant ainsi à leurs ennemis une perte de plus de 400,000 ducats, ce qui est public et notoire. Les Français eurent une si grande terreur de ces expéditions, c'est toujours notre capitaine qui parle, que par un ordre exprès du Roi de France, il y avait environ un mois, le capitaine général de Bayonne, avait fait sortir de Saint-Jean-de-Luz, une escadre de six grands navires, montés par la fleur de la frontière

et chargés de reprendre les vaisseaux terreneuviers que les capitaines Guipuzcoans avaient pris. Ils se rencontrèrent avec la flotille Saint-Jean-de-Luzienne un peu au dessus de Saint-Sébastien, et combattirent toute une journée, avec beaucoup de morts et de blessés d'un côté comme de l'autre. Mais les navires Guipuzcoans réussirent à préserver leurs prises et à désemparer les ennemis, et menèrent les vaisseaux chargés de morue à Saint-Sébastien.

La déposition du cinquième témoin, Martin Perez de Hon, pilote et voisin de Saint-Sébastien, est encore plus intéressante, en ce qu'il y est question d'une expédition à Terre-Neuve menée dans le but d'y ruiner la pêche française.

Il dit qu'il se rappelle fort bien que le capitaine Miguel de Iturain, dans la nuit de Pâques du Saint-Esprit, prit par la force de ses armes la grande galère de Saint-Jean-de-Luz, qui allait en course ; le capitaine Martin de Echave prit un autre grand navire aussi armé ; le capitaine Xuares prit une galère et une grande *zabra,* qui allaient également en course, ainsi que beaucoup d'autres qui furent pris par d'autres capitaines, et comme pilote il a assisté à beaucoup d'actions de ce genre. En cette présente année, il fut avec le capitaine Juan de Erauso à Terre-Neuve, dans un vaisseau de quatre cents tonneaux monté par 300 hommes, et là, ils se joignirent aux navires des capitaines Juanes de Lizarza et Miguel de Iturain, et tous trois combattirent dans un port de Terre-Neuve avec de grandes pertes et prirent douze grands navires français chargés de morue, parmi lesquels se trouvait celui qui s'appelait *la Gran Fatasia de San Brin* (Saint-Brieu), avec beaucoup d'artillerie de bronze et de fer. Les navires français étaient en ordre de combat, attachés les uns aux autres, et disaient pouvoir se défendre contre toutes les forces armées de l'Espagne. Cela une fois fait et les prises réparties entre les trois navires, avec ce qui en revint au capitaine Juan de Erauso, il arma le navire nommé *La Gran Fatasia,* mit sur son bord une partie de son équipage, et fut dans un autre port au nord de Terre-Neuve. Là il trouva huit autres grands navires français, aussi chargés de morue, en ordre de bataille, et convoyés par un grand vaisseau bien armé, appelé *La Gran Francesa de Sanmalo.* L'entrée du port avait été protégée par des ouvrages

en terre, que le pilote appelle des bastions et des forts et garnis d'artillerie. Le feu commença, et les coups furent si bien dirigés que Juan de Erauso ne put forcer l'entrée du port. Voyant cela, il mit à terre à une certaine distance, une partie de ses équipages, et étendards en tête, rangé en bataillon, il chemina une partie de la nuit, et ayant pris de revers les retranchements ennemis, il les enleva d'assaut et s'en empara. A l'aide de l'artillerie dont il s'était emparé, et avec ses vaisseaux qui entrèrent aussitôt dans la baie, il combattit les huit navires ennemis attachés les uns aux autres, et les obligea à se rendre. Dans ce combat, il perdit neuf hommes tués, et les Français soixante et douze, sans compter un grand nombre de blessés.

En faisant route pour revenir en Europe, il s'empara encore d'autres navires chargés de morues, en tout dix-huit armés de plus de deux cents pièces de canon de bronze ou de fer, et arriva heureusement à son port d'attache. Ces prises et celles des autres capitaines qui furent faites cette même année à Terre-Neuve, montèrent à quarante-huit valant au moins 100,000 ducats. Enfin, il ajoute, que ce même capitaine Juan de Erauso, avec un navire de trois cent soixante tonneaux, avait pris les années précédentes, à Terre-Neuve, un grand nombre de bâtiments français, et ayant choisi les huit meilleurs qu'il mena avec lui à Saint-Sébastien, il détruisit tous les autres. Lui-même pilote, le suivit dans ses trois voyages, et a été présent à toutes ces actions, et ajoute qu'étant sortis de San Juan (Saint-Jean-de-Luz?) huit grands navires bien armés et envoyés pour reprendre les terre-neuviers capturés par Juan de Erauso, celui-ci défendit ses prises, et les obligea à fuir, deux des ennemis étaient même au moment de se rendre lorsque le vent qui tomba tout à coup leur permit de s'enfuir à force de rames.

Cependant tout n'allait pas toujours aussi bien que le disaient les capitaines entendus dans cette enquête, car les espagnols, eurent eux aussi beaucoup à souffrir et de leurs ennemis et des corsaires anglais qui ruinaient leur navigation, principalement pour la pêche de la baleine, et cela est naturellement prouvé par l'obligation que les navires Guipuzcoans allant à Terre-Neuve fissent leur navigation sous une escorte de bâtiments de guerre, ce qu'ils représentèrent comme étant ruineux pour leurs opéra-

tions. Enfin la paix qui se fit entre les deux nations leur permit comme autrefois de s'embarquer les uns dans les vaisseaux des autres et faire en commun les diverses opérations de cette pêche fructueuse.

Bordeaux entre aussi dans ces expéditions, mais surtout comme fournissant les fonds nécessaires aux armements. Les capitaines et les armateurs étaient presque toujours des Basques de Saint-Jean-de-Luz et de la côte ou des Bayonnais. Nous voyons en effet, à la date du 28 mars 1561, Jacques Pèchou prête à Johanis de Harapsco, l'un d'eux, 60 livres tournois à la grosse aventure pour faire partie des avitaillements du navire de celui-ci, « pour aller à la pesche de la molue en Terre Neufve.[1] » D'autres fois le même capitaliste avance des sommes plus considérables à d'autres Basques de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne. On trouvera encore sur ce sujet d'autres détails très nombreux que nous ne pouvons rapporter ici.

Nous avons vu déjà dans une des parties précédentes que les Basques devaient avoir trouvé le chemin de l'Amérique du Nord à une époque très reculée. Sans répéter ici ce qu'ont dit beaucoup d'auteurs[2] nous ajouterons, que si l'on consulte de vieilles cartes de Terre-Neuve ou du Canada, on y trouvera un certain nombre des vocables qui se retrouvent encore dans nos pays et qui désignent tous des noms de lieux. Ainsi le *Chapeau Rouge* bien connu à Bordeaux avait été donné à certaine pêcherie, on y trouvait aussi le *Paradis,* maison de Bayonne d'une grande antiquité. Que dire de Baruchenua, Duruandia, San Lorenzo, Chunua, Micheleportu, Opot Portu et Portachua, si ce ne sont des noms basques dont quelques-uns subsistent encore.

Vers le commencement du XVIe siècle, il fut fait par les Français des établissements fixes, à Terre-Neuve, à partir de ce moment, elle suit les phases ordinaires du commerce de ce poisson entremêlé de pertes et de succès causés par les guerres maritimes entre la France et l'Angleterre.

Les pêches des Basques paraissent avoir eu leur plus grande importance pendant le XVIIe siècle, et le nombre des navires

1. — Fr. Michel. Histoire du Commerce de Bordeaux.
2. — Cleirac. Us et Coutumes de la Mer.

armés, à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz est très considérable. Nous terminerons ce chapitre par un très curieux extrait du journal de bord de Jean Doublet, le fameux corsaire d'Honfleur, dans lequel il raconte avec détails les résultats d'un voyage fait à Terre-Neuve [1].

« Et pour ne pas faire une longue narration de notre traversée qui fut longue, nous n'arrivasmes qu'à la my-may à la grande ile Brion que nous nomerons la Madelaine, et nous entrasmes les deux navires dans un port qui forme un espece de bassin, où nous trouvasmes une loge où estoient une vingtaine d'hommes Basques que le Sr Dantés de Bayosne y avoient faits hiverner, et qui avoient bien réussy à la pesche des loups marins soubs la recommandation de M. Denis qui habitoit le fort de St-Pierre proche de Canceau, à l'ille du cap Breton, lequel sr Denis se croyoit maistre absolu de nos illes comme étant adjécentes et proche de luy. Les susdits Basques attendirent leur navire comandé par le capitaine Jean Sopète de St-Jean-de-Luz, qui devoit leur aporter des vivres et faire pendant l'esté sa pesche des morues et emporter leurs huilles qu'ils avoient faittes. A l'abord mon père fit planter une grande croix sur le plus haut cap de l'entrée du port et l'on chanta le *Te-Deum*, et les navires tirèrent chacun onze coups de canons, puis on alluma un grand feu en signe de prendre la possession, et on travailla une partie de l'équipage à faire des logements seulement couverts avec des voiles, et l'autre partye du monde disposaient les batteaux et échauffauts pour faire la pesche des morues au sec.

» Il fut ensuitte question d'examiner le lieu le plus à comodité proche de deux bayes où l'on peut abondamment prendre les loups marins afin d'y faire des logements pour faire hiverner ceux qui y estoient destinés, dont Mr Philippe Cagnard, bon maistre chirurgien, devoit avoir commandement portant qualité de lieutenant de mon père. L'on découvrit l'endroit le plus commode, à deux lieues et demie éloigné du port où nous étions, et pour y aler on pratiqua un chemin de dix huipt pieds en largeur,

1. — Breard. Journal du Corsaire Jean Doublet de Honfleur. Paris, Charavay, 1883.

mais l'on faisoit transporter ce qui étoit pesant par un bateau qui débarquoit dans la baye la plus prochaine du calanage nommé l'habitation. J'y futs, et tout jeune que j'étois je remarquè bien que ledit s^r Cagnard étoit plus propre à la chirurgie qu'a gouverner, en se rendant trop familier et trop doux envers les travaillants, et en divertissoit plusieurs à faire la chasse à tout gibier qui y ets abondant et dont la pluspart des jours s'écouloient à la bonnechère et ne ménageant pas leurs boissons. Ledit s^r Cagnard et plusieurs suivoient survenant des querelles, et point de subordination ; je revins au port et en advertis mon père qui se transporta sur l'habitation et notre bonne partie de ce que je luy avoir dit, mais les gens le tournèrent de ce qu'il ne devoit s'arester aux raports d'un enfant, et il n'en vict que trop les mauvais effects.

Sur la fin de may ariva au port le navire du capitaine Sopite, lequel parut très surpris de nous voir ainssy établir, et que mon père luy déclara que pour cette fois il luy permettoit de faire sa pesche aux morues seulement, après quoy il retiroit tous ses hommes à moins qu'il ne voulust nous céder un tiers des huilles des loups marins qu'ils feroient pendant l'hiver et ledit capitaine Sopète depescha une chaloupe où il mit son fils pour donner advis à Mr Denis qui étoit à Canceau, et le dit sieur Denis se transporta dans une plus grande chaloupe à luy et alla à son bord, sans faire compliment, usa de menaces, et puis fit plusieurs protestations et procès-verbaux et s'il n'avoit esté beaucoup inférieur en force d'hommes on en seroit venu aux mains, mais mon père quoyque très prompt luy représenta qu'il falloit examiner les statuts d'un chacun et se rendre justice à qui auroit plus de fondement, et après le tout examiné le s^r Denis acquiessa que les gens basques qui hivernoient donneroient le tiers des huilles. Les morues manquèrent à la fin d'aoust et nos navires n'avaient qu'un peu plus qu'un tiers de leur charge. L'on se fondoit que les principes sont toujours les moins advantageux et qu'on avoit bien perdu du tans à faire les établissements et que dans l'anée suivante on trouveroit de grands avantages par les huilles qu'on espèroit faire pendant l'hiver, et l'on dispoza bien l'habitation de bonnes cazes couvertes de planches et gasons par dessus et autour des enclos. La saison nous pressa

de partir sur la fin de septembre, un navire à moitié chargé et l'autre un peu moins. Et arrivasme au port de Honfleur vers la fin de décembre 1663. »

CHAPITRE X

HISTOIRE DE St-PIERRE ET MIQUELON

Essai de colonisation des Anglais à Terre-Neuve. — Histoire de Terre-Neuve. — Commencement du conflit entre la France et l'Angleterre. — Reprise de Terre-Neuve par le chevalier d'Herville. — Traité d'Utrecht. — Cession de Terre-Neuve à l'Angleterre. — Saint-Pierre et Miquelon. — Noms de familles acadiennes réfugiées dans les îles. — Perte de Saint-Pierre et Miquelon sous la Révolution et l'Empire. — Reprise de possession par la France après la paix d'Amiens.

Nous avons déjà parlé des voyages à Terre-Neuve de Jean Cabot, et de Corte-Réal. En 1504 les français Bergeron et Jean Denis, de Honfleur en 1506 commençaient d'y exercer la pêche de la morue. Mais les premières tentatives de colonisation et d'établissement furent tentées par les Anglais vers 1536. Un groupe ayant à sa tête un riche négociant de Londres voulut hiverner sur ces terres, ils faillirent y mourir de froid et de faim. Cependant ils réussirent en persévérant par y fonder un comptoir.

Mais ni les uns ni les autres ne comprirent tout d'abord les profits immenses qu'ils pouvaient retirer de Terre-Neuve. « Notre prépondérance dans ce pays ne date réellement que du règne de Henri IV, grâce au ministre Sully, qui plaça la pêche de la morue sous la protection immédiate du Gouvernement. Celle des Anglais remonte à l'année 1585, époque à laquelle le célèbre Dracke chassa les Espagnols des mers du Nord. Henri VIII, roi d'Angleterre, encouragea la fondation des pêcheries en octroyant plusieurs chartes. Malgré tout, l'île de Terre-

Neuve ne comptait, en 1612, que 72 colons et une cinquantaine de bateaux pêcheurs.

» Peu à peu, les richesses du banc de Terre-Neuve attirèrent les armateurs et firent prospérer la colonie. Sir Georges Calrect, en 1623, et la colonie irlandaise en 1633, parvinrent à fonder des établissements.

» Chaque année de nombreux pêcheurs partaient des deux côtes de la Manche pour Terre-Neuve. L'île était considérée, à cette époque, comme appartenant aux deux grandes nations. Un beau jour, l'Angleterre prétendit avoir juridiction sur nos nationaux ; les Français, au contraire, réclamèrent Terre-Neuve, comme faisant partie de la Nouvelle-France. De là commencement du conflit qui ne se terminera que par la perte de toutes nos possessions d'Amérique.

» Il est à remarquer ici qu'en fait nos prétentions étaient justes, puisque nous occupions toute la baie d'Hudson et l'Acadie et que nous venions de fonder Plaisance.

» Le renversement des Stuarts et l'avènement de Guillaume III au trône d'Angleterre (1688) amena une lutte implacable entre les deux pays. Les colons anglais en profitèrent pour attaquer nos possessions d'Amérique.

» En 1600, l'amiral Plubs, qui s'est emparé de l'Acadie, vient piller Plaisance et Terre-Neuve. Mais, l'année suivante, l'armée anglaise ayant été battue, nous reprimes l'offensive partout et, en 1696, le chevalier d'Herville, avec 125 Canadiens, reprenait Terre-Neuve et enlevait le fort Saint-Jean d'assaut.

» Cette guerre se termina par la paix de Ryswick. Nous conservions nos territoires en Amérique, et l'Angleterre renonçait à la baie d'Hudson.

» Les prétentions britanniques ne devaient s'effacer que pour quelques années, car dès que la guerre de la succession d'Espagne survint, nos colonies d'Amérique furent, pour les Anglais, l'objet de nouvelles convoitises. Terre-Neuve et l'Acadie tombèrent en leur pouvoir, malgré une défense héroïque.

» C'était le commencement de notre décadence sur le nouveau continent. Louis XIV, obligé de signer la paix, accepta les conditions de l'Angleterre. Par le traité d'Utrecht (1713), nous cédions la baie et le détroit d'Hudson, l'Acadie ou Nouvelle

Écosse, ainsi que les côtes sud et est de Terre-Neuve, et la juridiction territoriale de l'île toute entière. La France conservait le privilège exclusif de la pêche sur la partie orientale des côtes depuis le cap Bonavista jusqu'à la pointe la plus occidentale, puis, de là jusqu'au cap Riche, sur la côte ouest. Le traité interdisait à nos nationaux de fortifier aucun point à terre, ou d'y ériger d'autres constructions que des cabanes de pêcheurs et des échafauds nécessaires à la pêche. En outre, ils ne pouvaient séjourner dans l'île passé le temps nécessaire pour sécher la morue.

» L'île du cap Breton, et les autres îles du golfe Saint-Laurent nous restaient.

» Une nouvelle guerre éclata en 1740. L'Angleterre n'avait pu voir sans mécontentement la fondation de Louisbourg ; la jalousie venait surtout des colonies anglaises, qui cherchèrent à s'emparer aussitôt du Dunkerque de l'Amérique. La ville capitula après un siège de deux mois.

Cependant le traité d'Aix-la-Chapelle ne changea rien aux limites consacrées par le traité d'Utrecht.

» La jalousie britannique ne pouvait être satisfaite qu'à la condition de nous voir abandonner toutes nos colonies d'Amérique. La guerre qui se ralluma en 1755, ne prit fin que le 13 avril 1763, époque du traité de Paris.

» Nous cédions toutes nos possessions de l'Amérique du Nord, sauf les îles Saint-Pierre et Miquelon qui ne devaient servir que d'asile à nos pêcheurs. Il nous était interdit de les fortifier et d'y entretenir une garnison supérieure à 50 hommes. Le droit de pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve, qui nous avait été concédé par le traité d'Utrecht était confirmé.

» Le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, prit au nom de la France, le 14 juillet 1763, possession des îles Saint-Pierre et Miquelon. C'est de cette époque que remonte la fondation des premiers établissements de pêche sur ces îles. Le premier noyau fut formé avec les pêcheurs normands et bretons, auxquels viennent s'adjoindre bon nombre de familles acadiennes qui avaient été déportées pendant la dernière guerre. On estime qu'en 1764, c'est-à-dire moins d'un an après la paix, le nombre d'habitants était de plus d'un millier.

» Rameau, dans son intéressant travail *La France aux Colonies,* nous cite, à propos de lettres trouvées aux Archives du Ministère de la Marine, plusieurs noms de familles acadiennes que l'on retrouve encore aujourd'hui à Saint-Pierre et Miquelon. Nous relevons entr'autres : Coumeaux, Hébart, Gantecaux, Leblanc, Landry, Caudrot, Bourgeri, Bourc, Cornier (ces derniers sont très nombreux), Sire, Vigneaux (ces deux familles comptent beaucoup de notabilités dans leur sein), Terricau, Mannié, Chassiau, Arsenaut, Guornau, Bertrand, Eoyen, Jause, Lenale, Perraut, etc.

» Jusqu'en 1777, les produits de la pêche donnent annuellement 60,000 quintaux de morue, et il est employé à cette industrie 220 bâtiments jaugeant ensemble 24,000 tonneaux et montés par plus de 800 marins.

» Cette prospérité ne devait malheureusement pas durer, car la guerre de l'Indépendance Américaine (1778) vint lui porter un coup terrible. Les Anglais s'emparèrent des îles encore une fois et détruisirent les constructions de fond en comble. La population qui était à cette époque de 1,732 habitants dut se réfugier en France.

» La paix de 1783, qui termina la guerre de l'Indépendance, nous rendit les îles Saint-Pierre et Miquelon et nous donna le droit exclusif de la pêche sur la côte de Terre-Neuve à partir du cap Saint-John, sur la côte est, pour de là s'étendre à tout le détroit de Belle-île jusqu'au cap Bay, situé à l'extrémité sud-ouest.

» Le gouvernement français s'occupa, aussitôt après la guerre, du rapatriemennt des colons : 510 d'entr'eux furent renvoyés de suite dans leur pays.

» L'année suivante, la métropole accorda les moyens de passage à 713 autres.

» D'anéantie qu'elle avait été pendant les hostilités, la pêche à la morue prit un essor tel à la paix, qu'en 1784, près de 10,000 marins y étaient employés ; 318 navires, jaugeant ensemble 34,658 tonneaux, furent envoyés sur les bancs de Terre-Neuve par nos armateurs.

» Cependant de nouvelles épreuves attendaient encore cette branche d'industrie si florissante. La guerre de 1792 venait d'éclater : les Anglais ne tardèrent pas à s'emparer de nouveau

des îles Saint-Pierre et Miquelon (14 mai 1693), et transportèrent la population en France.

» La paix d'Amiens (27 mars 1802) nous restitua ces îles, mais pour peu de temps, car elles tombèrent encore une fois au pouvoir britannique en mars 1803.

» Le traité de Paris du 30 mars 1814 confirma nos droits sur Saint-Pierre et Miquelon et stipula, en outre, pour les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et les îles adjacentes, ainsi que dans le golfe Saint-Laurant, que les avantages qui nous avaient été concédés par la paix de 1783 seraient remis en vigueur.

» Le 22 juin 1816, le pavillon français flottait sur l'île. En même temps, afin de former un élément nouveau, la métropole envoyait à ses frais 150 des anciennes familles, représentant une population d'environ 700 habitants. Le premier soin de ces courageux colons fut de relever le bourg de Saint-Pierre qui avait été complètement détruit en 1775. Une partie d'entr'eux alla se fixer à Miquelon et y fondèrent un village[1] .»

CHAPITRE XI

LA PÊCHE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Navires employés par les Basques pour la pêche. — Les vaisseaux de la côte de Biscaye. — La caravelle. — Le clinquar. — La pinasse. — Navires terre-neuviers aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Le flibot. — Construction et armement des échafauds. — Armement des navires. — Équipages. — Lieux de pêche au XVIIIe siècle.

Il paraît assez difficile de pouvoir dire exactement quels étaient les navires employés par les Basques pour aller faire la

1. — Ces renseignements si précis sont empruntés à l'excellent travail de M. V. Nicolas, lieutenant d'infanterie de marine. *Revue Maritime et Coloniale*, 1886, janvier.

pêche sur le banc de Terre-Neuve. Le XVIe et le XVIIe siècles ne nous offrent que bien peu de documents sur ce sujet. Antoine de Conflans dit que sur la côte de Guyenne, se trouvent *caravelles* et *barches*. « Et s'est faict de grosses nefz, comme a esté la Charente, qui a esté une des belles et bonnes nefs qui fust sur la mer ; la nef de Monseigneur Descordes ; la nef de la Rochelle, qui est de présent à Brest, et la nef de Bordeaulx, qui se périt devant Honnefleu ; lesquelles nefz et barches sont esté et sont de beaulx navires qui ont faict guerres sur mer. — Et encore à la dicte coste de Guyenne à force autres petits vaisseaulx, comme caravelles, clinquards, pinasses, balleiniers, gabares, barques pescheresses, passagiens pour passer aux isles de Ré et de Marennes, anguilles, qui est une manière de vaisseaulx soubtilz, qui vont de Blaye jusqu'à Bordeaulx et autres lieux par Gironde.

» En Biscaye, la pluspart sont nefz et grans barches et petits barchots faiz à caravelles, tan à voille quaire ou quareè. »

Jetons un coup d'œil sur ce matériel naval servant aux pêcheurs du XVIe siècle. La caravelle est si connue grâce aux travaux de MM. Jal, Duro[1], etc., que nous nous contenterons de dire que c'était un navire à poupe carrée, ayant un château devant et derrière, un rebord assez élevé au dessus de l'eau et un mât de beaupré outre les quatre mâts verticaux. Les caravelles, petits bâtiments de la famille des vaisseaux ronds, étaient plus fines et avaient des formes plus pincées que les nefs. Aussi ce genre de vaisseau était-il plus rapide, meilleur voilier et le plus propre à toutes les expéditions. Les registres des archives de Bayonne, mentionnent à tout instant des caravelles entrant dans le port, ou bien construites sur ses chantiers.

Le clinquar était un bateau plat, vraisemblablement construit à clin, les pinasses et les baleiniers indiquent suffisamment à quels usages ils étaient destinés. Ce furent donc les caravelles et les pinasses qui servirent au XVIe siècle à la pêche de la morue et aux expéditions à Terre-Neuve.

Les pinasses se distinguèrent principalement par une poupe carrée, mais les auteurs qui s'en sont occupés tout spécialement ne sont pas bien d'accord sur le nombre de ses mâts. Selon

1. — *Archéologie navale* et *Disquisiciones nauticas*.

Gassies, la pinasse avait 50 pieds de long, 12 pieds de large, 5 pieds 6 pouces de creux, 10 pieds de hauteur derrière et 11 devant ; elles étaient armées de 10 à 14 avirons maniés chacun par deux hommes, selon que le besoin s'en faisait sentir, et elles possédaient des châteaux d'avant et d'arrière, servant sans doute au logement des équipages ; armées en guerre, une coursive devait séparer les bancs des rameurs et deux pièces de canon sur les gaillards complétaient son armement.

Les navires employés à la pêche de la morue pendant le XVIIIe siècle sont mieux connus de nous, et il est possible d'en parler avec connaissance de cause. Nous signalerons, entr'autres vaisseaux servant presque exclusivement à la pêche, les brigantins jaugeant de 40 jusqu'à 100 tonneaux. Mais leur forme variait trop suivant les ports d'armements pour que nous puissions ici les décrire tous. Un grand navire terre-neuvier établi pour la pêche, c'est-à-dire *banqué,* comme qui dirait établi sur le banc, était un vaisseau, ayant une appropriation qui permettait aux pêcheurs de laisser tomber la ligne à plomb, et de retirer le poisson sans être incommodés par le renflement du vaisseau. Chaque pêcheur était préservé par un *theu,* qui le mettait un peu à l'abri des brouillards et de la pluie. Mais cet établissement n'était pas mis en pratique par les pêcheurs basques car ne pêchant que l'été, ils avaient seulement une *bonnette* ou petite voile tendue devant eux.

Il existait encore surtout pour la pêche de la morue sèche des navires d'un tonnage beaucoup plus fort qui allaient même jusqu'à 200 tonneaux, et nous trouvons souvent dans les listes des navires employés pour la pêche d'anciens corsaires que le retour de la paix avait rendus à des occupations plus paisibles. On employait des flibots de cent tonneaux environ, percés pour seize ou dix-huit canons de 4 liv. ou des pierriers. Ces gros bâtiments prenaient aussi des fusils et autres armes, afin de pouvoir se défendre contre les pirates ou forbans, qu'on ne trouve guère qu'après les longues guerres. Il fallait enfin se pourvoir d'armes pour se faire respecter des Esquimaux et autres sauvages ; car il en était quelquefois de fort dangereux. Ceux qui étaient voisins de l'île Royale, de l'Acadie et de Terre-Neuve, venaient quelquefois avec leurs familles, aider à retourner la

morue. Au contraire, quand on s'établissait au petit Nord, il fallait avoir des armes pour se garantir des insultes de ces sauvages, et c'est pour cela qu'on mettait des pierriers à l'extrémité des échaffauds.

Les navires qui allaient à Terre-Neuve pendant le XVIIIe siècle, prenaient ordinairement deux tonneaux et demi de sel pour mille morues, des vivres pour plus de neuf mois, de menus ustensiles de pêche, le tout proportionnellement à la grandeur des bâtiments et à la force des équipages.

Un bâtiment de 90 tonneaux avait ordinairement 19 hommes d'équipage ; d'autres plus forts en avaient 25 ou 30 et alors ils devaient prendre un chirurgien. Ordinairement sur onze hommes d'équipage l'État-Major compté, il y avait huit matelots, deux novices et un mousse.

C'était principalement sur le grand Banc de Terre-Neuve qu'on s'établissait pour pêcher la morue ; cependant on pratiquait encore cette pêche sur d'autres bancs, tels que le Banc à Vert, le Banquereau, le Banc aux Orphelins, les battures de l'île de Terre-Neuve, mais principalement pour la morue qu'on voulait préparer au vert, on s'établissait toujours en pleine mer, et rarement en vue des terres. Le grand Banc avait à peu près 200 lieues de longueur, sur 60 de largeur. Ses deux bouts se terminaient à peu près en pointe dont la plus septentrionale était environ à 40 lieues de la côte Est de l'île de Terre-Neuve. Le Banc à Vert était par le travers de l'île Saint-Pierre et le Banquereau entre le grand Banc et le Banc à Vert, de ces trois bancs on n'apercevait pas la terre.

Le Banc des Orphelins était dans le golfe St-Laurent, à 10 ou 12 lieues des côtes du Canada, et comme elles étaient fort élevées, les pêcheurs les apercevaient par les beaux temps de dessus ce banc.

Nous terminerons cette étude rapide par une description sommaire des îles qui restent encore à la France et qui ne sont que les débris d'une de ses plus importantes colonies.

CHAPITRE XII

SAINT-PIERRE ET MIQUELON AU XIXe SIÈCLE

Le groupe des îles. — Longueur et largeur de St-Pierre. — La baie. — Les rues. — Le port. — Les places. — Les routes. — Les îlots voisins. — L'île aux vainqueurs. — Miquelon. — Dépopulation et émigration des habitants vers Saint-Pierre.

Ces îles forment un groupe dont les plus importantes sont Saint-Pierre et Miquelon. Saint-Pierre est d'une forme très irrégulière. Sa plus grande longueur est 7 kilomètres 1/2, sa largeur est de 5 kilomètres 1/2. L'île Miquelon comprend deux parties bien distinctes, la plus petite appelée Langlade est séparée de Saint-Pierre par un canal de trois milles de large appelé la Baie. Ces deux îles sont divisées en deux circonscriptions communales, la première qui comprend Saint-Pierre et les îles autres que Miquelon et Langlade ; la seconde ces deux dernières îles. Jusqu'à il y a une trentaine d'années la ville de Saint-Pierre avait un aspect des plus triste, mais depuis cela a bien changé. Aujourd'hui, la rade est entourée de quais, et à la suite des incendies la ville divisée en deux parties est désignée sous le nom de ville en pierre et de ville en bois. Les rues sont étroites et larges, des bornes fontaines y ont été établies, et on y a placé de nombreux réverbères. Parmi les plus importantes, on peut citer la rue de Barachori, qui est la plus commerçante, la rue Bisson, la rue Borda, la rue Granchaire, les rues Joinville et de l'Hôpital. Puis sur le quai, se trouve la place du Gouvernement, la place de l'Église, cette dernière en bois et pouvant contenir plus de mille personnes. Le Palais de justice, construction en briques, puis la place des Bains. Trois routes carrossables très bien entretenues permettent aux promeneurs de circuler d'un bout à l'autre de l'île, ce sont les routes de *Gueydeu,* la route

du *Savoyard,* avec sa petite colonne commémorative, et celle de la Parcouze, construite par les marins de l'État.

Parmi les îlots qui forment ce groupe, nous signalerons l'*île aux chiens,* où se trouve un petit village avec une église, l'*île aux vainqueurs,* où est établi le lazaret, le *Grand Colombier,* le *Petit Colombier* et *Langlade.* Quant à *Miquelon* situé environ à 40 kilomètres de St-Pierre, c'est l'unique centre de population de l'île. Il a été fondé en 1816, mais après avoir paru devoir devenir le point le plus important de la colonie, il s'éteint tous les jours davantage. La plupart des habitants émigrent à Saint-Pierre, toutes les maisons y sont construites en bois. On peut dire que le chiffre total de la population flottante et autre s'élève en chiffres ronds à 8,000 individu

APPENDICE

Mémoire touchant la découverte, les Établissements et la possession de l'Isle de Terre-Neuve et l'origine des Pêcheries des Baleines et des Morues. — La première ayant occasionné cette découverte ; les Établissements, la découverte des Morues et l'invention de leur pêcherie par les sujets de Sa Majesté très chrétienne habitant dans le Pays de Labourt. — Fourni par les négociants de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure a M. de Planthion, Syndic Général du Pays, le mois de Mars mil sept cent dix.

Les bourgs de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure, situés dans le pays de Labourt, communément appelé le *pays des Basques,* qui est une portion de l'ancienne Cantabrie, comprise dans la Biscaye, ayant été brûlés l'année 1511 et 1636 par les Espagnols, et tous les papiers qui étaient dans les archives des communautés de ces deux bourgs ayant été enveloppés dans ces désastres, aussi bien que ceux des particuliers en 1372 on fut contraint de recourir ailleurs pour prouver que la découverte de l'isle de Terre-Neuve a été faite par les habitants de ces lieux ; fait que personne n'a jamais révoqué en doute, et dont la mémoire y a été conservée par tradition, et qui s'y conservera apparemment autant de temps que ces habitants continueront à faire les pêcheries de la baleine et des morues, qu'ils appellent *bacaillava* en leur langue, la première de ces pêcheries ayant occasionné non-seulement la découverte de cette isle de Terre-Neuve et du Canada par ces mêmes habitants, mais encore celle des Indes Occidentales par Christophe Colomb en 1492.

Pour parvenir à cette preuve, il faut prendre la chose dès son origine. Il est de notoriété publique que la pêcherie de la baleine a été inventée par les gens de cette contrée et pratiquée fort longtemps avant les autres nations. On peut hardiment donner pour témoin de cette vérité toute la Hollande ; ils la pratiquèrent avant même que l'hydrographie eut donné la connaissance et

l'usage de la balestrille, qui sert à l'observation des latitudes, pour les voyages de long cours, et avant qu'on eut connu les propriétés de l'aimant, qui a donné si avantageusement le moyen de diriger les routes en haute mer. (Voyez les *Us et Coutumes de la Mer,* la Recopilation, et Cleirac, Rôle des jugements d'Oléron, titre de la pêcherie de baleine, article 39 et suite.) Ils la commençèrent d'un temps immémorial sur les côtes de leurs propres pays, où les baleines étant devenues rares dans la suite des temps, ils s'étendirent le long des côtes d'Espagne, jusques au cap de Finistère, où ils furent bornés, jusqu'à ce que l'usage du compas de route et de la balestrille fussent été connus.

Les vestiges des tours qu'ils avaient bâties pour servir aux vigies à la découverte des baleines, et ceux des fours qu'ils avaient établis pour la fonte des lards de la baleine sur cette côte, sont des marques de cette vérité, joint au témoignage des habitants de ces endroits, qui, par tradition, ont conservé jusques à présent la mémoire de la pêcherie que les Basques faisaient chez eux.

L'usage du compas de route et de la balestrille ne fut pas plutôt connu, que les Basques puissamment excités par le lucre de cette pêcherie, s'embarquèrent sur des navires pour chercher le repaire de ces animaux, et ayant connu par l'expérience qu'étant venus de chez eux, faisant la route à l'Ouest, ils avaient trouvé de plus en plus des baleines à mesure qu'ils s'avançaient sur cette route, ils la choisirent pour diriger leur poursuite et parvenir par ce moyen au banc de Terre-Neuve où ils en trouvèrent par troupes ; et comme l'espèce qu'ils y trouvaient était différente de celle qu'ils voyaient sur leurs côtes, pour la distinguer, ils la nommèrent *sazdaco baleac,* qui, en leur langue, signifie *baleines de troupe.* C'est l'origine du nom de *baleines de sarde.*

Ils y trouvaient aussi une quantité prodigieuse de morues, et y commencèrent la pêcherie de ces poissons, premièrement pour la consommation de leurs navires, et ensuite les salaisons pour les provisions de leurs maisons ; et ayant trouvé qu'elles se conservaient, étaient de bon goût, bien dans le sel, même après avoir été portées en Europe, ils en firent marchandise dans la suite.

Ce fut dans le progrès de ces pêcheries et en donnant chasse

aux baleines sur ces bancs, qu'ils découvrirent la terre de cette isle, qui présentement se nomme par toutes les nations *Terre-Neuve,* pour avoir été découverte la première de toutes celles d'Occident, à laquelle ils donnèrent le nom de Bacaillao, de celuy qu'ils avoient déjà donné à ces poissons, qu'ils avoient trouvés en si grande abondance, sur ces côtes, comme qui diroit *terre de morues* en leur langue. Voyez une traduction de l'espagnol intitulée : *Histoire générale des Indes,* traduite par M. Furice, dédiée au maréchal de Montmorency, chapitre 39. Ils terrirent dans les ports, pour en pouvoir porter dans les navires une plus grande quantité. Ils faisoient cette pêcherie sur des échafaux qu'ils faisoient avec des arbrisseaux de pin qu'ils nommèrent *pignalac* en leur langue. Et les armateurs de Saint-Jean-de-Luz et de Siboure y envoyèrent des navires exprès pour cette pêcherie indépendamment de ceux qu'ils envoyèrent pour la pêche de la baleine.

C'est à peu près dans ce temps qu'un de ces navires pêcheurs, dont les équipages étoient atteints du scorbut, se trouvant à son retour proche des Açores, hors d'état de poursuivre son voyage par la violence de cette maladie, relacha dans une de ces îles, où se trouva Christophe Colomb, fameux par la découverte qu'il fit ensuite des premières terres des Indes Occidentales, qui, surpris de la nouveauté de cette aventure, recueillit chez lui le pilote de ce navire, moins pour luy procurer la santé par des motifs d'hospitalité que, pour profiter des lumières qu'il en pouvoit tirer pour la navigation, comme en effet il profita. Les gens de l'équipage de ce navire étant tous morts dans cette isle de cette maladie, et le journal et autres papiers du pilote étant resté à Christophe Colomb, lequel convaincu par de si bons témoignages qu'il y avait des terres occidentales, fut les chercher par la latitude des Indes Orientales, présumant avec beaucoup de fondement que les terres qu'il alloit chercher à l'Occident étoient semblables et aussy riches que celles qu'il sçavoit être sur le même parallèle du côté de l'Orient.

Voyez aussi même livre ou auteur, livre 1er, chapitre 13, où il dit : « Aucuns font ce pilote d'Andeluz, autres le font biscayen, » ce qui revient à la même chose, puisque les Espagnols comprennent dans le nom de *Basque* le nom de Biscayen, et que sous ce

nom d'*Andeluz,* qui paroit corrompu, comme quantité d'autres, dans le même livre, se doit entendre Saint-Jean-de-Luz. Voyez aussi Corneille Witfliet et Antoine Magin, cosmographes flamands, cités par Cleirac, ez Us et coustumes de la mer ; aussi le Rôle des jugements d'Oloron, titre de pêche des baleines, au 40e. Voyez encore Jenzay, dans son livre du Parfait Négociant, seconde partie, livre 2e, chapitre 6.

Ils donnèrent aux ports de cette côte orientale de Terre-Neuve des noms en leur langue, entre lesquels celuy qu'ils donnèrent à *Ourrugnousse,* ainsi nommé du nom d'un bourg situé proche Saint-Jean-de-Luz, à environ demy-lieue de distance, appelé *Ourrugne,* s'est conservé de même que celuy de *Bacaillao,* qu'ils avoient donné à toute l'isle de Terre-Neuve, qui est encore à présent appliqué à l'isle la plus orientale de cette côte, quoyque tout ce continent soit depuis longtemps occupé par les Anglais, qui changèrent les noms à tous les autres ports de cette côte.

Le cap d'Espère, le cap Saint-François, le cap de Bonne-Visite, Terre-Neuve ; pas un de ces noms n'est anglais.

Les Basques ayant dès lors découvert Plaisance et les autres ports situés à la côte méridionale de Terre-Neuve, les occupèrent préférablement à ceux de la côte orientale, y ayant trouvé toute la commodité qu'ils pouvoient désirer pour sècher les morues sur les grèves de grande étendue que la nature sembloit avoir disposées exprès pour cet usage, et pour leur épargner la peine et la dépense de construire toutes les années des échafaux. Ils fréquentoient moins souvent les ports de la côte orientale, où les Anglais commencèrent à venir dans le temps que les guerres civiles d'Angleterre, qu'avoit excitées Cromwell, contraignirent plusieurs familles proscrites à chercher des asiles dans les déserts de ce nouveau monde, les Basques les y souffrant par des motifs de compassion et de charité. Mais comme il en venoit quantité à la suite des temps, et qu'ils se rendirent sédentaires, ils interdirent peu à peu aux Basques, l'usage de l'entrée de ces ports dans toute la côte orientale de l'isle, à mesure qu'ils s'y trouvoient les plus forts. C'est dans cette forme qu'ils ont par succession des temps occupé tout le continent jusqu'au cap de Raze, et que de notre temps ils ont taché d'occuper le port de Trépas, premier et excellent port, proche du cap Raze, sur la

côte méridionale de l'isle, et d'en exclure les Basques qui y envoyèrent moins de navires qu'eux.

Le nom de cap de Raze a été aussi imposé par les Basques. *Arraze* signifie en leur langue, *très proche,* terme significatif pour enseigner que le cap est sain et qu'on le doit ranger de près, à cause des brumes qui le dérobent presque toujours à la vue. Ce fut aussi dans le temps que nos Basques faisoient leur pêcherie de baleine sur le banc et sur les côtes du Canada, qu'ils entrèrent dans le golphe qui porte à présent ce nom, et celuy de Saint-Laurent et qu'ils nommèrent alors le *grand Baya.* Ils donnèrent au cap septentrional qui en fait l'entrée et qui est dans le continent de l'isle de Terre-Neuve, le nom du cap de Raye qu'il conserve encore, tiré du terme basque *arraico,* qui signifie : *poursuivez* ou *approchez-en,* pour dire qu'on en doit ranger de près les bords, étant fort sains, de crainte d'être jeté dans les courans qui y sont forts sur les battures des Isles aux Oiseaux qui en sont proches. Ils imposèrent aussi le nom de cap Breton à la pointe méridionale qui fait cette entrée du nom d'un bourg de ce nom situé proche le Boucaut vieux, de Bayonne, par rapport à la parité qui se rencontre dans l'élévation de terrains de ce cap, et du cap Breton ou Boucaut vieux, nom qu'il conserve encore à présent. Ils donnèrent aussi des noms en leur langue à la plupart des ports de ce golphe, comme *Uli Cillo,* qui signifie *trou à mouches,* par rapport à la quantité de ces insectes dont ce port est infecté : *Ophor-Portu,* qui signifie *vase à lait,* par rapport à la chaleur qui y règne ; *Portutchoa,* qui signifie *petit port : Armuitz,* du nom du premier cap occidental que l'on trouve en partant de Saint-Jean-de-Luz, appelé par les François *Figuier ; Biarritz,* nom d'un village de pêcheurs situé en France et Saint-Jean-de-Luz, et cap Grat, l'un des trois principaux caps de l'isle de Terre-Neuve, situé dans sa partie septentrionale ; ce nom étant tiré de *gratta,* qui en langue basque signifie un lieu d'établissement pour les travaux de la pêche des *bacaillaos* ou morues.

L'isle de Terre-Neuve est de figure triangulaire, elle a donc dans ses trois coins trois caps auxquels les noms ont été imposés par les Basques, en leur langue. Cap de Raze se tire du terme *arraz,* qui signifie *passer proche* ou *raser le cap ;* cap du

Raye du terme *arraico* qui signifie *poursuis-les,* et cap de Grat du terme *grata* qui signifie un lieu d'établissement pour les travaux de la pêche des morues. Ils conservent encore les mêmes noms et n'en ont point eu d'autres depuis que les Européens y ont passé. Tous ces ports et ces caps, excepté celui du cap Breton, sont situés dans le continent de l'Isle de Terre-Neuve, en sa partie occidentale ; les Basques seuls en sont en possession depuis leur découverte et ils sont même presque inconnus, non seulement aux Anglais, mais encore à toutes les nations de la France, si l'on en excepte quelque créole canadien que le désir de traiter avec les sauvages y a attiré, et nullement, l'intention d'y établir la pêcherie. Ils sont aussi en possession de tout le continent de la côte méridionale de l'isle, depuis le temps qu'ils en firent la découverte, la suite des temps l'ayant rendue commune, seulement avec les autres nations françoises, et nullement avec les Anglois, si l'on excepte le seul port du Trépas, qu'ils ont tâché d'usurper durant la dernière paix entre les couronnes, que le voisinage de Plaisance, qui se trouvoit alors bien fortifié et bien pourvu de monde, leur a fait abandonner entièrement.

La nécessité de trouver la consommation proportionnée à la quantité des huiles et des farines qu'ils apportoient de ces pêcheries, et le désir de les vendre avantageusement, les engagea à en transporter en Angleterre et en Hollande, dont le pays se trouvait situé presque sur leur route lorsqu'ils revenoient chez eux. Ils y trouvèrent la consommation bonne, mais aussi des négociants habiles qui sçurent en profiter, se prévalant de leur industrie, particulièrement en Hollande, où les négociants et les magistrats, par mille flatteries, débauchèrent quelques capitaines de ces pêcheurs baleiniers et quelques harponniers, et les attirant à leur service, ils les engagèrent à naviguer sur leurs navires pour ces pêcheries et instruire par ce moyen les navigateurs de leur nation dans la manière de faire cette pêcherie, qu'ils ont parfaitement bien apprise pour la pratiquer seulement dans la mer glaciale ; et déjà vers 1660, Michelana de Cubibure, voguait sur les navires de Hollande pour instruire cette nation. Ils poussèrent leur politique jusques à élever en public des statues aux plus habiles de ces capitaines et harponniers basques, afin de remplir leur vanité par des honneurs si

excessifs et exciter l'émulation à ceux de leur nation. On voit encore à présent de ces statues à Amsterdam habillées à la mode ancienne de nos Basques. Les Hollandois ayant pris goût au lucre de cette pêcherie et à son utilité pour le public, formèrent des compagnies avec des attributs de pêche dans leurs États et autres privilèges qui les ont rendus très puissants et tels qu'on le voit à présent. Outre cette utilité particulière, il en a résulté de générales pour l'État, bien plus grandes ; c'est l'agilité, l'adresse et la hardiesse qu'il leur a fallu pratiquer dans l'exercice de cette pêcherie qui a donné aux matelots de cette nation ce degré d'habileté qu'ils ont à présent sur les autres nations qui leur étoient égaux ; et c'est cette même pêcherie qui a formé et qui forme actuellement chez eux cette prodigieuse quantité de matelots qui rendent cet État si puissant sur la mer. Mais comme ils se trouvèrent bientôt en état de se passer des instructions des Basques à mesure que leurs gens devenoient habiles dans cette pêcherie, il leur est enfin arrivé que n'ayant plus besoin d'eux, ils s'en passent absolument à présent.

Les Anglois se servirent à peu près des mêmes moyens pour s'instruire. Cleira, ez us et coustumes de la mer, rôle des jugements d'Oléron, chapitre de la pêche des baleines, article 44. Mais l'avidité et leur génie actif les engagea à traverser de tout leur pouvoir les Basques dans l'exercice de cette pêcherie, qui éloigne insensiblement de la matière de la découverte et de la possession de l'isle de Terre-Neuve, sujet principal que l'on s'est proposé dans ce mémoire, auquel on revient disant que les Basques ayant trouvé une abondance de baleines dans la Mer Glaciale, plus que suffisante pour y occuper leurs pêcheurs, et y ayant transporté l'exercice de cette pêcherie, il ne leur resta sur les côtes et dans les ports de Terre-Neuve que celle de la pêcherie de bacaillao ou morue, qu'ils y ont toujours continuée, depuis qu'ils l'inventèrent jusqu'à présent, dans les ports méridionaux et occidentaux de Terre-Neuve, sans que jamais les Anglois les en ayent dépossédés comme ils ont fait des ports orientaux de la même isle, à mesure qu'ils les ont négligés.

La pêcherie des morues que les François font à Terre-Neuve, et sur le Banc, forma quantité de matelots, et en occupe toutes les années plus de 10,000. Elle ne consomme que les denrées

de France, sans que l'étranger y contribue en rien, et rapporte, outre les morues, huiles et raves pour la consommation de Bayonne, de grosses parties de ces mêmes marchandises qui se débitent en Espagne, Portugal et Italie, et produisent des espèces et des denrées de ces pays qu'ils rapportent en France.

La conservation de tous les ports méridionaux de Terre-Neuve est d'une grande importance pour la commodité de tout le commerce de l'Amérique, et particulièrement pour le commerce des colonies du Canada et de l'Acadie. Si la pêcherie de baleines qui présentement est interrompue, se rétablit, elle formera quantité de matelots et en occupera à chaque saison plus de 40,000, qui même auront peine à fournir à la consommation des huiles nécessaires en France pour les apprêts des laines et de la pelleterie, et pour servir à éclairer. On avoit coutume d'en fournir l'Espagne dans les derniers tems, d'où on rapportoit des espèces, sans que l'on y employât que l'industrie des Basques (les matelots des autres ports de France n'ayant jamais pu atteindre à l'habileté que demande cette pêcherie) et seulement des denrées de France.

Déclaration du sieur Dufresche, Capitaine du navire « Les Deux Maries » de Ciboure appartenant au sieur Dargaignarats.

(9 octobre 1755.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

Extrait des Registres du Greffe de l'Amirauté étably à Ciboure.

Aujourd'huy neuvième du mois d'octobre, mil sept cents cinquante cinq, a comparu au Greffe de l'Amirauté étably à Ciboure, le sieur Jean La Fresche cy devant Capitaine du navire les *Deux Maries* de Ciboure, du port de cent trente tonneaux ou environ, équipé de trente-cinq personnes tout compris, appartenant à sieur Jean Dargainarats, Bourgeois et négociant de ced. lieu, lequel a dit qu'il partit et fit voile dans led. navire du port de Socoa muny de ses expéditions, le seize février dernier pour aller au Cap de Ray en Terre-Neuve faire la Pescherie et la

sescherie de morues, où il arriva le quatre avril suivant, qu'ayant finy la Pescherie le vingt et un dud. mois d'aoust, il commença à prendre son chargement, et embarqua seulement seize barriques d'huille de dix sept qu'il en avoit, l'autre restant à terre, et environ seize barriques raves ; le tems pluvieux qu'il faisoit ne luy ayant pas permis d'embarquer la morue sèche, qu'il embarqua aussy cinq cents morues vertes ; que le même jour vingt et un vers les dix heures du matin, une frégatte de vingt-quatre pièces de canons portant flame angloise, mouilla un peu en dehors de la rade dudit Cap de Ray, faisant suivre avec elle une chaloupe angloise équipée de quatre hommes de la même nation, habitans au port au Basque, qui vint à terre à l'Echafaut du sieur Samson Halsouet, commandant le navire la *Sainte-Catherine* qui faisoit la Pescherie audit port, que led. sieur Halsouet ayant questionné ces hommes pour sçavoir d'eux, ce que c'étoit cette frégatte, et dans quel dessein elle avoit mouillé dans lad. rade, que l'un d'entr'eux luy dit, après bien de la résistance, qu'elle étoit venue pour prendre les navires qui étoient dans led. port. Que led. jour vers les trois heures de relevée, un gros coup de vent sud, sud-ouest étant survenu, lad. frégatte fut contrainte de dérader en filant son cable par le bout, et l'abandonner dans lad. rade ; Que le lendemain vingt-deux, vers les trois heures de relevée ils eurent connoissance de la même frégatte, qui tenoit la bordée de terre à la distance d'environ quatre lieues du cap de Ray ; que, le lendemain vingt-trois vers les huit heures du matin lad. frégatte vint mouiller aud. cap de Ray, et qu'aussy tot elle envoya sa chaloupe équipée, avec un officier à terre, qui dit au déclarant de s'embarquer dans lad. chaloupe, ce qu'il fit. Et le conduisit à bord dud. navire la *Sainte-Catherine* où étant led. officier anglois, luy remit et aud. sieur Halsouet une letre de la part du capitaine de lad. frégatte, adressée aux commandans des vaisseaux dud. cap de Ray qui a resté au pouvoir dud. sieur Halsouet, par laquelle il le sommoit de se rendre dans son bord, ce qu'il fit dans la même chaloupe, où étant arrivé le Capitaine anglois luy demanda ce qu'il faisoit dans led. port, que le déclarant luy respondit qu'il y estoit venu pour y faire la pescherie et sescherie de Morues, ainsy qu'il avoit accoutumé depuis trente ans, sur quoy, led. capitaine Anglois luy dit que cela n'étoit pas

permis aux François, et qu'il ne leur étoit permis suivant le traité de Paix d'Utrecht de faire la pescherie dans cette coste, que depuis le Cap de Bonne-Visite jusqu'à Pontichery, qu'il luy expliqua être le Portouchoua, et qu'il luy dit qu'il jetteroit toutes leurs morues, détruiroit, prendroit, et mettroit feu à tout ce qu'il trouveroit apartenir à d'autres sujets qu'à ceux de son Roy, et arrêteroit et anméneroit les navires, et toutes les personnes qui ne seroient pas sujets de Sa Majesté Britannique, et pendant qu'il lui annonçoit ce dessus il renvoya sa chaloupe armée et pleine de monde à bord de son navire duquel ils s'emparèrent, et ayant continué à le garder, dans son bord jusques à sept heures du soir, il luy demanda où il avoit les agrès, apparaux et voiles de son navire, il luy répondit qu'il les avoit dans son échafaut, ainsy qu'ils avoint accoutumé de les tenir pendant le temps de leur Pêcherie, sur quoy il luy ordonna de s'embarquer dans sa chaloupe, pour aller montrer lesd. agrès et apparaux à son officier qu'il avoit envoyé dans le navire du déclarant à quoy il obéit, et luy désigna tous les agrès et apparaux, voiles, matures, et toute leur pêcherie qui consistoit en mille six cents quintaux de morue sèche, cinq cens morues vertes, une barrique langues et raves de morue, dix-sept barriques d'huille, seize barriques raves, le tout provenant de sa pêcherie. Et en outre quarante quintaux de morue sèche provenante des pacotilles du déclarant, et de quelques officiers de son bord qui y étoient par prenants. Après quoy on le consigna dans la cabanne dud. sieur Halsouet sous la garde d'une sentinelle armée, d'où on le faisoit conduire par plusieurs reprises, pour leur enseigner les endroits du mouillage et les différentes manœuvres qu'il falloit faire pour sortir avec seuretté les navires de ce port, et pendant ce tems là, les anglois chargèrent les Morues de sa Pêcherie dans led. navire la *Sainte-Catherine* qui étoit, ainsy qu'il a été dit, dans le même port. Il leur représenta, s'ils ne trouveroint pas plus à propos de charger à chaque navire sa propre cargaison, à quoy ils luy repondoient qu'on connoissoit bien qu'il avoit raison, mais qu'ils avoint des ordres pour le faire ainsy et pendant qu'on faisoit ce chargement lad. frégatte avec une autre frégatte de vingt-quatre pièces de canon et un senault de quatorze pièces, les deux anglois, venus au même endroit, le vingt-cinq, avec une

prise dont on luy a dit être un Maloin chargé à Bordeaux pour Louis Bourg, levèrent les ancres, et les deux frégattes de vingt-quatre canons, se tenant au large, sans doute en attendant les navires qu'ils venoient de s'emparer au Cap de Ray qui ne retardoint de sortir que par la difficulté du tems, et qu'on dit au déclarant qu'ils avoint expédié ledit senault armé en guerre pour aller à Saint Georges, et de là jusques aux Trois Isles. Sur quoy, il leur representa qu'il n'y avoit point de navire aux dits ports, à quoy ils répondirent qu'ils avoint des ordres pour y aller et qu'ils avoient expédié pour Chibouton la dite prise françoise qu'ils avoient amené avec eux dans la dite rade et après que lesdites frégattes se mirent au large de la rade dudit cap de Ray; le chef de prise qui avoit été étably dans son navire, luy ordonna de se rendre à bord, sur quoy il luy dit de le laisser dans ladite cabanne, où il avoit du moins un peu de voile pour se coucher, au lieu qu'à bord il n'avoit rien, le déclarant, voyant que son navire étoit expédié avec partie des effets de sa pêcherie, et qu'il étoit venu plusieurs chaloupes, et deux goelettes angloises qui devoint enlever tout le reste en pillage, et considérant les mauvais traitements auxquels il devoit s'attendre, prit le parti avec ledit sieur Halsouet, et Thomas Detchevers pilote à ce dernier, la nuit du vingt sept dudit mois d'aoust de se mettre dans une vieille chaloupe, délabrée qui se trouvoit sur le rivage; en se nantissant de deux mauvaises voiles et trois avirons pour aller en espérant de pouvoir gagner le Portouchoua au grand risque de leur vie, et s'y embarquer s'ils y trouvoint des navires, aimant mieux tout risquer que de se voir exposé à être aussy mal traité, la majeure partie de son équipage au nombre de vingt-quatre; dès le vingt-trois à six heures du matin voyant que ladite fregatte venoit pour les prendre, s'étant mis en mouvement en prenant leur party pour avoir leur liberté furent se réfugier au Barratchoa d'où ils pouvoient observer si effectivement on auroit pris le navire, que le même jour ayant sçu qu'on avoit pris leur navire, il se sauvèrent comme ils purent pour aller à l'isle Royalle; que depuis son arrivée il a appris que neuf hommes de son équipage sont arrivés dans ce port, dans le navire l'Espérance commandé par le sieur Samson Dufourcq, que les dix hommes de son équipage qui avoint resté audit Cap

de Ray auroint été conduits, partie dans ladite frégatte angloise, et partie dans ledit navire la Sainte-Catherine, que le lendemain vingt-huit ils eurent le bonheur d'atteindre à Saint George où ils s'apperçurent que le senault anglois cy-devant désigné avoit enlevé le navire le Saint-Jean de Saint-Jean-de-Luz, commandé par sieur Marticot Hiriboure, appartenant à sieur Etienne Dargainarats, qu'ils faisoit suivre avec luy, qu'ayant descendu à Saint-George pour tâcher de trouver un grapin, et quelqu'autre secours, ils auroint trouvé que les anglois avoint mis le feu aux établissements de nos pêches dans ledit endroit dont les chaloupes bruloint encore, de même qu'ils avoint déjà fait au Cap de Ray, où ils auroint détruit, et mis tout à feu, et n'ayant trouvé d'autres secours aud. Saint-George que deux avirons, ils se déterminèrent dans cet état à continuer leur route pour le Portouchoua, où ils arrivèrent heureusement le premier du mois de septembre suivant, après avoir souffert tout ce qu'on peut souffrir à moins que de périr, où ils trouvèrent les navires le *Saint-François*, l'*Espérance* et la *Reine des Anges*, qui y faisoient leur pêcherie, et qu'ils abandonnèrent dès qu'ils avoint appris le danger où ils étoient exposés à être pris, ne sçachant pas, quoy que les Anglois leur eussent dit que nous n'étions pas en guerre, ne pouvant s'imaginer qu'on peut enlever de la sorte sans une guerre ouverte, sur quoy ils ne pouvoint que se deffier et led. navire le *Saint-François* s'étant trouvé prêt à partir le quinze dudit mois de septembre, il s'y embarqua pour revenir en France, où il est arrivé à la rade de ce port le jour d'hier, ce qu'il vient déclarer suivant l'ordonnance, pour servir et valoir à qui il appartiendra, ce que de raison dont acte, et a signé sur le registre Jean La Frèche.

Signé : D'HIRIART, *commis Greffier.*
DUPUY.

LETTRE DES MAIRE ET ECHEVINS DE GRANVILLE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE, SUR LA PÊCHE DE LA MORUE, AVEC UN MÉMOIRE POUR APPUYER LEURS REPRÉSENTATIONS.

(8 SEPTEMBRE 1762.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

Messieurs,

Nous avions cru que la déclaration de guerre de l'Espagne reculeroit davantage la paix, et qu'ainsy ce n'étoit pas encore le moment de faire les représentations dont nous avions eu l'honneur de vous proposer le projet par notre lettre du 20 novembre dernier ; aujourd'huy que les nouvelles publiques nous annoncent le départ de M. le duc de Nivernois pour Londres, nous croions qu'il n'y a pas un moment à perdre, et dans cette idée, nous prenons la liberté d'adresser aujourd'huy à M. le duc de Choiseul les mémoires dont nous joignons icy des copies, nous aurions souhaitté que le tems nous eût permis de vous les addresser avant de les mettre au net pour nous règler suivant vos avis, mais vous appercevés que les circonstances ne nous le permettent pas ; nous sommes persuadés que votre amour pour le bien public vous aura aussy suggéré les mêmes représentations que vos lumières rendront sans doute plus efficaces.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs les Maire, Échevins, Lieutenant de Maire de Granville.

RENÉ PÉRÉE.

A Granville le 8 septembre 1762.

ÉTAT DU COMMERCE DE LA PÊCHE DE LA MORUE AVANT CETTE GUERRE.

1° La pesche de la Morue sur le grand banc de Terre-Neuve à laquelle étoient employés plus de 150 navires qui fournissoient Paris et différentes provinces de ces morues vertes, qui étoient déchargées dans les ports de Dieppe, Le Havre, de Grâce, Honfleur, Granville, St-Malo, Nantes, La Rochelle, etc.

Cette partie n'est pas la plus intéressante pour la formation

des matelots, parce que les équipages des navires sont composés de peu de monde, les plus grands n'ayant qu'environ 25 hommes et les plus petits 15 hommes d'équipage.

2° Le droit de pescher et saler la morue sur les côtes de l'isle de Terre-Neuve, depuis le cap de Bonavista, jusques au lieu appellé la Pointe Riche dans le golfe St-Laurent, sans pouvoir former aucun établissement sur la côte.

Cette partie à laquelle l'Angleterre veut nous réduire est la moins avantageuse par plusieurs raisons.

Comme on n'y peut former aucun établissement sur la côte, tant par la prohibition du traité d'Utreck que par la froideur du climat, il n'est point possible de pescher pendant le printems et l'automne, de sorte que la seule pesche de l'esté décide du sort des navires qu'on y envoye, et cette pêche d'été est quelquefois si ingratte, qu'on a vu tous les navires revenir avec moins d'un quart de la pesche ordinaire, événement qui deviendroit plus fréquent, lorsque par nécessité trop de navires s'y rendront.

On ne peut aborder que très tard et vers le commencement de juin depuis le cap Bonaviste jusques à la pointe septentrionale de la même isle, et on est obligé de la quitter à la fin du mois de septembre.

La partie qui donne sur le golfe St-Laurent et le détroit de Belle Isle est presque stérile, on ne peut guère faire pesche qu'aux trois havres, des trois isles, de Portachoua et de Ferol.

Il y a sur cette partie une observation essentielle à faire sur les limites dont on ne paroit pas d'accord.

3° En effet le texte du traité d'Utrek cité dans l'ultimatum d'Angleterre, page 96 du mémoire historique donne pour limites dans le golfe St-Laurent, la pointe Riche, dans la carte du golfe St-Laurent dressée en 1754 par ordre de M. Rouillé. Cette pointe Riche, est scituée par 50 degrés 30 minuttes de l'altitude, et paroît ôter aux français près de 80 lieues de terrain, qui sont depuis cette pointe Riche, jusques au Cap de Raye ; cependant les pescheurs françois ont toujours fait pesche dans cette partie, singulièrement dans la baye ditte des trois Isles qui est le meilleur endroit de cette côte, de sorte qu'il paroit nécessaire d'expliquer dans le traité futur les limites, de façon à lever dans la suitte toute équivoque.

4° La pêche et la sècherie des morues à la côte de Labrador, ditte la Grande Baye depuis compris la Baye de Philipeau vers le 58e degré de longitude méridien de Paris jusques au Cap Charles ou Pointe de Détour par le 56e degré.

La froideur du climat ne permet pas de faire aucune habitation pendant l'hyver, ainsy on ne profite que de la pesche de l'été.

5° La pesche et la sècherie des morues avec ses établissemens pour touttes les saisons de l'année à la côte de Garpée, l'isle St-Jean, l'isle Roialle, autres isles du golfe St-Laurens.

Cette partie comprend une longueur immense de terrain, depuis le lieu appelé Les Monts Louis, scitué dans la rivière de Québec, jusques à la pointe d'Acadie, après avoir fait le tour de l'isle Roialle ; elle est d'autant plus considérable, que par les habitations que les pescheurs peuvent y former, il font pendant le printems et l'automne une pesche souvent aussy considérable que celle de l'été, ce qui en double presque le produit, sans parler de la traitte de peleterie qu'on y faisoit par occasion.

Il est certain que cette quatrième partie du commerce de la pesche de la morue, est seulle aussi considérable que touttes les trois autres, de manière que si les François en sont privés, et s'ils perdent de plus la faculté de faire la pesche à la côte de Labrador ou grande Baye, cette branche essentielle du commerce sera réduitte à peu près au quart de ce qu'elle étoit avant la déclaration de la guerre.

Les navires employés à la pesche de la morue sur les côtes, ont des équipages fort nombreux, il y a quelquefois jusqu'à 150 hommes sur un seul navire, dont la cinquième est nécessairement composée de novices, qui dans deux ans deviennent matelots et sont classés ; il y a peut être plus de 25 à 30,000 matelots employés à ce commerce, ce qui supose 5 à 6,000 novices, dont 2,500 à 3,000 sont classés chaque année, et augmentent ainsi le nombre des matelots sans parler des mousses ; et il y a encore cet avantage considérable, que comme le païs est fort sain, il y a moins de mortalité dans les équipages, qu'en France même, ainsy il demeure démontré que le commerce est la pépinière des matelots, et par conséquent que la diminution de ce commerce diminuera en proportion les forces de la Marine du Roïaume.

Il est d'observation que les morues provenant de la partie de l'isle de Terre-Neuve, à laquelle les Anglais veullent réduire la France, sont de la qualité la moins propre pour les isles de l'Amérique et pour la consommation de l'Espagne, ce qui donneroit de nouveaux avantages à la pesche angloise et anéantiroit presque entièrement l'exportation de la morue de pesche françoise.

Fait à Granville le 8 septembre 1762.

Signé, etc.

Gradation des différents dédommagements qu'il seroit à souhaiter qu'on put obtenir pour le commerce de la morue, en compensation de la cession du Canada, et de la partie des côtes de Gaspée, l'isle St-Jean, l'isle Royalle et autres isles, du golfe de St-Laurent, même des côtes du Labrador où de la grande Baye.

N° 1. — La cession entière de l'isle de Terre-Neuve, dont les armes du Roy viennent de faire la conquête.

N° 2. — La cession de la partie de l'isle de Terre-Neuve qui se trouve depuis le Cap de Raz à la pointe méridionnalle de l'isle jusques au Cap de Bonaviste, de manière que la France possédat toutte cette isle avec droit de former des établissemens de pescheurs seullement et en détruisant les fortifications de St-Jean, à l'exception de la portion qui se trouve au Sud-Ouest entre les Caps de Raz et de Baye, qui resteront à l'Angleterre.

N° 3. — La cession de la partie de l'isle de Terre-Neuve depuis le Cap de Raz, jusques au Cap de Baye, de façon que, comme dans l'article précédent, la France possédat toutte cette isle avec droit d'y former des établissemens de pescheurs seullement et en détruisant les fortifications de Plaisance, à l'exception de la portion qui se trouve au Nord-Est, eutre les Caps de Raz et de Bonaviste, qui resteroit à l'Angleterre.

N° 4. — Partager l'isle de Terre-Neuve par une ligne qui partiroit du Cap Pesne, ou au moins du Cap Raz au sud, et aboutiroit au Cap Normand ou au cap d'Egrat au nord de l'Isle, abandonner à l'Angleterre toutte la partie du ouest qui donne sur le

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

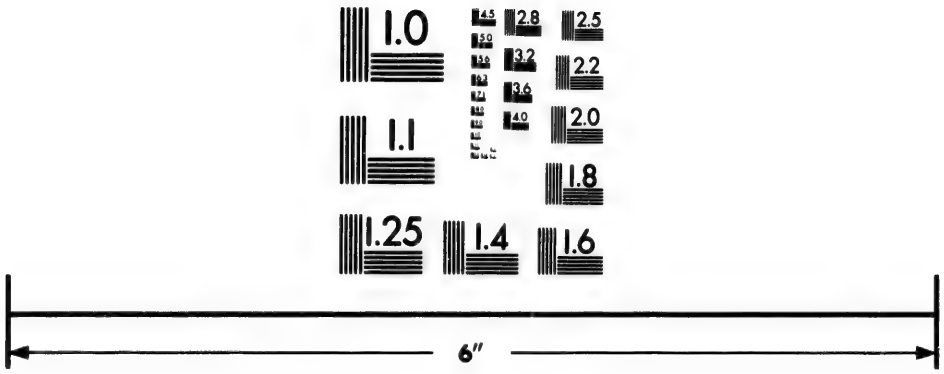

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

golfe de St-Laurent, et reserver pour la France toute la partie de l'est, compris les caps de Raz et d'Egrat.

Cet arrangement donneroit à l'Angleterre tout ce qui auroit relation au golfe de St-Laurent, dans lequel les François n'auroient aucune communication, ils en seroient bien dédommagez par la plus valeur de la partie de Terre-Neuve où est la ville de St-Jean.

N° 5. — Les isles de St-Pierre et Miquelon peuvent être commodes pour servir de port de relache à des navires poussés par une tempête ; hors cela, elles seroient de peu d'usage, il ne seroit aussi guère praticable d'y former des établissements pour la pêche de la morue, parce qu'elles ne fournissent point de bois, dont on fait cependant une grande consommation pour former des Echaffaux, etc., il seroit donc à désirer, qu'outre la cession de ces isles, l'Angleterre cédat encore la partie de la côte de Terre-Neuve, qui répond à ces isles jusques au Cap de Raye, de façon que la France possédât cette isle, depuis le cap Meline qui est vis-à-vis St-Pierre, jusques au Cap Bonaviste, en continuant d'en faire le tour par le nord, mais il faudroit qu'il fut permis de former des établissements de pescheurs au moins depuis le Cap Meline jusques au Cap de Raye, parce qu'il n'est pas possible d'en établir de bons dans les isles St-Pierre et Miquelon, il faudroit encore qu'outre la cession cy-dessus, il fut permis aux François de faire pendant l'été la pesche et la sècherie des morues à la côte de Labrador ou grand Baye, depuis et compris la Baye de Philippeaux jusques au Cap Charles, ou pointe du dehors.

L'Angleterre ne peut refuser ce dernier article en conservant la propriétté du terrain, que dans le dessein de nuire, parce qu'elle ne peut tirer aucun parti de cette côte, dont elle n'a pas besoin pour la pesche de la morue, et il seroit très avantageux à la France de l'obtenir, parce que cette côte occuperoit utilement une vingtaine de navires et que la morue qui en provient est fort estimée.

N° 6. — Les mêmes conditions de l'article précédent, en faisant distraction de la faculté de faire la pesche et la sècherie de la morue sur la côte de la grande Baye, s'il n'est pas possible de l'obtenir ; mais en ce cas il deviendroit encore plus intéressant

d'obtenir des établissemens de pescheurs sur la côte depuis l'isle St-Pierre et le Cap Meline jusques au Cap de Raye.

N° 7. — S'il n'y a point moyen d'obtenir la partie de l'isle de Terre-Neuve, depuis le Cap Meline jusques au Cap de Raye, et qu'il faille s'en tenir à l'article 4 de l'ultimatum de France, page 104 du mémoire historique, la pesche de la morue sera presque reduitte à rien, si on n'obtient la faculté de pescher et de sécher la morue pendant la saison d'été sur les côtes de Labrador ou grand Baye.

N° 8. — S'il n'y a rien à obtenir au delà de l'article 4 de l'ultimatum de France cy-dessus référé, il est bien intéressant que le traitté futur contienne des débornemens certains du costé de l'Est, car si on s'en tient aux termes du traitté d'Utrek, les Anglois ne manqueront pas de tenir à rigueur de la position dans laquelle la carte françoise du golfe St-Laurent place la pointe Riche, pour nous enlever tout le terrain qui est entre cette pointe et le Cap de Raye, singulièrement la Baye des trois isles qui est le meilleur endroit de toute cette côte, et dont la France a toujours eu la possession.

N° 9. — Le déffaut de bois sur les isles St-Pierre et Miquelon est si considérable qu'il vaudroit peut-être mieux obtenir 20 lieues de terrain en deça du cap de Raye avenir aux isles et à la baye du désespoir comprise, avec faculté de former dans cette partie à l'endroit le plus commun de l'établissement non fortifié, projetté sur l'isle St-Pierre.

Les conditions n°s 1, 2 et 3 dédommageroient presque entièrement le commerce de la pesche de la morue, de la cession du Canada et dépendances.

Les conditions n°s 4, 5 et 6, laisseront encore une matière honnête à l'industrie des pescheurs, et il pourroit arriver qu'avec des encouragements le commerce se soutiendroit.

Les conditions n°s 7, 8 et 9 sont absolument ruineuses pour le commerce, et n'offrent qu'une perspective fort affligeante.

Fait à Granville le 8 septembre 1762.

Signé, etc.

RÉCLAMATION DE DASCONNAGUERRE AU SUJET DE LA DÉSERTION DE TROIS MATELOTS DE SON NAVIRE L'« ÉTOILE » A LA STATION DE INGANACHOA A LA PÊCHE DE LA MORUE.

(SEPTEMBRE 1819.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

A Messieurs le Président et Membres de la Chambre de Commerce de Bayonne, François Dasconaguère, négociant en la dite ville.

Messieurs,

Lors des désastres que j'ai éprouvés à la pêche du banc de Terre-Neuve dans les années 1817 et 1818, que la notoriété publique, avait sans aucun doute, mis à votre connaissance, je ne crus pas devoir recourir à votre autorité, pour mettre sous les yeux du gouvernement les principales circonstances qui les avaient motivés, parce que j'étais bien instruit que vous n'aviez rien omis dans vos sollicitudes près le ministère, pour empêcher les revers qui devaient frapper un jour les armateurs, en demandant qu'ils ne fussent pas assujetis à prendre pour capitaines des hommes presque septuagénaires, pour commander leurs expéditions. Mais aujourd'hui, je dois et à moi-même et à l'intérêt général de vous prendre pour les légitimes médiateurs, non seulement pour la même cause d'obtenir pour les armateurs d'être affranchis de l'obligation d'accorder leur confiance à des capitaines reçus au long cours ; mais encore pour solliciter du gouvernement que la police soit faite dans l'isle de Terre-Neuve avec plus de vigilance et d'activité qu'elle ne se fait, et enfin pour soutenir les droits des armateurs tels que moi, qui se trouvent les victimes de la cupidité des nations étrangères.

Voici les faits qui m'ont atteint cette année et qui m'occasionneroient pour la troisième campagne suivie des pertes irréparables, si vous me refusiez votre appui auprès du gouvernement.

En premier lieu, obligé par la loi de donner ma confiance à des capitaines reçus au long-cours, j'ai dû donner le comman-

dement à M. Manescau, de mon lougre les *Trois Frères,* parti de ce port, le seize avril pour l'isle de Terre-Neuve, pour y joindre mon armement pour lui servir de transport pour la primeur de sa pêche et pour y faire la pêche. Il est arrivé, que ce capitaine n'a pas su, non seulement se faire obéir par son équipage pour exécuter mes ordres, mais encore, il n'a pas su trouver le lieu de sa destination du port d'Ingarnachoua, puisque une chaloupe de l'armement de M. Recur, de cette ville, a dû le prendre en mer pour le piloter, fort heureusement dans le port du Port à choix, où mon fils fondé de mes pouvoirs, a dû se rendre avec une chaloupe et un pilote pour le conduire au lieu de l'armement, et par une double fatalité le capitaine se trouve malade.

En second, le manque de bâtimens de l'État pour maintenir la discipline et le bon ordre dans l'isle de Terre-Neuve, autorise les Américains qui sont en grande quantité en pêche dans ces parages là, à faire ce qui leur plait, et même à corrompre et à embaucher les équipages de nos armements. C'est ce qui vient d'arriver sur l'équipage de ma goëlette l'Étoile. Trois hommes dont deux supérieurs, chargés par mon fils de pêcher le petit poisson qui devait former la boîte de mon armement, composé de quatre goëlettes, ont déserté au moment le plus favorable de la pêche, le 13 juillet (le 14 et 15 juillet, les armements de M. Recur, stationnés presque sur le même lieu que les miens ont pêché dans ces 24 heures cinq cents quintaux de morue, suivant l'avis que cet armateur a reçu de son capitaine) soudoyés par le capitaine du sloop baleinier américain le *Désir* de Nantucket, nommé David Shaddock.

Pour justifier ce dernier fait, je mets sous vos yeux deux procès-verbaux dressés par les équipages de mes bâtiments qui constatent que le capitaine David Shaddock, commandant le sloop le *Désir,* a violé avec mépris les traités qui unissent les États-Unis avec notre gouvernement, en embauchant et faisant déserter les principaux hommes de mon armement, lesquels procès-verbaux sont à l'appui d'une pétition que mon fils adresse à S. Ex. le Ministre de la Marine, pour demander, en mon nom et pour mon compte, avec l'appui de notre gouvernement, les dommages et intérêts audit capitaine David Shaddock, à ses armateurs, et à tous ceux ayant droit à icelui, et pour que cette

réclamation obtienne toute la justice que j'ai droit d'en attendre, je la livre, par copie à votre protection près notre gouvernement, pour qu'il lui plaise me prescrire ma conduite future et les pièces que je devrai produire pour établir le déficit de ma pêche et sa valeur.

Par l'exercice de vos fonctions, vous êtes intéressés, Messieurs à connaître les évènemens des navigateurs, c'est pourquoi je croirais commettre une faute, si je ne mettais pas sous vos yeux un extrait complet des lettres que j'ai reçues de mon fils, dont les conséquences me menaçent d'un malheur plus grand que ceux que j'ai éprouvés dans les années 1817 et 1818; J'invoque avec la plus grande confiance, auprès de vous, Messieurs, ces fâcheuses circonstances, pour voir étayer de tout le poids de votre autorité, la juste indemnité que j'ai à répéter par la médiation de notre gouvernement, contre ledit Sr David Shaddock et ses armateurs, comme étant les auteurs du manque de pêche, tout au moins de ma goëlette l'*Étoile,* par l'embauchage des hommes qui étaient destinés à en faire la boîte ou l'appât de la morue.

Dans ce moment que j'achève la présente, je relève du Journal de Paris intitulé *Pilote,* du 28 août expiré, une lettre datée de la Martinique sous la date du 14 juillet précédent, dans laquelle figurent les huit principales maisons de cette colonie-là, formant une commission de commerce, et où il est dit. *L'habitant sucrier se plaint de ce qu'il ne vend son sucre que cinq gourdes et il paye la morue douze à treize gourdes le quintal.*

Cet avis vient mettre le comble à mes regrets, puisque sans la contrainte affreuse occasionnée par l'ignorance du capitaine commandant le lougre, *Les Trois Frères,* que la loi m'a obligé de prendre (il n'y avait pas d'autre capitaine reçu dans le pays plus jeune, et il est presque septuagénaire), ainsi que par les effets de la désertion dont j'ai parlé ci-haut, j'aurais comme j'en ai passé la convention avec mes équipages en présence de M. le Commissaire de Marine de cette ville, bien facilement importé aux Antilles la totalité de ma pêche, par tout juillet, au moins 800 quintaux de morue, qui vendue, non pas à 13 gourdes, comme en est la cote, mais seulement à 10 convertie en sucre à 5 gourdes, j'aurais retiré 1,600 quintaux de sucre pour nos mar-

chés où j'aurais obtenu au moins 50 francs du quintal faisant 80,000 francs, auquel capital ajoutant la prime d'importation aux colonies de 20 fr. par quintal de morue, soit 16,000 fr., m'aurait présenté un résultat de 96,000 fr., plus que moins. Cette remarque que je fais, et qui pour le moment n'est que la première, augmenterait, s'il étoit possible, le zèle que vous allez employer pour me soutenir de toute votre autorité dans les trop justes réclamations que je dois faire au gouvernement.

Je dois à l'administration de la Marine, le même compte qu'à vous, Messieurs, sur les évènemens extraordinaires qui ont frappé mes expéditions de la pêche de la morue, afin qu'elle étaye, si elle le trouve juste, la demande que j'établis, et pour qu'elle en devienne instruite par la voie la plus légale. Je vous prie, Messieurs, d'avoir la bonté de lui transmettre tout ce que vous jugerez convenable, et du contenu de la présente, et des pièces que j'ai mises à l'appui.

Permettez-moi, Messieurs, de vous prier de me favoriser de la copie de la délibération, que, dans mon intérêt, vous adresserez à Son Excellence, afin qu'ayant sous les yeux cette pièce, je puisse sans vous importuner, trop souvent, donner suite à la réclamation que je fais.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

DASCONAGUERRE.

EXTRAIT DES LETTRES DE MON FILS.

Ingarnachoua le 19 juillet 1814.

Malgré les traverses les plus disgracieuses (vous en verrez bientôt le récit), je dois rendre à l'Être Suprême des actions de grâces ferventes pour la santé dont je jouis, et si nos affaires ne sont pas encore au gré parfait de nos désirs, espérons que la main bienveillante de celui qui les régit, nous dédommagera par d'autres voies, des contrariétés qu'il oppose à notre courage et à notre résignation.

Vous devez vous rappeler que nous quittâmes Bayonne le 9 mars ; un vent prospère seconda nos désirs les six premiers

jours de notre départ, et si depuis il ne satisfit pas toujours à nos vues, nous n'eumes guère à nous plaindre jusqu'au 23 avril, que de 16 jours de vent debout, parmi lesquels cinq de cape. Les somptueux repas d'un biscuit plus dur que le fer avec des sardines pourries pour *Jaquia,* et un cidre infect à boire.

Le 15 avril fera époque dans ma vie et dans celle de mes camarades. Il faisait un froid très vif, j'étais avec deux autres dans la chambre à prendre une tasse de café, au moment que l'on cria sur le pont : *à feu ! à feu !* Je jettai aussitôt ma tasse, ma capote, et mon bonnet, et je volai sur le pont. Effectivement six quintaux d'étoupe qui étaient en grenier dans la cale et à côté des *Eaux-de-vie* avaient pris à feu, aussitôt nous envoyames de tout côté de l'eau pour l'éteindre, et certes je doute que nous fussions parvenus à l'éteindre, si Dieu, protecteur de l'infortune, n'eût permis que l'étoupe enflammée, un peu séparée de l'autre, ne fut tombée sur le sel, entre deux boucauts où nous l'éteignimes.

Le 19 du même mois, nous mouillâmes au Baratchoa de St-Pierre ; aussitôt je commençai à faire travailler à nos barquettes, deux d'elles en les carênant, faillirent se brûler, ma présence et mon exemple, surtout les sauvèrent, sans même avoir été endommagées. Ce fut autrement pour notre esquif, j'eus le regret de le voir presque tout se brûler, et fus obligé de le céder à prix de cout à Dolhabarats.

Le 16 mai nous fimes voile de St-Pierre pour Ingarnachoua moi onzième, parmi lesquels Dupuy, Bildoch fils, et Jean Dutilh, chez qui une maladie s'étant manifestée pendant la traversée, ne valaient rien pour la manœuvre. Le troisième jour de notre traversée nous trouvant sur le banc de St-Pierre, par une brume très épaisse, vers les dix heures du soir, nous faillimes nous aborder, à la distance de la salle à la cuisine ; jugez du danger que nous avons couru.

Le 20 nous faillimes nous échouer sur des basses de port à port, le jour nous sauva.

Le 25, nous mouillames à Ingarnachoua. Entre sept (le capitaine, Dupuy, Bildoch et Dutilh restèrent à bord), nous avons coupé et charrié d'un quart de lieue dans le bois, les piquets propres à former deux cabannes, que nous avons construites

pour l'arrivée des chaloupes, nous seuls savons ce qu'il nous en a coûté.

Les 13 et 16 juin, nos goëlettes arrivèrent avec leur cargaison, avec le peu de monde que j'avais, j'ai souffert l'impossible pour bénéficier leur morue, et encore j'avais à traiter un pêcheur qui a eu une attaque ou coup de sang terrible, il suait de tout le corps, et la sueur se formait en croute aussitôt, il semblait couvert de lèpre, et Dutilh qui ayant jetté le venin de son mal par un coup de sang, lui a causé des engorgemens à la poitrine qui ont failli l'emporter ; nous avons désespéré trois fois de son sort, mais enfin Dieu a voulu que l'application que j'ai faite des remèdes se soit trouvée juste, aujourd'hui ils sont rétablis et en santé.

A peine avais-je passé cette épreuve que la Providence m'en a fait subir une bien plus cruelle. Aujourd'hui fait cinq jours qu'ayant fait branle-bas aux pêcheurs pour aller à la pêche, il s'en trouva trois de moins. Nous cherchames, en vain, par toute l'Isle les trois nommés J. Lamarque de St-Jean-de-Luz, marié ayant quatre enfants, E. Méril de Biarritz, et J. P. Hiribaren de Bidart, ont déserté à bord d'un sloop baleinier américain. Je vais écrire à leur sujet au consul français à Boston. J'ignore quelles contrariétés j'éprouverais par la suite ; quant à présent, M. Manescau est malade, il va prendre l'émétique demain. Tant de revers me dégoûtent de la vie, elle m'est presque devenue à charge, des légions innombrables de moustiqs interrompent, sans cesse mon sommeil, et le long espace de temps que je passe éveillé, j'en emploie partie à gratter les cicatrices dont ils ont couvert mon corps.

Ingarnachoua le 25 juillet 1819.

La pêche de cette année me met non pas par son ingratitude, mais bien par les funestes conséquences d'un coup terrible, qui l'a frappée, dans le cas de devoir négliger encore cette année les projets que vous me participez, les ordres même que vous désireriez que j'exécutasse. Le 14 courant au matin s'étant levé pour aller à la pêche, Bildoch ne pouvant trouver un matelot de sa chaloupe, vint nous demander si nous l'avions vu, sur notre négative, il courut à la cabane voir si les hardes y étaient, il les

trouva de manque, et d'autres s'étant empressé de l'aider dans ses recherches, on trouva également de moins, celles d'E. Méril de Biarritz et celles de J. Lamarque, homme marié, père de quatre enfants. Ces trois malheureux, que dis-je, ces trois scélérats ne pouvant se plaindre d'aucun mauvais traitement, d'aucun manque de vivres, de rien en un mot, se sont évadés à bord du sloop baleinier américain, l'envie de passer aux insurgés a motivé cette désertion. Quoiqu'il en soit, j'ai pris les mesures les plus efficaces, et pour les faire punir, et pour faire supporter au capitaine Shaddock les pertes qu'il nous occasionne. J'ai une confiance entière qu'il sera condamné. Un exemple vient à son appui. M. Pagea expédia en..... les navires le..... ! Port-à-Choix, le mauvais temps le força à relâcher, à la Baye de Plaisance (côte de l'Isle de Terre-Neuve), où il mouilla, quelques habitants ayant observé au capitaine, qu'il courait des risques à cause qu'il était mal mouillé, il descendit par précaution à terre avec son équipage pour passer la nuit, les habitants profitèrent de leur absence de bord pour en enlever divers effets. Le capitaine dressa un procès-verval de ce qu'il manquait et sur ce procès-verbal, M. Pagez se fit largement payer les objets volés par la cour de Londres, qu'elle même en fit payer le montant aux habitants de la Baye de Plaisance, dont on m'assure qu'elle fit pendre quelques-uns à ce sujet. Je crois que les deux procès-verbaux et la lettre que je vous envoie pour le Ministre, auquel il sera toujours bon d'envoyer un extrait de nos conditions avec l'équipage, feront leur effet, surtout si vous employez pour intermédiaire quelqu'un qui ait voix au chapitre.

Les 13 et 16 juin, nos deux goëlettes arrivèrent ayant à peu près 350 à 400 quintaux de morue, elles partirent il y a quelques jours, et d'après les nouvelles et données que j'en ai, je les attends tous les jours chargées, elles repartiront à leur troisième tour, et Detchetto et Harisburne m'ont assuré, le premier surtout, qu'ils employeraient tout leurs sel à Bonne Baye, où MM. Rosa et Debon, chargèrent l'automne dernier, dans un espace de temps très court leur Brick l'Auguste en morue verte, ainsi j'espère qu'ils importeront à Saint-Pierre, où elle sera séchée cinq à six cents quintaux de morue.

Quant à l'Étoile, j'espère que je rassemblerai de la pêche des

Goëlettes à leur premier tour et second et de sa pêche à elle, à peu près onze à douze cents quintaux de morue sèche. J'ai toujours une prédilection pour aller aux Antilles avec ce navire, dans ce cas j'expédierai directement d'ici, sous une quinzaine de jours le lougre *Les Trois Frères,* au vert.

La Goëlette la *Liberté,* capitaine Garat pourvu de lignes de fond était arrivé en juin dernier avec 400 quintaux de morue à St-Pierre, on s'attendait à ce que Denis et Duhalde seraient aussi heureux.

Les navires du Port-à-Choix ont une bonne pêche.

Port-à-Choix le 1er Août 1819.

Detchetto étant arrivé de son tour sans morue, n'ayant pu aller en pêche que deux fois, j'ai résolu de me rendre avec lui, Harisbourne et l'Étoile à Bonne Baye, d'où j'ai l'espérance que nous ferons chacun un bon tour.

Les Trois Frères, ira, quant à présent à St-Pierre pour déposer la morue sèche que nous avons. Je ne sais pas s'il pourra aller au vert, le nommé Anº Hirribaren ayant eu la main presque coupée, il irait alors à frèt pour France.

Pour copie conforme aux originaux, Bayonne le trois septembre 1819.

DASCONAGUERRE.

Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Ingarnachoua sur l'isle Kappel le 14 juillet 1819.

Monseigneur,

Un événement inoui peut-être parmi les pêcheurs français qui fréquentent la côte de l'isle de Terre-Neuve me force à recourir au zèle dont est animée votre Excellence pour recupérer au commerce français l'éclat dont il a brillé. Les Américains font le principal sujet de ma plainte. Me trouvant à St-Pierre, l'année dernière, géreur des armements de mon père, je déterminai à une mauvaise pêche qui avait eu lieu sur le banc, l'armement de deux goëlettes pour le golphe St-Laurent. A cet effet, je fis

hiverner dix-sept hommes pour les monter. Revenu dans mes foyers ; j'engageais mon père à l'armement de la Goëlette l'*Étoile* et du lougre *Les Trois Frères,* qui devaient porter le sel, vivres, liquides, et garçons de graves nécessaires, et pour eux et pour les deux Goëlettes que j'avais fait hiverner à St-Pierre, je partis moi-même le 9 mars de cette année sur la Goëlette l'*Étoile* allant dans cette colonie, où nous avons acheté les bateaux pour l'armement de cette goëlette. Ces bateaux firent voile le 11 mai dernier pour se rendre à Biyarnachoua, pour où nous avions obtenu notre bulletin de mise en possession, sur l'isle Keppel, où M. Rosse, qui habite cette année le nouveau Port-à-Choix avait construit l'année dernière un échaffaud et plusieurs cabanes. Je pensais qu'en trouvant une habitation toute préparée, je me dédommagerais du temps, que forcément j'avais dû perdre à St-Pierre. Il en arriva tout autrement. Quelque capitaine, américain, sur les mille ou même quinze cents, qui fréquentent les bayes de Sanwich, celles de Baffin ou d'Hudson, pour la pêche de la morue, quelqu'un, dis-je, incendia l'échaffaud et cabanes construites par M. Rosse.

Je dus, au moyen d'un travail sans relâche, parer aux dommages causés par l'incendiaire. La réparation toute entière de l'échaffaud, et la construction de deux nouvelles cabanes, nous avaient mis en même d'entrer en pêche le 13 juin, et déjà nous savourions par avance, les fruits futurs de nos travaux et de notre résignation, lorsque le 12 juillet courant, jour à jamais fatal pour nous, le sloop le *Désir* de Nantucket, capitaine David Shaddock mouilla dans notre baye. Les deux procès-verbaux inclus vous instruiront du coup terrible que ce capitaine a porté à notre armement, coup depuis long jours médité dans le havre du Port-à-Choix, coup, s'il n'était puni d'une manière éclatante, propre à bouleverser nos pêcheries, en les privant des bras que nous apportons de France pour en consolider les bases. Il est évident que le capitaine David Shaddock a anéanti notre pêche, qu'il nous a privé des bénéfices que nous aurions pu obtenir de notre morue, notre intention étant de l'importer aux colonies où nous aurions joui, en outre des bons prix, de la douceur des vingt francs de prime si bénévolement accordés par S. M. Il est donc de toute justice que le capitaine Shaddock soit passible de

tous les dommages et pertes qu'il cause. Il est évident que si l'on néglige de punir la désertion et l'embauchage, surtout dans nos pêches de Terre-Neuve, il vaut mieux désabuser les armateurs, en les prévenant qu'il est illusoire de mettre d'aussi fort capitaux dehors, puisqu'ils sont exposés aux caprices et inconséquences des gens qu'ils emploient. Il est donc de toute justice, et même de la plus grande prudence, pour l'exemple que les nommés J. Lamarque, déserteur et embaucheur, et E. Méril déserteur, encourent toute la rigueur des peines portées par la loi. C'est assez en dire à Votre Excellence, animée du désir de faire le bien, imbue comme elle est des moyens qui la font. Elle donnera ses ordres aux agents du gouvernement français aux États-Unis, afin qu'il soit rendu justice à un sujet de S. M. des dommages causés par le capitaine Shaddock, et si le nommé Jean Lamarque et E. Méril tombent jamais au pouvoir du gouvernement et de ses agents, ils expieront par les châtiments portés par la loi, la faute qu'ils ont commise, afin que leur exemple retienne les marins français, surtout ceux employés dans nos pêches, de déserter le pavillon national.

Je compte sur le zèle et la justice de Votre Excellence. Mon père par qui je prends la liberté de vous adresser la présente, trouvera, j'ose l'espérer, dans la protection puissante que vous lui prodiguerez à ce sujet, l'occasion de prouver au commerce français et aux pêcheries surtout, combien votre Excellence tient à travailler à leur splendeur.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Dasconaguerre, fils aîné.

Nous capitaine et officiers mariniers composant l'équipage de la Goëllette l'Étoile de Bayonne, armateur M. Dasconaguerre, représenté sur les lieux par son fils, chargé de tous ses pouvoirs, déclarons que le 13 du courant ayant éveillé nos pêcheurs pour aller en pêche, les nommés Jean Lamarque, E. Méril, et J.-P. Hiribaren se sont trouvés de manque. Nous avons aussitôt parcouru l'isle pour les chercher. Un de nos canots que nous trouvames échoué à la côte, sa bosse amarrée à terre, y ayant été laissé

lors du plein de la marée nous firent soupçonner qu'ils avaient déserté. Ayant été à la cabane, le manque de leurs hardes, hamacs et autres effets, confirmèrent notre soupçon, les nommés E. Méril et J. Lamarque ayant été, le premier patron, et le second compagnon sur une chaloupe, nous tinmes à propos d'interroger le nommé Dominique Doyam[illegible]re, qui avait été compagnon sur la même, pensant qu'il [illegible] [illegible]i quelqu'un de leurs projets de désertion. Interpellé de [illegible]ire sa déposition suivant sa conscience, il nous a déclaré [illegible] se [illegible]ivant le 9 juillet au Port-à-Choix, à chercher du cape[illegible] [illegible]s accostèrent le sloop baleinier américain, nommé le *Désir* de Nantucket, capitaine David Shaddock, et convinrent avec lui qu'ils déserteraient du bord de la goëlette l'*Étoile* pour s'embarquer au sien, qu'il enverrait son canot à la pointe du nord de l'isle, que même pour mieux désigner cette pointe, le capitaine porta le plan de la côte sur le dôme, afin de se bien fixer sur icelle. Étant demeurés d'accord ils se séparèrent. La nuit du 11 au 12 une de nos chaloupes se trouvant en pêche, le capitaine Shaddock pour lors sorti du Port-à-Choix, croyant que c'était celle commandée par E. Méril, louvoya toute la nuit autour d'elle, maintes et maintes fois, vira de bord à proue et à poupe d'icelle, mais voyant que le patron (qui était A. Ordoquia) ne lui crioit rien, s'étant en outre apperçu que l'on avait allumé un feu sur la pointe de l'isle désignée, il se décida le 12 au matin, le vent soufflant avec force de la partie du S.-O. à laisser arriver sur l'Isle. Il nous est constant que pendant le séjour du sloop dans la Baye, les émissaires du capitaine Shaddock avaient également voulu entraîner à la désertion les nommés J. Soussaya, et N. Dutilh, comme ils nous l'ont déclaré depuis. Mais leurs efforts à cet effet ont été inutiles. Il n'en fut pas de même de ceux faits hier dans l'après midi auprès du nommé J.-P. Hiribaren, par le nommé Lamarque, qui lui fit souscrire à le suivre, après l'avoir soulé.

Le soupçon que nous avions conçu s'étant tourné en certitude, le manque de trois hommes nous força à faire suspendre la pêche à une de nos trois chaloupes. Le vide qu'elle occasionna à notre pêche, autant par son départ à elle-même, que par le manque de la boîte qu'elle fit ressentir aux deux chaloupes qui nous restaient (elle allait comme on l'a vu ci dessus chercher du capelan au

Port-à-Choix, car il manquait ici) porta un coup terrible à notre armement. La culpabilité du capitaine Shaddock se trouvant suffisamment établie, d'abord par l'accord qu'il fit au Port-à-Choix, suivant le rapport du nommé Dominique Doyamboure, puis par ses manœuvres dans la nuit du 11 au 12 autour de la chaloupe du nommé Antoine Ordoquy, manœuvres venant à l'appui de dépositions faites par Dominique Doyamboure, ensuite par les tentatives qu'il fit auprès des nommés F. Soussaya et Dutilh pour les entraîner à la désertion et plus que tout cela encore, par son trouble, lorsque dans la soirée du 13 notre sieur Dasconaguerre fut à son bord pour lui manifester son étonnement de ce qu'il ne l'avait pas vu à terre, et enfin la précaution qu'il fit prendre (aussitôt l'arrivée du sr Dasconaguerre à son bord) de hisser l'ancre à pic, il est constant et de toute justice, qu'ayant porté un coup aussi terrible à notre armement, et ce dans un moment aussi favorable que celui qui commence au 13 juillet et finit au 20 et même 30 août, il doit se mettre au lieu et place de notre armateur M. Dasconaguerre, non seulement pour la perte qu'il lui occasionne, mais encore pour tous les bénéfices qu'il aurait été susceptible de faire, être passible envers ledit sieur, et envers nous mêmes et notre équipage, de tous domages qu'il nous cause. A l'effet de quoi, nous tenons à bien de déclarer que à l'époque où nous cesserons notre pêche, nous dresserons un procès-verbal, afin de constater la quantité de quintaux de morue que nous aurons pêché, afin de recourir, contre le sieur Shaddock (David) capitaine du sloop le *Désir* de Nantucket, ses armateurs ou ayant cause, pour parfaire le complément de notre pêche, et même pour tous autres dommages et intérêts que notre armateur pourrait prétendre pour le prix qu'il aurait fait de sa morue, huiles ou tous autres s'il est cas. Et quant à présent nous dressons le présent procès-verbal en premier lieu pour établir la culpabilité du capitaine Shaddock et en second pour réserver et même ouvrir à notre armateur et à nous mêmes, tous les recours et voies de droit contre ce capitaine, ses armateurs et ayant cause.

Fait de bonne foi et quintuple.

A Ingarnachouax sur l'île Keppel le 14 juillet 1819.

Signés : M. Hiribarren, Jean Errecalde, Peyres.

Je déclare mes dépositions vraies et faictes suivant ma conscience.

Signé : Dominique Doyamboure.

Nous capitaine et officiers mariniers composant l'équipage du lougre les *Trois Frères* de Bayonne, certifions que le contenu du procès-verbal ci-dessus est exact, et contient la vérité toute pure. En foi et témoignage de quoi avons signé le présent.

Au Havre d'Ingarnachouax le 14 juillet 1819.

Signé : Manescau capitaine, J.-B. Bidégaray 2e capitaine.

Nous capitaine et officiers mariniers composant l'équipage de la Goëlette l'*Étoile* de Bayonne, armateur Monsieur Dasconaguerre de Bayonne, représenté sur les lieux par Monsieur son fils, chargé de tous ses pouvoirs, déclarons que ce jour quatorze juillet, à trois heures du matin, ayant éveillé les pêcheurs de nos trois chaloupes, il s'en est trouvé trois qui manquant nommés.

J. Lamarque, né le 9 juin 1790 à Hendaye, syndicat de St-Jean-de-Luz, maître au cabotage.

E. Méril, né le 16 septembre 1739, à Biarritz, syndicat de Bidart, patron de chaloupe.

J.-P. Hiribarren, né le 11 avril 1800, à Guétary, syndicat de Bidart, matelot.

Nous avons aussitôt cherché par toute l'isle, et ayant cherché un de nos canots échoué à la côte, sa bosse amarrée à terre et y ayant été laissé lors de la marée pleine, nous avons soupçonné qu'ils avaient déserté, ayant aussitôt couru à la cabane pour nous en assurer, nous avons trouvé leurs hamacs, hardes et effets enlevés. Deux d'entr'eux ayant appartenu à un bateau, nous avons tenu à propos d'interroger le nommé Dominique Doyamboure, compagnon sur icelui. Il résulte de ses dépositions que se trouvant le 9 juillet au Port-à-Choix, à chercher du capelan, ils accostèrent le sloop le *Désir* de Nantucket (isle faisant partie de la province de Massachusset Nord Amérique) capitaine David Shaddock, et convinrent avec lui qu'ils déserteraient de notre bord pour s'embarquer au sien, qu'il enverrait son canot à la pointe nord de l'isle, pour les prendre eux et leurs effets. Cepen-

dant la nuit du 11 au 12 une de nos chaloupes se trouvait en pêche. Ce même sloop sorti pour lors du Port-à-Choix, louvoya toute la nuit autour d'elle, maintes et maintes fois vira de bord à proue et poupe d'icelle, mais voyant que le patron nommé Ant. Ordoguy ne lui criait rien, s'étant en outre apperçu que l'on avait allumé un feu sur la pointe de l'isle convenue il se détermina, le vent soufflant avec violence de la partie du S.-O. à relâcher dans la baye. Il y demeura mouillé jusques au 14, qu'il appareilla de grand matin. Suivant informations plus amples prises du même Dominique Doyhamboure, il conste qu'ayant refusé lui-même de déserter le 13 dans l'après-midi, le nommé Jean Lamarque fit souler le nommé J.-P. Hiribarren, et après avoir égaré sa raison, lui fit souscrire à le suivre. Ainsi il résulterait que le nommé J. Lamarque et E. Méril ont déserté dans leur bon sens et reflexion toutes faites, du bord de la goëlette l'*Étoile*, que le premier a embauché et attiré à la désertion au moyen de liqueurs spiritueuses, le nommé J.-P. Hiribarren, en outre que le nommé J. Lamarque, comme il conste à toutes les personnes de l'armement, s'est évadé avec intention de s'embarquer à bord des insurgés, pirates, et même ennemis de la France, s'il est cas. Partant nous avons dressé le présent procès-verbal, après mure délibération, afin de provoquer contre les nommés J. Lamarque, déserteur et embaucheur, et E. Méril, déserteur, les peines portées par toutes ordonnances quelconques ; notamment celles de la marine. Les codes criminel et pénal, réservés à notre armateur, et à nous, toutes voies et reconnu contre eux, pour déficit et perte de pêche, et tous autres dommages causés et certifiés que le nommé J.-P. Hiribarren provoqué à la désertion par le nommé J. Lamarque, n'a obtempéré aux vives sollicitations de ce dernier, qu'après avoir perdu sa raison au moyen des liqueurs spiritueuses à lui données par l'embaucheur.

Fait quintuple.

Ingarnachouax sur l'isle Keppel ce 14 juillet 1819.

Signée : M. Hiribarren, Jean Errecalde, A. Seyres.

Je déclare mes dépositions toutes vraies, et faites suivant ma conscience.

Signé : Dominique Doyhamboure.

Nous capitaine et officiers mariniers composant l'équipage du lougre *Les Trois Frères* de Bayonne, certifions que le contenu du procès-verbal ci-dessus est exact et la vérité toute pure.

En foi et témoignage de quoi avons signé le présent.

Au Havre d'Ingarnachouax 14 juillet 1819.

Signé : Manescau, capitaine, J.-B. Bidegaray, 2e capitaine.

Pour copie conforme aux originaux :

Bayonne, le trois septembre 1819.

Dasconaguerre.

Mémoire sur la Marine des Basques tel qu'il a été présenté au Ministre de la Marine.

(1770 ?)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

La côte de Biscaye, c'est-à-dire la partie qui appartient à la France est un assès court espace de païs qui ne contient que quelques paroisses qui forment ce qu'on appelle Païs de Labourt.

Cette côte s'étend depuis Irun en Espagne, jusqu'à la ville de Bayonne qui est le principal port de mer du païs de Labourt, laquelle cependant n'en fait point partie ni pour les assemblées ni pour les impositions.

La ville de St-Jean-de-Luz connue aussi par le mariage de Louis XIV est le second chef-lieu de la côte et malheureusement située si près de la mer qu'elle en est souvent endommagée par l'impétuosité des vagues[1].

Cette côte renommée par les fréquents naufrages qui y arrivent est aussi fort connue par l'humanité de ses habitans, la

1. — L'hyver dernier par la vigilance et les soins de feu M. de Clugni cette ville a été préservée d'une inondation générale.

singularité du langage; et surtout par les excellents matelots qu'elle produit.

Les Basques naturellement marins ont été les premiers à découvrir le nouveau monde, et à s'exposer à la pesche de la Baleine qu'ils ont longtemps fait sans concurrents et avec succès[1]. Dans la suitte et dans le cours de leurs voyages ayant encore descouvert la pesche de la morue, et reconnu qu'elle étoit plus abondante et moins dispendieuse que cette première, on la préfera et on la fit dans les premières terres avec beaucoup de succès, sans toutefois abandonner celle de la Baleine. C'est donc avec raison qu'ils peuvent se glorifier d'avoir frayé le chemin d'une entreprise hardie, et périlleuse et l'avoir ouvert les portes de deux branches de commerce que toutes les nations commerçantes du Nord font aujourd'hui avec avantage[2].

La première entreprise ayant répondu à leur confiance; et à leur témérité insensiblement à mesure que le bénéfice augmentoit leur fortune ils parvinrent à établir une marine qui leur acquit de la réputation et à faire fleurir dans leur païs et sur la côte d'Espagne un commerce considérable.

C'est dans ce temps là que s'agrandit la ville de St-Jean-de-Luz; elle s'embellit au point qu'on peut aisément juger par les maisons qui existent encore et qui ne sont presque plus occupées, que cette ville dans un tems où le luxe n'étoit pas encore connu a été très riche. Sa marine très respectable et son commerce très lucratif.

Quantité de bâtiments destinés pour l'une et l'autre pèsche entretenoient les Basques pendant toute l'année dans un exercice relatif à leur goût et à leur caractère; ceux qui pour différents motifs ne pouvoient pas se livrer à un voyage de 6 mois s'adonnoient à la pesche des Sardines, et au commerce que la suitte de la grande pesche laissoit à suivre soit à Bayonne, soit en Espagne; aussi tout le monde se trouvoit occupé utillement, et occupé à enrichir la patrie, et à former une marine et de bons

1. — On croit que c'est en 1392 et suivant l'opinion générale, cent ans avant la découverte de Christophe Colomb.

2. — Les Basques ont servi de modèle aux étrangers, et de plus ce sont eux qui ont été les premiers harponniers des Hollandais dans la pêche de la baleine.

marins à l'État. Si ce temps de prospérité appuyè sur des principes stables, et des ressources assurées avoit pu durer jusqu'à nos jours, il n'est pas douteux que dans la dernière guerre cette marine n'eut été très utile à la marine royale (comme elle l'a été autrefois)[1], et qu'enfin elle n'eut fourni beaucoup plus de corsaires qu'elle n'en a fourni. Mais tout a changé de face et le tableau qu'on auroit à exposer aujourd'huy sur l'état actuel de cette marine seroit tout opposé à celui qu'on a représenté lors de sa prospérité : oui, presque tout a changé de face, mais par gradation. La comparaison qu'il est aisé de faire de la marine d'alors avec celle qui subsiste aujourd'huy, démontrera sensiblement qu'elle a été considérable, et que la France a perdu de ce côté là des forces qu'elle n'a point retrouvée ailleurs.

Dans ce tems là, il y avoit jusqu'à [2] 80 battimens et 3,000 hommes qui étoient occupés à faire la pesche de la morue et de la baleine, et 1,000 hommes qui entreprennent tous les ans le voyage du banc de Terre-Neuve, la pêche de la baleine étant tout à fait délaissée. Cette soustraction offre visiblement une diminution de 50 battimens et de 2,000 matelots, qui feroient encore aujourd'hui le bonheur et la richesse du païs.

Cette chute produit deux effets tout à fait naturels. L'*émigration* et l'*indigence*.

Les Basques rebutés par l'aridité du sol, attirés par les ressources qu'ils croyent trouver en Espagne abandonnent tous les jours leurs foyers, dès qu'ils se sentent la force de franchir les montagnes et se livrent à la contrebande, et vont se classer dans la marine espagnole dans laquelle par la conformité du langage, ils sont accueillis et regardés comme Espagnols.

1. — Pendant le siège de la Rochelle, les Basques envoyèrent à Louis XIII, sans y être forcés même invités, 26 fluttes chargées de vivres et de munitions de guerre. Un seul négociant de Saint-Jean-de-Luz, lui fit même alors présent de deux frégates bien armées propres pour renforcer son armée navale.

2. — C'est sous le ministère de M. Colbert que cette marine a été la plus considérable ; cependant en 1730, il y avait encore 13 expéditions pour la pesche de la baleine et 60 pour celle de la morue. Sous les ministères de M. de Maurepas elle a aussi été fort en vigueur : Cette année il y a seulement 8 expéditions de Saint-Jean-de-Luz et 23 petits bâtimens de Bayonne pour la pesche de la Morue.

Un autre motif dérivé des mêmes effets les attire en Espagne. Tous les printems il part du païs de Labourt quantité de jeunes gens pour aller fabriquer des navires, dans ce royaume, métier cent fois plus pénible que la culture des terres et qu'ils remplissent avec beaucoup d'adresse et de perfection. Cette occupation leur rapporte quelque bénéfice et il est assuré que les sueurs qu'ils répandent en Espagne pendant l'été font presque toujours la subsistance de leurs familles dans lesquelles ils se retirent au commencement de l'hyver et jusqu'à la campagne prochaine; mais de tous ces hommes qui passent chès l'étranger; il n'y a pour le plus souvent que ceux qui sont attachés à leurs familles par les liens du mariage qui se retirent chez eux, presque tous les jeunes gens fixés loin de leur païs par des occupations continuelles renoncent à leur patrie pour un espèce d'état qu'ils ne trouvent pas en France. Ainsi il est sensible qu'il se fait dans cette classe d'hommes une émigration considérable et certaine qui n'avoit pas lieu lorsqu'ils étoient tous marins, occupés à la pesche de la baleine et de la morue, à laquelle avec le goût naturel qu'ils ont pour la navigation, ils s'adonneroient certainement plus volontiers qu'à un très pénible métier.

L'esprit d'encouragements et les nouveaux établissements qui se font à St-Sébastien depuis quelques années relativement au commerce et à la marine, donnent assès à connoitre que les Espagnols ont reconnu, et la facilité peut-être de pouvoir monter leur marine aux dépens des habitans du païs de Labourt, et l'avantage qu'ils y peuvent retirer du commerce. Mais leurs desseins ne sauroient être remplis sans porter un préjudice notable au rétablissement de la marine des Basques.

Quoi qu'il en soit voilà au vrai le tableau de la marine de Biscaye. Tout ce qu'il a fallu d'audace, de peine et de calcul pour son élévation n'ont pu la maintenir dans son premier éclat. Les préjugés[1] même qui règnent parmi eux n'ont pu préserver cette marine d'une chute presque totale, mais qui n'est pas sans remède. Le génie propre d'une nation dépourvue de fortune quelque intelligente qu'elle soit, ne suffisant jamais pour faire

1. — Parmi les jeunes gens de la côte de Biscaye on attache un certain mépris à ceux qui n'ont pas navigué. Préjugé bien avantageux pour la nation.

prospérer longtemps un commerce quelconque. Le dépérissement a-t-il peut-être été inévitable : c'est ce qui est facile à démontrer.

Sources du dépérissement de la Marine des Basques.

Premièrement.

Quant les Basques ont entrepris la pêche de la Morue et celle de la Baleine, il ont commencé leurs entreprises avec des fonds modiques, un petit nombre de battiments, et n'ont porté leur commerce et leur marine sur le pied respectable où elle s'est trouvée qu'à force de courage et j'ose dire de témérité.

Ceux destinés pour la pêche de la baleine (pesche qu'ils entendoient encore mieux que celle de la morue, se livraient uniquement à cet exercice et aux dangers qu'il y a à la faire. Ceux destinés pour la pesche de la Morue en faisoient de même en se rendant aux bancs de Terre-Neuve.

De retour de leurs voyages ils se rendoient à St-Jean-de-Luz d'où ils étoient partis, et y vendoient leurs morues et les huilles de baleine. Dans la suite une grande partie de leurs vaisseaux faisoient leur retour à Bayonne : et en Espagne et y vendoient à un prix plus avantageux encore qu'à St-Jean-de-Luz leurs cargaisons.

Mais d'un côté les mauvaises récoltes en détournant peu à peu les pères de famille d'un voyage de plusieurs mois, pour subvenir aux besoins de leurs familles, et cultiver leur terrain qui leur procuroit pendant leur absence leur première subsistance. Et plus irréparablement encore la guerre de 1740, 1756, et les traités de paix, portèrent, sans détruire le goût décidé des habitans pour la navigation le dernier coup à leurs entreprises, à leur commerce, et à leur marine.

Quoique l'expérience prouve que les Basques adonnés d'inclination à la mer, n'ont pu faire, et ne font point encore de bons cultivateurs ; cependant la disette, le manque de récolte ; et la nécessité de se procurer les blés nécessaires pour leur entretien que le commerce des étrangers n'attiroit point dans le païs obligèrent les Basques, dans ces années de disette à renoncer pour un tems au parti de la mer pour s'adonner à la culture qu'ils ont hélas abandonnée depuis longtemps.

D'après cet exposé, malheureusement que trop vrai et le peu de ressource que cette nation trouve dans son propre sol, il n'est pas surprenant que le païs se trouve dépeuplé, ou tout au moins, habité par des gens qui sans domicille certain sont plus souvent en Espagne qu'en France, et sont autant Espagnols que François.

D'où vient (peut-on objecter) que les Bretons qui depuis bien du tems font la pêche de la Morue avec succès, sont-ils parvenus à monter une marine respectable ; un commerce assuré, et sont-ils plus à l abri des causes de dépérissement que les Basques ?

Une telle question supposeroit une ignorance profonde sur le commerce des Malouins.

Du petit au grand il en est des nations comme des particuliers. Je répondrois, d'où vient que deux négociants hommes de génie actif, et accrédités également font leur commerce avec un succès différent. La cause en est sensible, l'opulence de l'un lui fait soutenir sans s'ébranler des échecs que la modicité de la fortune de l'autre ne sauroit recevoir sans en être ébranlée.

Il en est de même de ces deux nations, toutes deux habiles gens de mer ; ils ont entrepris les uns après les autres, et fait prospérer ensemble le même commerce pendant longtems. Celui des Basques est déchu, celui des Bretons se soutient ; mais par des causes naturelles, et tout à fait opposées.

St-Malo et Grandville sont des villes qui renferment dans leur commerce d'autres ressources que les Basques n'ont pas. Ces villes sont habitées par quantité de négocians riches qui destinent tous les ans une partie de leur fortune pour la pesche de la morue, et suivant par état un commerce qu'ils ne peuvent pas quitter sans perdre leur principal et presque unique commerce. La Bretagne et la Normandie en comparaison du païs de Labourt privé de toute sorte de fabrique, sont des provinces abondantes et fertiles. Elles ont dans leur sein de quoi nourrir beaucoup de monde, sans que la culture souffre considérablement de l'embarquement de ses habitans. Ces habitans ne sont point constitués ni dissipés comme les Basques, ils ne sont jamais flattés ni trompés par les idées d'émigration. Mais ce qui surtout soutient leur marine sur l'état actuel ; l'état qui sans être ce qu'il a été précédemment est cependant de 15/16 plus considérable que n'est celui des Basques ; ce sont les ressources qu'ils ont dans

leur propre païs de faire consommer les marchandises qu'ils retirent de Marseille, du Languedoc et de l'Espagne en échange des morues qu'ils y vendent.

En effet, les Malouins transportent presque tous les ans la plus grande partie de leur pêche à Marseille, et dans le Languedoc, où ils achettent du produit de leurs morues, des savons, des vins, des huilles, et autres marchandises qu'ils transportent chez eux. C'est donc un double avantage que les Malouins retirent de leur commerce ; d'abord en vendant aux provinces méridionales leur pêche plus avantageusement qu'ils ne le feraient chez eux, et ensuitte en transportant, et revendant aux Bretons et aux Normands les marchandises qu'ils achettent à Marseille.

Il seroit donc étrange de ne pas convenir que le commerce des Malouins est un commerce appuyé sur des fondemens solides et lucratif, et que par conséquent leur marine fondée sur ces différentes considérations de commerce ne peut et ne doit point souffrir aucune diminution.

Les Basques au contraire n'ont jamais mis en usage aucune de ces ressources, ils n'ont, comme j'ai dit plus haut, présentement que la consommation de leur païs pour la vente de leur poisson. Ainsi, manquant des ressources que les Malouins et les Normands trouvent dans leurs villes, et dans les fabriques de leurs provinces, il n'est pas étonnant que leur marine se soit déchue et presque anéantie.

2e cause du dépérissement de la marine des Basques.

La guerre de 1740 et 1756 encore plus funestes à la marine, que les causes de disette et d'émigration a presque entièrement ruiné celle des Basques.

Le dépérissement est si visible et si facile à démontrer qu'il n'y a qu'a rapporter uniment ce qui s'est passé en tems de guerre pour prouver, et faire sentir sans peine, par la seule comparaison, la réalité de cette perte.

Toute sorte de pesche interceptée par les Anglais, les Basques n'ont pas été les derniers à entreprendre la course. Les différents combats, et quantité de prises ramenées à St-Jean-de-Luz, à Bayonne et en Espagne, ont assès fait connoitre qu'ils étoient

aussi propres à combattre sur mer, qu'ils sont hardis et adroits pour la pêche de la morue et de la baleine. Mais ce genre de commerce en enrichissant même parfois quelques particuliers n'enrichit pas la nation, et n'augmente pas le nombre des vaisseaux, et surtout celui des marins. Encore qu'au commencement d'une guerre tous les habitans généralement de cette côte deviennent matelots, cependant par la suite du tems, la marine se détruit, et le nombre des hommes de mer diminue sensiblement. C'est ce qui est arrivé pendant la dernière guerre dans tous les ports de mer, et plus particulièrement à Bayonne et à St-Jean-de-Luz où la course se fit dans un tems avec quelque succès.

En effet à la fin de la guerre, le nombre des marins sur la cote de Biscaye se trouvoit singulièrement diminué[1] par ceux qui avoient eu le malheur de périr dans les combats, par ceux qui avoient acquis assés de fortune pour renoncer aux risques de la mer, enfin par ceux qui avoient péri dans les prisons d'Angleterre dont le nombre a été considérable ; néanmoins le gout de ceux qui restoient pour la navigation ne fut pas enseveli avec ceux qui n'existoient plus, leur génie pour cet élément inséparable peut-être de leur caractère, en leur inspirant le même moyen dont ils s'étoient servis autrefois, leur procura en se cotisant les ressources nécessaires pour reprendre seulement la pesche de la morue avec un petit nombre de battimens. Et voilà aujourd'hui toute leur marine.

Moyens et facilités à se procurer les fonds nécessaires pour relever le commerce et la marine des Basques.

En considérant l'ancienne splendeur de la marine des Basques et l'état du dépérissement où elle se trouve aujourd'huy, l'on voit clairement que la France a perdu dans la côte de Biscaye une marine qui pouvoit faire une partie des forces de l'État, sans avoir compensé ailleurs cette perte ; celle des Bordelais et des Bretons s'est agrandie à la vérité, mais pas au point qu'elle

1. — C'est un fait assez aisé à vérifier par les États des bureaux des classes.

puisse remplacer pour le bien de l'État la perte de celle des Basques.

Le rétablissement de cette marine quelque importante qu'elle soit, n'est pas du genre de ces établissements, qui exigent des avances et des fonds proportionnés à l'avantage qu'on en peut retirer : celui-ci au contraire pour devenir très utile à l'État ne demanderoit pas de capitaux immenses qu'on ne peut souvent se procurer que par des opérations forcées.

Un capital de 1.600.000 fr. employé à l'armement de 40 battimens rameneroit l'ancienne splendeur, et occuperoit présentement la plus grande partie des matelots Basques ; ensemble, ceux dispersés en Espagne, dans les frontières, et les contrebandiers. Mais pour ne rien entreprendre qu'avec connoissance de cause, et par gradation, on pourroit se borner à n'équiper qu'à mesure du déboursé et à proportion du bénéfice.

Parmi tous les moyens dont on peut se servir pour se procurer les fonds nécessaires pour relever la marine des Basques, celui qui résulte de l'opération des actions dirigé par une sage administration semble être le plus simple, le plus avantageux, et celui enfin dont l'exécution peut entraîner les suites les plus heureuses.

Le Ministère n'ignore pas que les négociants de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz découragés par la perte du Canada, par la dernière guerre, et l'abandon de leur principal commerce n'osent plus hasarder leurs capitaux aux événements de la pesche de la morue, et moins encore à celle de la baleine ; laquelle cependant est d'une conséquence très importante.

Il est quelquefois de la dernière conséquence de faire de nouveaux établissements pour un grand bien, il est naturel d'avoir recours alors aux opérations les plus simples, et aux moyens les plus praticables. L'opération que je propose semble réunir ce double point de vue, et contrebalancer également les intérêts du public et les avantages de la nation.

Je crois même, que dans la position où se trouvent les affaires de l'Europe et de l'Amérique, c'est peut-être le moment le plus favorable pour l'entreprise de la pesche de la baleine, et le succès de celle de la Morue.

Dans tous les cas, je n'établirai le plan de mon opération

qu'après avoir recueilli en ma faveur l'opinion des négocians, et reconnu leur disposition à concourir au succès de l'entreprise, et au rétablissement de leur commerce. Partagés entre leur propre intérêt, et ceux que Sa Majesté daignera leur confier, je me permets d'avancer qu'il n'y en aura pas un d'entr'eux qui ne se sente flatté de l'administration confiée à ses soins, à son intelligence et à sa probité.

Le Roy par un arrêt du Conseil pourroit établir dès à présent à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz, une chambre d'administration de la pesche française. Cette chambre composée des plus habiles, des plus zélés et des mieux lancés négociants présidée par M. l'Intendant, et en son absence par M. le Lieutenant général de l'Amirauté, seroit principalement chargée de veiller au progrès de la pesche de la morue, de la baleine et à l'administration intérieure de cette entreprise.

Le même arrêt pourroit permettre à cette chambre d'expédier, sans exclusion à cette entreprise autant de battimens que sa prudence suggèreroit nécessaire, et autoriseroit cette administration à distribuer au public autant d'actions qu'il faudroit des fonds pour l'expédition des vaisseaux.

En exécution de la délibération qui auroit arrêté le nombre de battimens qu'elle destineroit pour l'une, et l'autre pesche, chaque négociant suivant sa soumission, et moyennant une commission de 2 °/₀ prendroit la gestion d'un ou deux navires, à cet effet se chargeroit sur lieux ou par correspondance du placement des actions, et se rendroit comptable du maniement envers la chambre d'administration.

Chaque négociant aussy chargé au vu de la délibération de la gestion d'un ou de deux battimens, après un calcul des plus justes de la mise dehors du battiment assurance comprise annoncée par un prospectus, ouvriroit autant d'intérêts de 1000 l. que le montant du battiment et les fraix de l'expédition couteroient.

Ces intérêts convertis en actions seroient délivrés au public, ainsi et de la manière qu'il suit.

Vaisseau le Neptune capitaine Nun du port de 250 thonneaux coute pour sa mise hors du port assurance comprise. 40.000 l.

Cette somme partagée en 40 actions de 1000 l. chaque feroit la même somme de ..... 40.000 l.

Pour la facilité du public chaque action subdivisée en 4 coupons de 250 l. feroient ensemble 160 coupons, et toujours la même somme de..... 40.000 l.

Toutes les sommes nécessaires à cette expédition couvertes et les vaisseaux prêts à partir pour leur destination, chaque négociant procéderoit à la reddition de ses comptes, et mettroit en délibération, quel seroit l'endroit du retour le plus avantageux a ordonner à la cargaison ; dès ce moment les intéressés actionnaires, c'est-à-dire ceux qui auroient pris juqu'à 10 actions admis aux assemblées opineroient concurremment avec le négociant expéditionnaire pour le bien de la chose, et deviendroient dès lors administrateurs eux mêmes.

Une administration de cette espèce toujours surveillante aux progrès de l'entreprise annonce par avance un succès assuré. Sans parler de la consommation de la morue qui pourroit être plus considérable par la facilité du transport, il est possible de calculer celle de l'huille de baleine pour être convaincu de la solidité de ce commerce [1].

Au retour des vaisseaux, chaque négociant, suivant exactement la marche que lui auroit tracé la chambre d'administration, dirigeroit la cargaison du battiment qui seroit parti sous son administration. La consommation s'en feroit à Bordeaux, à Marseille, en Italie, en Espagne ; ou enfin dans les endroits où la prudence, et la combinaison de la Chambre auroit spéculé être la plus avantageuse à l'intérêt commun.

Toutes les ventes réalisées dans le courant de l'hyver et les fonds rentrés à peu près dans le courant de décembre, chaque négociant directeur dresseroit du 1er au 10 janvier un compte de tous les objets de sa gestion pour être scrupuleusement examiné, censuré ou définitivement approuvé par la Chambre d'administration.

1. — Les Hollandais et d'autres nations du Nord, vendent tous les ans en France, près de 4 millions d'huille et fanons de baleine. — Les Basques par la manière de faire la pêche de la baleine devroient avoir le triple plus de bénéfice que les autres nations. Les Hollandais dépècent le poisson et le mettent en barrique pour le fondre à leur retour. Les Basques au contraire à mesure qu'ils le dépècent le font fondre à bord dans une chaudière à cet usage. Or il est prouvé qu'il faut 3 barriques de graisse pour faire une barrique d'huile.

Instruite au juste par la reddition de tous les comptes du bénéfice ou de la perte que l'entreprise auroit rendu, la Chambre d'Administration procéderoit du 10 au 20 janvier conjointement avec tous les actionnaires admis, ou leurs fondés de procuration à une assemblée générale dans laquelle on délibereroit sur le parti le plus avantageux à prendre pour l'intérêt de tous les associés.

Suivant les circonstances, guidés par l'amour du bien et de l'intérêt commun, on arrêteroit ou le remboursement des actions avec la répartition de la masse des bénéfices, ou en cas de perte, a suspension ou la continuation de l'entreprise en nourrissant les actions du surplus de ce qu'il faudroit de fonds pour la seconde expédition. Et ainsi de suite toutes les années de la même manière que je viens de proposer.

Quelque avantage qu'on puisse retirer du commerce dont les suittes se déterminent ordinairement par la circulation et l'abondance ; quelques puissantes que soient les raisons d'état pour désirer une bonne marine, en réfléchissant aux dangereuses conséquenses d'une émigration presque générale, on ne peut se refuser à l'évidence du bien que cet établissement opéreroit en en arrêtant le principe et le cours. Les habitans du païs de Labourt assurés tous les ans de trouver de l'embarquement et de convertir une vie errante, vagabonde, et dissipée en un état tranquille et permanent rameneroient insensiblement l'ancienne aisance que cette nation s'étoit jadis procurée par ses entreprises et ses travaux.

Avec les mêmes principes, les mêmes ressources et le même esprit qu'ils conservent toujours [1], le gouvernement en redonnant une nouvelle existence à cette nation peut la faire servir avec succès à sa propre utilité, et à l'avantage de l'État. A mesure que cet établissement prospéreroit le nombre de marins à proportion augmenteroit, et le commerce certainement s'agrandiroit en entraînant après luy des branches jusqu'à présent inconnues. Toute cette nation enfin ranimée par la renaissance

1. — Ceci se confirme par le choix que les officiers de la marine royale font du petit nombre de matelots basques qu'ils peuvent se procurer de préférence à bien d'autres pour compléter leurs équipages.

d'un commerce qui a fait autrefois son bonheur profiteroit d'un si heureux changement. Les hommes sérieusement occupés à la marine, les femmes attachées au commerce seroient également récompensés de leurs peines, et de leur émulation, et les enfans élevés sous une éducation vraiment maritime et commerçante, deviendroient d'utiles citoyens dans l'un ou l'autre parti.

Le rétablissement de la marine peut seul faire renaître ces avantages précieux. D'ailleurs, les mêmes circonstances ne subsistant plus, et les considérations capables de diminuer les émigrations étant dans ce moment plus puissantes, ceux qui croyent entrevoir quelque espérance en Espagne en seront détournés, et ceux qui pour de mauvais petits établissements avoient renoncé à leur patrie y rentreront avec la satisfaction qu'on ressent toujours de vivre dans le lieu de sa naissance, et au milieu de sa nation.

Dès ce moment nombre de familles, et quantité d'honnêtes citoyens rendus à leur patrie et à leurs inclinations exerceront leurs talens à former et à enrichir une marine dans laquelle le Roy dans toutes les occasions peut trouver des ressources assurées pour le soutien de la marine royale[1].

DAMMARTIN DE LISSALDE.

M. GALART L'AINÉ A PARIS, AVEC UN MÉMOIRE ET UN TABLEAU Y JOINT, AU SUJET DE LA PÊCHE BASQUE ET DE L'INTRODUCTION DE SON PRODUIT DANS L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

(26 AOUT 1786.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois, anti datée, comme j'ai lieu de le croire ou retardée d'une poste. Avant d'y répondre, je vous entretiendrai

1. — Soit en matelots soient en vaisseaux qui seroient propres en temps de guerre pour la course et pour renforcer les armées navales.

succintement de ce qui a précédé son arrivée. Deux comités ont été tenus au sujet de la pêche de la morue : n'y ayant été appelé, je me refère à ce que M. Boyetét vous en a dit, l'ayant trouvé il y a huit jours occupé à vous en rendre compte. Il paroit que tout le monde s'y est rendu à la nécessité de ne porter aucune atteinte à la franchise, et j'espère que tout se bornera à donner aux coupons une forme qui ne permette pas de les contrefaire, et d'en fabriquer de faux. Je ferai en sorte de joindre aujourd'hui M. Dulivier pour lui indiquer les précautions que vous proposés, et qui seront un surcroit à celles qu'il a proposées lui même, et qui consistait à ce que les coupons soient découpés sur un livre, comme on en use au trésor Royal pour les effets Royaux.

Mes occupations m'avaient détourné de voir M. Dulivier, aussitôt que le mémoire que j'avais dressé fut pret. Je me reposais d'ailleurs sur ce que je devois être averti de la tenue des comités : j'aurais pu lui envoyer ce travail, mais je désirois en causer avec lui, et lui en faire la lecture pour y ajouter de vive voix les réflexions que ma conversation avec lui devait naturellement faire naître. Dès que j'eus un moment de liberté je passais chès lui, il venait de partir pour Versailles avec M. Boyetét pour assister au second comité, cette circonstance ne m'empêcha d'y retourner dès le lendemain. Je lui portai mon mémoire et le tableau de la pêche dans la forme j'ai cru devoir lui donner, il le lut et me témoigna des regrets de ne l'avoir pas eu plutôt, et me dit qu'il vouloit le mettre sous les yeux de M. le Maréchal de Castries, quoique les comités eussent eu lieu, qu'il avoit voulu me faire avertir pour les comités la veille, mais que chaque fois que cette idée lui étoit venue, et qu'il alloit en donner l'ordre, elle lui avoit échappé ayant été sans cesse interrompu dans ses occupations, je lui ai donc remis deux copies de ce mémoire et du tableau, l'une pour lui, l'autre pour M. le Maréchal. L'opinion qu'il m'en a montré m'a déterminé à vous en envoyer une troisième. Ce mémoire seroit plus fort si j'avois eu connoissance des pièces qui ont été lues dans les comités, et surtout si j'avois reçu alors, Messieurs, votre lettre et les notes qui y sont jointes. Je me félicite cependant de m'être rencontré avec vous dans plusieurs réflexions.

Celles que vous faites, Messieurs, sur les mémoires envoyés

par les armateurs de Saint-Jean-de-Luz et d'un négociant de Bayonne sont bien justes. Il y a dans leur conduite une inconsidération et une inconséquence qui ne se conçoivent pas, que peuvent-ils demander de plus que ce qu'ils ont ? L'introduction de leur morue dans la province française est assurée. Le serait-elle davantage, si l'arrêt de 1763 était appliqué à l'entrée des ports, non sans doute, et ils perdroient leurs rapports avec l'Espagne. Leurs plaintes toutes dénuées qu'elles sont de fondement qui peuvent que leur nuire, et être l'occasion de gênes contre lesquelles ils lutteroient ensuite inutilement, il est étonnant que leur intérêt général et une expérience mille fois renouvelée, n'impose pas silence aux désirs inspirés par l'intérêt d'un seul moment. Cette observation peut s'étendre à tout notre commerce, si contre mon espoir et contre toute apparence, les plaintes vagues et peu réfléchies sur l'état actuel, jointes aux insinuations sourdes de la forme générale, venaient à produire un effet, et qu'on touchat à la franchise, il faudroit s'attendre à ce qu'on se servit infiniment plus mal qu'avant qu'elle ait été établie. La plupart des droits uniformes serait établis à l'entrée du Port, et la vente exclusive du tabac, auroit lieu dans toute son étendue et dans toute sa rigueur. C'est alors que ceux qui se plaignent aujourd'hui sans fondement jetteraient les plus haut cris.

.....

GALART.

État des Batiments expédiés a Bayonne et a Saint-Jean-de-Luz pour aller faire la pêche de la Morue pendant les années 1784, 1785 et 1786.

ANNÉES	Nos.	NOMS DES NAVIRES	PORT des tonneaux.	CAPITAINES	DESTINATION
1784.	1	La Providence.	95	Laurent.	St-Pre de Miquelon.
	2	La Paix.	145	Hiriart.	—
A Bayonne	3	La Thérèse.	50	Berhouet.	—
12 bâtiments ont	4	Le St-Jean-Baptiste.	69	Halzouet.	—
pêché 1.149	5	La Vigilante.	160	Jauréguiberry.	—
tonneaux de	6	La Rose.	50	Marbio.	—
morue.	7	La Henriette.	70	J. Le Coueder.	—
	8	La Jeannette.	70	P. Quelbec.	—
	9	La Marianne.	70	Dovrains.	—
	10	La Jeannette.	45	Pierre Larroulet.	—
	11	Le St-Paul.	205	M. Sarrouble.	—
	12	L'Amitié.	120	P. Duhalde.	—
			1.149		
	13	Les Trois Sœurs.	90	Darango.	—
	14	La N.-D. de Bon Secours	200	Dihabé.	—
	15	Les Quatre fils.	100	Etcheverry.	—
	16	La Française.	75	J. Doyambéhère.	—
	17	La Basquaise.	75	Dihoursoubehère.	—
	18	La Marie.	75	J. Lasale.	—
A St-Jean-de-Luz	19	Le Bon Père.	150	P. Berrade.	—
19 bâtiments	20	L'Union.	80	P. Salaberry.	—
ont pêché 2.553	21	Le Courrier basque.	68	J. Hiriart.	—
tonneaux de	22	L'Heureuse Hélène.	75	Rialon.	—
morue.	23	La Mie de Lévi.	50	P. St-Martin.	—
	24	La Thérèse.	95	Daguerre.	—
	25	La Marie Elisabeth.	140	P. Chourrito.	Port à Choix.
	26	La Marie.	250	Darrèche.	—
	27	Le St-Joachin.	230	F. Chourrito.	—
	28	Le Gaulois.	240	P. Dufourcq.	—
	29	Le Basque.	260	C. Lermet.	—
	30	L'Aurore.	200	B. Doyambéhère.	Cap Bay.
	31	Le St-Jean-Baptiste.	90	Larralde.	—
			3.702		
1785.	1	La Providence.	95	Laurent.	Saint-Pierre.
	2	La Thérèse.	70	Doyambéhère.	—
	3	Le St-Jean-Baptiste.	70	J. Mailly.	—
	4	La Vigilante.	105	M. Mora.	—
	5	La Rose.	50	Malbio.	—
	6	La Henriette.	80	J. Detcheverry.	—
	7	La Jeannette.	70	Querbis.	—
	8	Le St-Paul.	205	P. Daspilcouette.	—
A Bayonne.	9	Le Bon Père.	160	Jauréguiberry.	—
	10	La Thérèse.	90	F. Goyhetche.	—
	11	Le Basque.	260	B. Lermes.	—
	12	Le Bien Aimé.	75	Dibildoty.	—
	13	La Josephe.	60	Larroulet.	—
	14	L'Espiègle.	100	Costalla.	—
	15	L'Expéditif.	34	B Garat.	—
	16	La Marie-Louise.	150	Clément Picon.	—
	17	Le Saint Pierre.	35	Hora.	—
			1.679		

ANNÉES	N°s.	NOMS DES NAVIRES	PORT des tonneaux.	CAPITAINES	DESTINATION
1785.	18	Les Trois Frères.	90	Larralde.	Saint-Pierre.
	19	Les Quatre fils.	100	Echenuy.	—
	20	La Française.	80	St-Martin.	—
	21	La Basquaise.	76	Dibousoubéhère.	—
	22	La Marie.	80	Daverains.	—
	23	La Mlle de Lévi.	50	J. Chibau.	—
	24	Le St-Jean-Baptiste.	90	M. Paillet.	—
	25	Les deux Patriotes.	210	M. Detcheverry.	—
	26	La Revanche.	63	F. Darango.	—
	27	L'Angélique.	210	P. Berrade.	—
St-Jean-de-Luz.	28	Le Bon Père.	70	Réalon.	—
	29	L'Aimable Marie.	68	J. Le Couèder.	—
	30	Le Courrier Basque.	70	Harisboure.	—
	31	La Marianne.	70	Doyhénard.	—
	32	Le Bienvenu.	127	J. Duhalde.	—
	33	La Marie Elisabeth.	140	P. Chourrito.	Port à Choix.
	34	La Marie.	250	G. Darnèche.	—
	35	Le St-Joachim.	230	F. Chourrito.	—
	36	Le Gaulois.	240	M. Camoussary.	—
	37	La N.-D. de Bon Secours	200	J. Haty.	Cap de Bay.
	38	L'Aurore.	200	B. Doyambéhère.	—
			4.407		
1786.	1	La Providence.	95	P. Laurent.	St-Pre de Miquelon.
	2	La Thérèse.	50	Harribar.	—
	3	La Vigilante.	90	Jaureguiberry.	—
	4	La Rose.	50	Malbio.	—
	5	La Henriette.	70	Guiraud.	—
	6	La Jeannette.	70	Querbet.	—
	7	Le St-Paul.	205	Daspilcouette.	—
	8	Le Bon Père.	150	Dargaignarats.	—
	9	La Thérèse.	70	Mailley.	—
	10	Le Bien Aimé.	75	J. Harriet.	—
	11	La Josèphe.	75	Larroulet.	—
A Bayonne.	12	L'Espiègle.	100	Garat.	—
	13	Le St-Pierre.	40	P. Detcheparre.	—
	14	Le don de Dieu.	70	Réalon.	—
	15	L'Aimable Marie.	70	J. Le Couéder.	—
	16	La Marianne.	70	Doyhénard.	—
	17	Le Bienvenu.	127	Mora.	—
	18	Le Protégé.	95	Lubize.	—
	19	La Marie Antoinette.	50	D. Paillet.	—
	20	L'Assurance.	55	Duhalde.	—
	21	La Vigilante.	180	Dibildotx.	—
	22	L'Amitié.	80	Berhouet.	—
	23	La Marie.	102	J. Hiriart.	—
	24	Le Cap Bay.	110	M. Harismendy.	Cap Bay.
			2.149		
	25	Les Quatre fils.	100	Detcheverry.	Saint-Pierre.
	26	La Française.	75	F. Doyambéhère.	—
	27	La Basquaise.	75	Hirigoure.	—
	28	La Marie.	90	P. St-Martin.	—
	29	Le St-Jean-Baptiste.	90	J. Detchepare.	—
	30	La Revanche.	68	J. Darango.	—
	31	L'Angélique.	210	Detcheverry.	—
	32	Le Courrier Basque.	68	Dihousoubéhère.	—
St-Jean-de-Luz.	33	L'Elisabeth.	140	B. Doyambéhère.	Port à Choix.
	34	La Marie.	240	G. Darrèche.	—
	35	Le St-Joachim.	230	F. Chourrito.	—
	36	Le Gaulois.	240	P. Detcheto.	—
	37	La N.-D. de B. Secours.	200	Buty.	—
	38	L'Aurore.	200	M. Cruchet.	—
	39	La Vierge du Rozaire.	180	P. Chourrito.	—
	40	Le Basque.	260	Lemert.	—
			4.675		

Déclaration du sieur Danglade, capitaine du navire la Concorde, de Bayonne.

(12 novembre 1755.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

L'an mil sept cens cinquante-cinq, et le douze novembre, par devant nous Jean de Laborde Lissalde, conseiller du Roy, et Lieutenant général au siège de l'amirauté de Bayonne, est comparu le sieur David Danglade, âgé de cinquante-neuf ans ou environ, natif de la présente ville, et y demeurant, capitaine de navires, et commandant le Senaut la Concorde de Bayonne, du port de cent trente-six tonnaux, équipé de onze personnes, sans armes, appartenant aux sieurs Jacques Dolhonde, Poydenot fils, veuve de Boby et fils, et au comparant, lequel après avoir fait serment de dire vérité, nous a dit, en présence du Procureur du Roy, qu'il a fait son rapport le dix-sept août dernié, par devant les sieurs officiers de l'Amirauté de Boulogne touchant les événement qui luy étoient arrivés, depuis le sept du même mois, jour de son départ de Hambourg, jusqu'au seize suivant, jour auquel il fut forcé déchouer ledit navire à la coste dudict lieu de Boulogne, mais comme le comparant étoit encore troublé du malheur qui lui étoit arrivé la veille, il avoit omis dans ledit rapport, auquel duement attesté il se refère et adhère quelques circonstances qu'il vient de rappeler. C'est pourquoy, il nous déclare à présent, sous le dit serment, que le même jour, seize août dernier, ayant vu venir à lui la chaloupe portant pavillon anglois, qu'il prit pour un corsaire de la même nation, il résolut d'abord d'arriver sur le vaisseau de guere anglois qui le chassoit, plutôt que de se rendre à la dite chaloupe ; qu'il fit même pousser la barre du gouvernail au vent, dans l'objet d'aller vers le dit vaisseau de guerre anglois, mais que les gens de son équipage s'y opposèrent, en luy disant, que luy, et son capitaine en second, ne craignoient pas comme eux les prisons d'Angleterre, et mirent incontinent la chaloupe à la mer afin de se sauver à terre ; mais qu'au moment qu'ils alloient s'y embarquer, il les exhorta à ne pas l'abandonner, et à demeurer dans

(*)

le Senaut, parce qu'il étoit certain, qu'il feroit plus de chemin que ne pourroit faire ladite chaloupe de bord à la rame, et leur promit à leur instante prière, afin de les retenir, de chercher un endroit favorable pour l'échouement, ce qui les détermina à demeurer dans le dit Senaut, que le déclarant, qui avoit toutes ses voiles dehors auroit été forcé, s'ils avoient persisté dans leur dessein, s'échouer luy seul sous le cap de Grinéz, où tout auroit infailliblement péri ; qu'alors il fit faire la manœuvre nécessaire pour doubler un banc de rochers qui règne à l'est dudit cap, et que l'ayant franchi, il apperçut une anse de sable, où il fit cote, se voyant extrêmement pressé par ledit vaisseau de guerre, et un bacquetboth anglais, ainsi que par la dite chaloupe corsaire de la même nation, qui le poursuivoit : que dans ce moment l'équipage ayant proposé de percer le dit Senaut, afin qu'il s'emplit d'eau, et qu'il ne tombat pas au pouvoir des Anglois, qui avoient déjà mouillé leurs anchres vis à vis du lieu de l'échouement, le déclarant dont le dessein étoit de sauver toutes les marchandises, aussi peu endommagées qu'il seroit possible, le refusa et fit promettre audit équipage de ne pas s'écarter, et de donner tout le secours nécessaire pour le sauvement, ce que ledit équipage a parfaitement exécuté, et n'a quitté qu'après avoir été congédié. De laquelle présente déclaration, ensemble de son adhésion à son rapport du dix-sept août dernier, nous avons donné acte au dict sieur Danglade, sur sa réquisition, du consentement dudict procureur du Roy, comme aussy de la remise à par luy faicte dudit rapport, dument attesté, lequel nous avons ordonné être déposé devant le greffe, après avoir été paraphé par luy, et par nous, et lecture luy en ayant été faite de ladite déclaration, dans laquelle il a persisté ; luy avons permis de la faire attester par deux hommes de son équipage ; et a signé avec le Procureur du Roy et nous. Signé à l'original B. Danglade, Dalivier, Procureur du Roy, Laborde Lissalde lieutenant général, et Dupuy greffier.

VERBAL DRESSÉ PAR MOY JEAN BERDOULIN CAPITAINE DE NAVIRE LA « REINE DES ANGES » DE BAYONNE, APPARTENANT A MONSIEUR LAHIRIGOYEN CONTRE LES SIEURS BELLEFEILLE PÈRE ET FILS HABITANS AU LIEU DE PABO, COTTE DE BUASPÉ DEPUIS MIL SEPT CENS VINGT.

(1730.)

(Chambre de Commerce de Bayonne, Archives.)

Ce jourd'huy, dimanche vingt-unièsme jour du mois de may, mil sept cens trente, je me serois trouvé environ six lieues au sud dudit Pabo, coste de Buaspé, lieu de nostre destination pour faire la pêcherie et sêcherie des morües. J'ai fait tirer la challoupe à la mer et fait embarquer un de mes officiers avecq cincq matelots pour prandre la place qui me seroit dhue audit lieu de Pabo suivant les ordonnances et j'ay donné les ordres à l'officier de m'envoyer la challoupe aussy tost qu'il auroit descendu à terre. Ladite challouppe étant donc arrivée audit lieu de Pabo, l'officier a vollu descendre à terre pour prandre possession de la place du navire le premier arrivé comme c'est l'usage de cette cotte suivant les ordonnances et qu'il a été pratiqué de tout temps.

Il auroit entendu les sieurs Bellefeille père et fils crier à haute voix à ses gens de ne laisser point descendre à terre ses gens, partant à mon officier et matelots qui estoit dans la challouppe, et qu'ils jettassent leurs hardes ou nipes à la mer.

L'officier tout surpris de toutes ces diffames, et menaces qu'il n'avoit jamais vue ni entendu depuis cinq années de pêche consécutives qu'il fesoit dans ce mesme lieu de Pabo ny jamais, depuis mil sept cens dix-neuf que ledict port de Pabo est habitué actuellement par les navires, n'est arrivé pareille occasion, ledit officier auroit dit à ces Messieurs voir s'il ne le connoissoit plus où s'ils croyoient qu'ils estoient des forbans pour les traitter de cette manière, et qu'ils pourroient peut estre s'en souvenir à la suitte, lesdits sieurs Bellefeille leur ont répondu que l'endroit leur appartenoit et qu'il n'y avoit point de place pour nous, dans ce lieu de Pabo.

L'officier ne manqua pas de m'envoyer la challouppe, pour m'informer de ce qu'il se passoit, estant donc arrivé au port

dans ledit lieu où nous avions amarré le navire jusques au départ pour France, il me dénonça cette nouvelle qu'elle estoit bien surprenante n'ayant jamais vue chose pareille.

Le temps n'ayant pas dont permis de me transporter plustost que le vingt-sixièsme dudit mois de may, j'ay dessandu à terre, ledit sieur Bellefeille seroit venu pour me féliciter la bonne arrivée, ce mesme temps, je luy ay remercié, et luy ay demandé quelle nouveauté il y avoit dans ce lieu plus qu'à l'ordinaire. Il m'a répondu que la nouveauté qui y estoit c'estoit que l'endroit luy appartenoit. Par quelle manière luy ai-je demandé. Il m'a répondu qu'il l'avoit acheté. Je luy ay dit comme de raison que les portz ou lieux propres à faire la pescherie et sescherie des morues, sont pour les navires qui viennent de France ou d'huroppe et Canada, avec leur congé de l'Admiral de la mesme armée, et que le Roy ne permettoit pas suivant ses ordonnances, que des endroitz comme ceux-là, ny d'autres propres à faire la pescherie et sescherie soit concédés ; après avoir ouy, ils se sont plus obstinez, et ont brusquement répondu, qu'ils se feroient plustost tuer sur la place qu'il ne céderoit en cella, à mesme temps le frère aisné dit à son autre frère d'aller amasser tous les fusils des cabannes des habitans, où pour mieux dire des volleurs, ils nous pillent tous les ustencilles de pêche que nous quittons dans nos cabannes à nostre départ, et brisent lesdites cabannes pour avoir le cloux a batter des challouppes, lesdits Bellefeille ayant donc ramassé un nombre des fusils et les ayant mis au cotté de leur cabanne pretz pour en faire la descharge sur nous, nous avions fait résistance comme sy nous avions étté ennemy de l'estat.

Les ayant vue sy obstinés aussy bien que trante de ses gens et environ vingt-cinq ou trante autre habitants, qui détruisent toute la cotte, pour évitter les meurtres et blessures qu'ils auroint souhaité arrivé sans doubte, j'aurois tiré mon segont et deux de mes officiers à l'écart, et leur ay représanté que nous n'étions pas venu en ce lieu pour nous battre ny pour faire la guerre avecq personne, mais que nous n'étions venus uniquement que pour faire nostre pêche tranquillement et que la saison étoit déjà advancée, qu'il falloit songer à travailler à faire nos préparations, quoique l'endroit que nous avions proposé de

prendre n'étoit pas sy bon que celuy qu'il appartenoit au navire le premier arrivé et qui l'a occuppé, depuis que ledit Pabo a esté habitué par les navires, dont il nous a porté grand préjudice à la qualité de la morue de ne posséder pas la place qu'il nous appartenoit de bon droit suivant les ordonnances de la marine.

Les ditz sieurs Bellefeille se sont donc saisis de la place que le navire le premier arrivé occupoit d'ordinaire, non cette sulle place, mais tout le banc se font à lux, et même ils font payer un tribut de deux quintaux de morue par challoupe aux habitans et ont menacé qu'ilz feroint payer le navire à la suitte le mesme. J'avois donc conclud avecq mes officiers d'agir de cette manière pour éviter plus grand malheur, espérant nous pourvoir par la justice dans la suite.

MÉMOIRE INFORME POUR M. DE LACOURTAUDIÈRE COMMISSAIRE DE LA MARINE A BAYONNE AU SUJET DE LA PÊCHE DE LA MORUE A ST-PIERRE ET MIQUELON ET TERRE-NEUVE.

(1770.)

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.)

Les sieurs Irubert et Lannelongue, arment un navire d'environ 180 thonneaux, et le sieur Dominique Labat fils un navire de 220 thonneaux, tous deux destinés pour aller faire la pêche et sécherie de morue à l'île St-Pierre en Terre-Neuve.

Ces navires sont faits en galère extrêmement ras, n'ayant aucun gaillard devant ni arrière.

Tous les objets qui composeront l'armement du sieur Labat, couteront de 60 à 65 mille livres, dont la rentrée n'est fondée que sur l'espoir d'une pêche incertaine, et qui devient mauvaise et ruineuse, si on manque la saison et le passage du poisson.

Cet armement consiste dans les objets ci-après détaillés, qui doivent nécessairement être portés dans le navire pour former son établissement (attendu que c'est son premier voyage) pour y faire la pêche et sécherie, savoir :

10 chaloupes d'environ 29 pieds de quille, qui doivent s'embarquer en trois pièces.

1 charroi ditto d'environ 32 pieds aussi en trois pièces. La chaloupe du navire montée.

25 thonneaux de lest.
1500 conques de sel.
230 quinteaux de biscuit.
60 barriques de cidre.
40 barriques de tursan pleines d'eau.
12 barriques de vin.
10 tierçons eau-de-vie.
10 barriques de fèves.
10 quintaux de morue.
8 quinteaux d'huile.
6 barriques de sardines.
4 grands bateaux de bois à brûler.
12 barriques de Tursan, contenant les toiles à voile, rets, ains, lignes, mélasse, filets et boëttes pour la morue.

Une ancre, 12 grappins et un cable, qui doivent servir pour amarrer la nuit les chaloupes dans le port de St-Pierre.

25 quinteaux de clous.
20 quinteaux de brai.
10 barils de goldron.
15 thonneaux de bois pour servir à faire les échaffauts, et vignots pour la sécherie.
800 planches de pin pour faire les cabannes.
8 barriques d'étoupe.

Le navire des sieurs Irubert et Lannelongue prendra des mêmes articles à proportion.

Voilà les articles les plus considérables qui composent l'armement d'un navire pour Terre-Neuve, et qui l'embarassent, et le remplissent sans le charger ; on n'entre point dans le détail d'une multitude de petits objets, qui entrent dans l'armement d'un terre-neuvier, et dont le défaut du plus petit seroit capable de faire manquer la pêche, et ruiner infailliblement son armateur.

En outre le navire des sieurs Irubert et Lannelongue aura de 50 à 55 hommes d'équipage, et celui du sieur Labat de 55 à 60 hommes, et chaque homme embarque deux grands coffres qui contiennent non-seulement des hardes dont ils doivent être

pourvus abondamment mais encore quelques provisions d'eau-de-vie, vin d'Espagne, jambon, fromage, etc. Ce commerce de pêche dur et pénible, exige une grande abondance de rechange, en nipes grossières, chacun de l'équipage y est intéressé, puisque ce commerce se fait à la part; il n'est donc pas possible de rien diminuer sur la part des équipages, sans exposer l'armement à manquer sa pêche.

Il n'en est pas de même quand on a un établissement tout fait à l'isle St-Pierre, ou chacun dépose ses chaloupes, et les autres articles d'encombrement, qui composent l'armement, et qui servent plus d'une année.

Il n'est donc pas possible que ces navires se chargent d'aucun bestiaux. D'ailleurs, il est de fait vrai, et on peut l'assurer que ces navires ras, et sans gaillards, ne sont pas du tout propres, ni n'ont aucune sorte de comodité pour porter des bêtes à cornes ; on ajoutera encore que le tems auquel ces navires partirent de Bayonne, est trop rude, pour embarquer aucune sorte de bestiaux d'aucune espèce, et il seroit à craindre qu'on fît une dépense qui tomberoit en pure perte ; il faut encore faire attention que les traversées de l'alée sont extrêmement longues, le capitaine Dihourse, resta l'année dernière environ 80 jours pour se rendre à St-Pierre ; on croit qu'il conviendroit mieux qu'on n'envoyat des bestiaux qu'au commencement du mois de mai dans des navires qui fussent propres, et eussent les comodités requises pour cela.

On suplie donc Monsieur de Lacourtaudière de vouloir faire des remontrances à Monseigneur le duc de Choiseul, pour qu'il dispense ces navires de prendre du bétail, qui leur est impossible de loger du tout convenablement, et qu'il aye la bonté de donner ses ordres pour cella le plus promptement possible, afin que ces navires qui doivent être au bas de la rivière le 20 de février prochain, ne soient point retardés, et puissent mettre en mer au premier moment favorable, pour se rendre à tems à St-Pierre, où la pêche du printems qui est la plus avantageuse commence vers le 15 avril, sans quoi ils seroient exposez à perdre le principal tems pour la pêche, et peut-être à la manquer entièrement pour cette saison.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE Ier

Historique de la Colonie.

PAGES

Saint-Pierre et Miquelon. — Avant-Propos. — Les premiers navigateurs de Terre-Neuve. — Corte-Réal et la terre de Labrador. — Premiers essais de colonisation. — Richesse des Bancs de Terre-Neuve. — Traité d'Utrecht. — Perte de Terre-Neuve. — Nouvelles guerres avec l'Angleterre. — Historique de Saint-Pierre et Miquelon. — Secours accordés par le gouvernement aux habitants de Saint-Pierre et Miquelon déportés par les Anglais. — Les îles sont rendues à la France. — Les droits de la France sur Terre-Neuve..... 1

CHAPITRE II

Le Golfe Cantabrique.

Description historique du Golfe Cantabrique ou Golfe de Gascogne. — Les petits ports disparus des Landes. — Le Vieux Boucau et Capbreton. — Bayonne, son antiquité. — Description de la Ville et de ses faubourgs. — Le Port. — Les rues. — Saint-Esprit et les chantiers de construction navale..... 8

CHAPITRE III

De Bayonne à Hendaye.

Les villes de la côte française. — Antiquité de Biarritz. — Bidart et Guétary. — La baie de St-Jean-de-Luz. — La ville, son ancienneté et son importance. — *Sanctus Joanus de Luis.* — La pêche de la baleine. — Les marins de Saint-Jean-de-Luz. — L'église de Saint-Jean-de-Luz. — Ciboure, la côte jusqu'à la Bidassoa..... 12

PAGES

CHAPITRE IV

De Fontarabie à Saint-Sébastien.

La Bidassoa. — La baie du Figuier. — Fontarabie, son ancienneté, ses fortifications. — Irun. — Les falaises de la côte. — Passages et ses anciens châteaux. — Lezo et Renteria. — Une ville franche au moyen âge. — Les faubourgs d'Oyarzun 15

CHAPITRE V

Saint-Sébastien.

Situation maritime de Saint-Sébastien. — Aspect topographique. — Le *Monte Orgullo.* — La baie de *Santa Clara.* — Ses anciennes fortifications. — Le château de la Mota. — Le port. — Les anciennes paroisses et les monuments religieux. — Commerce maritime de St-Sébastien. — Juridiction de la ville. — La côte jusqu'à Orio..... 17

CHAPITRE VI

De Saint-Sébastien à Santander.

Orio et la pierre trouée. — Pays baignés par l'Orio. — Zarauz, sa vieille prospérité. — Le port et la plage. — Guétaria, l'île *San Antonio.* — Le château. — El Cano. — La côte jusqu'à Zumaya. — Deva. — Le port de Motrico. — Ses armoiries. — Ondassoa. — Son église, ses marins. — Bilbao. — La côte jusqu'à Santander, Laredo et Castro Urdiales..... 20

CHAPITRE VII

La Pêche de la Morue et la découverte de Terre-Neuve.

Pénurie de documents originaux. — Les Basques allaient-ils déjà en Amérique au XVIe siècle ? — Navigation des Scandinaves et des Normands au Groenland et au Canada dès le XIe siècle. — La

PAGES

pêche de la baleine entraîne les Basques aux navigations des mers glaciales. — Noms appliqués par les marins aux terres qu'ils fréquentaient. — Auteurs qui se sont occupés de cette question. — Le pilote Juan de la Cosa et Cristophe Colomb. — Bancs des Bacallaos. — L'île de Cap Breton. — D'après Navarette, Echaïde aurait le premier découvert Terre-Neuve. — Opinion de M. F. Duro. — Curieuse dissertation sur les terres découvertes. — Les marins de Zarauz dans la mer du Nord. — Les Espagnols revendiquent l'honneur de la découverte de Terre-Neuve. — Découvertes des Biscayens. — Guerre des Guipuzcoans contre la France. — Armements en course et corsaires au XVIe siècle. — La pêche au XVIe siècle..... 26

CHAPITRE VIII

La Découverte des Basques.

Témoins appelés à l'information de Saint-Sébastien. — Noms anciens des lieux de pêche de Terre-Neuve. — Les Basques ne faisaient qu'un négoce en allant à la pêche. — Preuves exigées par les Anglais. — Dissertation lue devant la *Sociedad Vascongada*. — Réfutation par les basques Labourdins. — Réponse de François Ier sur les découvertes faites en Amérique par les Espagnols et les Portugais. — Réflexion de d'Argentré. — Marc Lescarbot. — Mémoire de Antonio de Egaria. — Écrits cités par F. Duro sur la question de Terre-Neuve. — Recherches bibliographiques de cet auteur. — Un dicton basque. — Un curieux essai de carte de Terre-Neuve et du Canada..... 39

CHAPITRE IX

La Pêche de la Morue aux XVIe *et* XVIIe *Siècles.*

Le premier document connu sur la pêche de la Morue à Terre-Neuve. — Titres bayonnais. — Expéditions armées des espagnols du Guipuzcoa contre Terre-Neuve. — Courses en mer. — Prises des navires bayonnais. — Durée de la pêche française à Terre-Neuve. — Noms de vaisseaux. — Corsaires anglais. — Reprises des expéditions de pêche. — Noms de lieux de pêche bayonnais et basques donnés à Terre-Neuve. — Expédition d'un terre-neuvier normand. — Jean Doublet de Honfleur. — Le capitaine Soppite..... 54

PAGES

CHAPITRE X

Histoire de Saint-Pierre et Miquelon.

Essai de colonisation des Anglais à Terre-Neuve. — Histoire de Terre-Neuve. — Dracke. — Commencement du conflit entre la France et l'Angleterre. — Reprise de Terre-Neuve par le chevalier d'Herville. — Traité d'Utrecht. — Cession de Terre-Neuve à Angleterre. — Saint-Pierre et Miquelon. — Noms de familles acadiennes refugiées dans les îles. — Perte de Saint-Pierre et Miquelon sous la Révolution et l'Empire. — Reprise de possession par la France après la paix d'Amiens..... 62

CHAPITRE XI

La Pêche aux XVIIe *et* XVIIIe *Siècles.*

Navires employés par les Basques pour la pêche. — Les vaisseaux de la côte de Biscaye. — La caravelle. — Le clinquar. — La pinasse. — Navire terre-neuvier au XVIIe et XVIIIe siècles. — Le flibot. — Construction et armement des échafauds. — Armement des navires. — Équipages. — Lieux de pêche au XVIIIe siècle... 66

CHAPITRE XII

Saint-Pierre et Miquelon au XIXe *Siècle.*

Le groupe des îles. — Longueur et largeur de Saint-Pierre. — La baie. — Les rues. — Le port. — Les places. — Les routes. — Les îlots voisins. — L'île aux vainqueurs. — Miquelon. — Dépopulation, émigration, des habitants vers Saint-Pierre..... 70

APPENDICE..... 72